LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LIV — NO 41

MONTREAL, MARDI, 19 FEVRIER 1963

MÉTÉOROLOGIE

Partiellement nuageux et plus froid
Min.: 15 — Max.: 20

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTRÉAL

10¢

FÊTE DU JOUR

SAINT GABIN

Les librairies
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

Harkness: Diefenbaker doit partir!

Donald Fleming a démissionné

OTTAWA. — Le gouvernement Diefenbaker a reçu un autre coup hier : le ministre de la justice, M. Donald Fleming, a annoncé qu'il prenait sa retraite de la vie publique, pour des raisons personnelles.

M. Fleming, ministre des finances durant plus de cinq années, jusqu'au mois d'août dernier, et un homme-clef dans le gouvernement conservateur, a déclaré qu'il ne sera pas candidat à la prochaine élection fédérale du 8 avril.

Il a laissé au premier ministre le soin de décider la date exacte à laquelle il quittera le cabinet. Il est donc possible que M. Fleming continue d'assumer des responsabilités administratives durant une bonne partie de la campagne électorale.

Le ministre de 57 ans est le quatrième ministre à annoncer sa démission en deux semaines, mais sa déclaration souligne que sa démission est motivée par des raisons personnelles. Les trois autres démissions avaient trait à la politique du gouvernement sur les armes nucléaires.

M. Fleming était dans la vie publique depuis 25 ans. Il a dit qu'il quitte le premier ministre et ses collègues du cabinet avec "un profond regret et avec les sentiments les plus cordiaux et les plus amicaux".

Sa démission, dont il était rumeur depuis quelques jours, n'a pas produit le même choc que celles des autres ministres au sujet des armes nucléaires: M. Douglas Harkness, à la défense nationale, M. George Hees, au commerce, et M. Pierre Sévigny, comme ministre associé de la défense.

M. Diefenbaker a dit avoir accepté la décision de M. Fleming avec "un profond regret personnel", et il l'a décrit comme étant un "ami personnel, sincère, franc et loyal".

Le chef du Crédit social, M. Robert Thompson, a déclaré que M. Fleming avait porté "un fardeau trop lourd, qui

Voir page 10 : Donald Fleming

Diefenbaker candidat...

PRINCE-ALBERT — M. John Diefenbaker, premier ministre du Canada, a confirmé qu'il acceptera d'être mis en candidature pour le compte du parti conservateur dans la circonscription de Prince-Albert.

Le premier ministre a déclaré à Ottawa, au cours d'une entrevue téléphonique, qu'il acceptera d'être mis en candidature lors de la réunion qui ne saurait avoir lieu avant le 26 février, date de son retour de Londres.

GALGARY. — M. Douglas Harkness, ancien ministre de la défense nationale, a déclaré hier que M. John Diefenbaker, premier ministre du Canada, devrait être remplacé par une autre personnalité à la tête du parti conservateur.

Il a dit : "Je pense que la mesure que j'ai prise . . . est la plus nette indication de mon manque de confiance en la direction du parti. Je ne saurais proposer qui que ce soit pour succéder à M. Diefenbaker. C'est une décision qui appartiendrait à une convention du parti". M. Harkness, qui a quitté le cabinet il y a deux semaines au sujet de la controverse sur les armes nucléaires, a pris la parole au cours d'une conférence de presse.

Il a ajouté qu'il était "inévitable" que sa démission, ajoutée à celles de MM. Sévigny et Hees, fasse du tort à l'image que donne le parti. Il a affirmé que, s'il est réélu dans Calgary-Nord, il accepterait le poste de ministre de la défense dans un cabinet conservateur à condition que la politique qu'il a préconisée soit appliquée.

L'ancien ministre a expliqué que sa démission avait été provoquée par la "situation générale", mais que sa cause immédiate a été "tout le problème de la défense, surtout la partie qui concerne les armes nucléaires."

Il a affirmé que personne ne peut prévoir actuellement les possibilités de réélection du parti conservateur. M. Harkness a précisé qu'il espère passer la plus grande partie de la période électorale dans la circonscription de Calgary-Nord, qu'il représente depuis 1945.

Le candidat du parti conservateur dans cette circonscription sera désigné mercredi soir. Personne, actuellement, ne s'opposerait à la candidature de M. Harkness.

L'ancien ministre, interrogé auparavant dans le train qui le ramenait de Calgary à Ottawa, a ajouté qu'il voulait qu'on comprenne bien qu'il était en désaccord avec la direction du parti, et non avec le parti conservateur lui-même.

Il a expliqué : "Le fait que j'aie été en désaccord avec la direction du parti n'est pas une raison pour que je quitte le parti. En fait, je me dois de rester dans le parti."

M. Harkness a précisé qu'il se propose de se présenter en défendant sa propre politique de défense : "Je pense que ma position est parfaitement logique."

Il a expliqué qu'il établira sa position lors de la mise en candidature.

Environ 40 personnes se trouvaient à la gare du Canadien Pacifique, à Calgary, pour accueillir bruyamment M. et Mme Harkness qui rentraient chez eux.

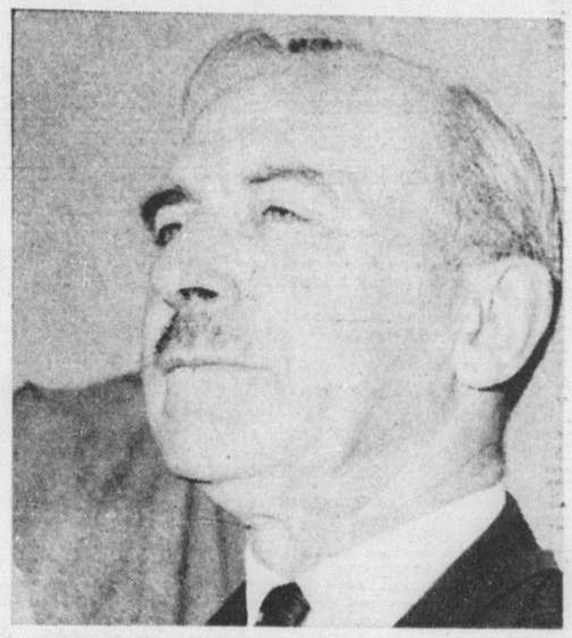

Le Brésil accorderait l'asile aux "castristes" vénézuéliens

BELEM. — Les flibustiers vénézuéliens du cargo Anzoategui ont demandé l'aside politique au Brésil après avoir ancré leur bateau en eaux peu profondes à quelques encablures de la côte brésilienne. Une corvette de la marine du Brésil escortera l'"Anzoategui" jusqu'à Belem, à 240 milles plus au sud. Il est probable que les autorités brésiliennes remettront alors le cargo au Venezuela.

Le ministre des affaires étrangères du Venezuela a cependant fait savoir qu'il demandera l'extradition des partisans du Front de libération nationale qui se saisissaient du navire mercredi dernier afin d'attirer l'attention du monde sur leur mouvement et l'opposition à laquelle fait face le président Bétancourt.

Ce dernier arrive aujourd'hui à Washington où il aura des entretiens avec le président Kennedy. Adversaire déclaré du premier ministre Castro, il est en butte à une vive agitation populaire soutenue par le régime cubain. Bétancourt déclarait hier à San Juan, escale de son voyage vers Washington, qu'il s'absenterait de Caracas nullement inquiet, sûr de l'appui inanime de son peuple et des forces de l'ordre.

Il semble que le chef des rebelles soit Wilmar Medina Rojas, lieutenant de l'Anzoategui. Il est le frère d'un officier de marine arrêté après une insurrection contre Bétancourt en juin dernier.

On ignore le nombre de ceux qui l'accompagnent. Mais on croit qu'un certain nombre de rebelles pro-communistes avaient pu monter à bord avant le départ du navire à destination des ports américains de la Nouvelle-Orléans et de Hous-

Voir page 10 : Le Brésil

Au milieu de la tourmente, le dernier carré des fidèles

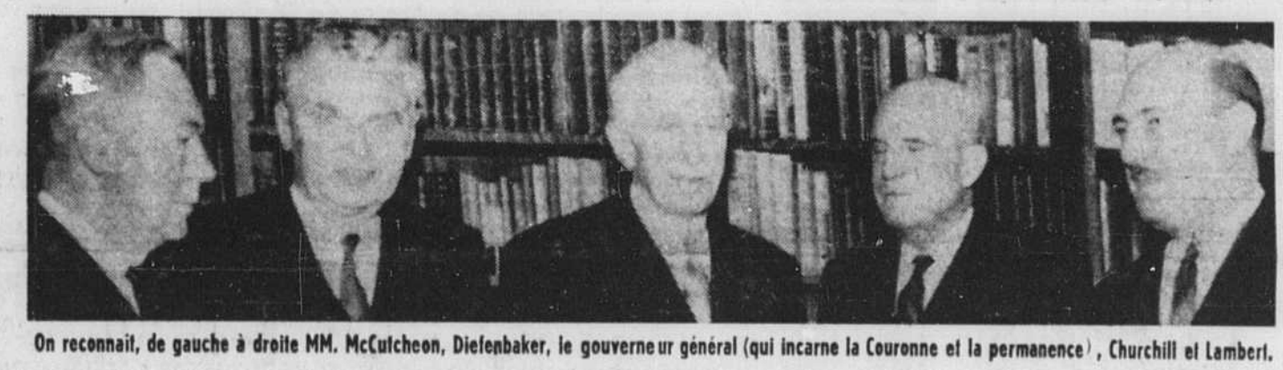

On reconnait, de gauche à droite MM. McCutcheon, Diefenbaker, le gouverneur général (qui incarne la Couronne et la permanence), Churchill et Lambert.

Aujourd'hui Dans le Devoir

- **EDITORIAL: André Laurendeau dit pourquoi LE DEVOIR est revenu sur l'affaire des faux certificats.**
- **BLOC-NOTES: Paul Sauriol traite du commerce extérieur du Canada.**
- **R. Le Bidois se porte à la défense du français (P. 4)**
- **Paul-Emile Tremblay : "Le patronage continue" (page 4)**
- **FINANCE : l'amendement Kierans (qui fait échec aux velléités de domination de la Bourse de Toronto) a été adopté hier, par une écrasante majorité, à la Bourse de Montréal (P. 8)**
- **Jean-Paul Cofsky : le phénomène Howie Young... (page 11)**

À MÊME L'INDEMNISATION QU'ELLE RECEVRA DE QUÉBEC

Power Corporation réinvestira au moins $13,000,000 dans le Québec

Par Marc-Henri CÔTÉ

Power Corporation of Canada, Ltd., entend investir sans retard quelque $13,000,000, soit le quart du capital que cette société financière retirera de l'industrie hydroélectrique étatisée, au Québec. Ces capitaux seraient placés dans une société nouvelle qui réunira les intérêts de Canadian Chemical Co., Ltd., et de Canadian Celanese Ltd.

Faute de calculs suffisants, nous ne pouvons préciser si cette somme correspond sensiblement à l'offre de $30 l'action faite par le gouvernement provincial aux détenteurs d'action de Shawinigan Water & Power, dont Power Corporation possède un bloc important. L'offre n'a pas encore été acceptée ou rejetée des actionnaires des diverses entreprises que le gouvernement se propose de nationaliser.

M. Peter N. Thompson, vice-président et gérant général de Power Corporation of Canada, Ltd., présent à une conférence de presse de la société Canadian Chemical, dans l'édifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a donné cette précision, hier, en réponse aux questions du journaliste du "Devoir".

Cette conférence de presse avait pour objet de faire connaître un projet d'amalgation de Canadian Chemical Co., et de Canadian Celanese Ltd., par un échange d'actions ou l'achat d'actions ordinaires de Canadian Celanese, avec les capitaux dont Power Corporation pourra disposer. Cette société de financement possède déjà près de 1,200,000 actions de Canadian Celanese Ltd., que contrôle Celanese Corporation, des Etats-Unis.

M. M. W. McKenzie, président du bureau de direction de Canadian Chemical, qui s'est fait au cours de la conférence de presse le porte-parole des intérêts en cause, a souligné que l'offre équivaut à un remaniement de la structure financière des sociétés Canadian Chemical et Canadian Celanese, ne laissant plus à Celanese Corporation of America que moins de 50 p.c. des actions de la société nouvelle.

M. McKenzie a insisté sur cet aspect de "rapatriement" d'une partie du capital investi dans les deux sociétés de produits chimiques et de fibres synthétiques. Il a exprimé l'avis qu'il vaut mieux voir une société américaine perdre une partie de son influence sur l'activité de sociétés canadiennes, même s'il

VOIR PAGE 10 : POWER CORPORATION REINVESTIRA

Le procès de Georges Marcotte s'est ouvert hier

(notre compte rendu d'audience à la page 3)

LA GRÈVE DES INSTITUTEURS ET LE DÉFICIT SCOLAIRE

Gérin-Lajoie: Alma n'a pas respecté les normes d'impôts

QUEBEC (DNC) — Selon le ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, la commission scolaire d'Alma n'a pas rempli les obligations que lui impose la loi ; c'est pourquoi elle n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de verser leurs salaires aux instituteurs qui sont à son emploi.

Les 400 instituteurs d'Alma sont en grève depuis une semaine, pour protester contre le retard de six semaines dans le paiement de leurs salaires. Dans une lettre datée du 15 février, et communiquée hier à la presse "étant donné la publicité faite autour de la question", M. Gérin-Lajoie rappelle à M. Camille Lavoie, président de la commission scolaire d'Alma, les événements qui ont conduit à cette situation.

Le ministre souligne que la loi oblige les commissions scolaires à imposer les taxes nécessaires au maintien des écoles sous leur contrôle, et notamment au paiement des salaires des professeurs. De plus, les commissions doivent soumettre, au gouvernement, entre le 15 et le 30 juin, leur budget pour la prochaine année scolaire.

La commission scolaire d'Alma n'a présenté son budget qu'au cours de l'automne. Ce budget comportait un déficit de $700,000 avec un taux de taxe foncière de $1.10, "soit l'équivalent du taux de l'année précédente, si l'on tient compte du rajustement de l'évaluation qui s'est accrue dans l'intervalle".

"Les fonctionnaires de mon ministère, affirme M. Gérin-Lajoie, ont alors attiré votre attention sur le fait que pour se conformer à la loi et présenter un budget équilibré, votre commission scolaire devrait imposer un taux de taxe de $1.62".

De plus, selon le ministre, l'étude du budget avait révélé que les dépenses de la commission scolaire d'Alma étaient très élevées et en partie injustifiées. Mais à cause des circonstances particulières dans lesquelles se trouvait cette commission, le ministère l'a avisée, dès le début du mois de décembre, qu'un budget revisé comportant un taux de $1.46 serait approuvé.

Après une rencontre entre le sous-ministre de la jeunesse et le président de la commission scolaire, le gouvernement

VOIR PAGE 10 : GERIN-LAJOIE : ALMA

La taxation: Alma propose un compromis

ALMA. — La Commission scolaire d'Alma a fait savoir au gouvernement, hier, qu'elle est prête à hausser de $1.10 à $1.20 sa taxe scolaire.

Dans un télégramme au ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, le président de la Commission, M. Camille Lavoie, exprime l'espoir que ce geste donnera satisfaction au gouvernement et l'incitera à intervenir pour régler le différend qui a amené quelque 400 instituteurs à déclarer la grève. L'arrêt de travail en est à sa cinquième journée.

Le budget de la Commission scolaire d'Alma pour le présent exercice financier est de $3,054,078 et un déficit de $703,587 est prévu. La Commission doit également envisager un déficit accumulé de $500,000.

Dans son télégramme, M. Lavoie déplore "l'impossibilité d'établir un franc dialogue avec les spécialistes du gouvernement".

"Il semblerait que le gouvernement trouve que nos arguments n'ont que peu de valeur et que la vérité est exclusivement de son côté. Ceci est infiniment regrettable, car nous avons demandé à plusieurs reprises au ministère la possibilité de dialoguer avec les

Voir page 10 : La taxation

L'URSS accuse les Etats-Unis de vouloir disséminer les armes H

GENEVE. — Les accusations réciproques et les discours de propagande ont repris leur cours normal à la conférence de Genève sur le désarmement, une semaine à peine après la reprise des travaux. Hier les Etats-Unis et l'Union soviétique ont longuement parlé d'une accusation formulée par Moscou voulant que les Etats-Unis s'efforcent de doter les pays non nucléaires d'armes nucléaires par le biais d'une force nucléaire multinationale.

M. William Foster a farouchement nié cette accusation, les qualifiant de fausses et soulignant que Washington "est fermement opposé au transfert des armes nucléaires qui ne seraient pas sous le contrôle d'Etats nucléaires.

Le délégué soviétique, pour sa part, a affirmé que les déclarations faites le 14 février dernier par le président Kennedy lors d'une conférence de presse indiquent nettement que les E.-U. se proposent de mettre sur pied une force multinationale dotée d'armes nucléaires.

Dans le seul exemple des sous-marins Polaris, a ajouté M. Kuznetzov, il est clair que des équipages de pays non nucléaires seront à bord de ces submersibles placés sous le contrôle de l'OTAN. Et je ne pense pas que ces équipages se contenteraient de briquer le pont, négligeant les fusées nucléaires placées à bord.

M. Foster a expliqué qu'une force multinationale comprenant des armes nucléaires permettrait aux alliés des Etats-Unis d'avoir une voix dans les décisions qui pourraient être prises.

Ces discussions sont survenues alors que l'Est et l'Ouest sont décidés à ne pas faire une concession de plus sur la question des inspections sur place.

Les Soviétiques soutiennent qu'ils ne peuvent accepter plus de trois inspections par année et les Américains qualifient cette déclaration d'ultimatum inacceptable.

Le délégué américain a tenu à déclarer que ce fut pour son pays une "véritable surprise d'entendre que l'Union soviétique ne négocierait pas sur la question du nombre des inspections", ajoutant que l'URSS venait d'ébranler "sérieusement la conviction qu'avait Washington du désir sincère d'entente de la part du Kremlin."

Kuznetzov a immédiatement répondu que les Etats-Unis déformaient les faits et présentaient un nouvel obstacle après une concession importante de la part de l'Union soviétique.

En hommage à Gérard Filion

Donc, samedi le 23 mars prochain, à l'hôtel Windsor : journée du DEVOIR.

D'abord pour rendre hommage à l'homme qui a assuré la direction de la maison durant plus de quinze années.

Puis afin de rencontrer les lecteurs du journal, qui ne se sont pas rassemblés à Montréal depuis trois ans.

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Voici l'horaire prévu pour cette "journée":
10h.30 : Assemblée générale des actionnaires.
12h.30 : Dîner (libre).
2h.30 : Réunion des amis du Devoir. Entrée libre.
7h.00 : Banquet en l'honneur de M. Gérard Filion. Prix du couvert : $6.00.

On peut retenir immédiatement son billet pour le banquet en adressant son chèque au DEVOIR, C.P. 6003, Montréal 3 — en indiquant sur l'enveloppe "Banquet Filion" — ou en téléphonant le jour à VI. 4-3361.

L'AELE décide d'ajourner sa candidature au Marché commun

GENEVE. — La Grande-Bretagne et cinq de ses six partenaire de l'Association européenne de libre-échange ont décidé hier soir de remettre à plus tard toute tentative de se joindre au Marché commun de l'Europe.

Les ministres de l'AELE — Grande-Bretagne, Danemark, Norvège, Suède, Suisse et Portugal — s'étaient réunis pour discuter de la politique commerciale à la lumière de la rupture des pourparlers de Bruxelles.

Seul le ministre autrichien des affaires étrangères, M. Bruno Kreisky, a déclaré que son pays, dont les échanges commerciaux sont considérables avec l'Allemagne fédérale, est d'avis qu'il faut en arriver à une entente quelconque avec le Marché commun et a annoncé son intention de s'associer à la CEE.

Les Sept ont convenu d'autre part de la nécessité d'accélérer la réduction des tarifs au sein de l'organisation afin de ne pas se laisser trop devancer par le Marché commun.

Ces décisions ont été annoncées par M. Frank Figgures, secrétaire général de l'AELE, à une conférence de presse après la réunion à huis clos.

Le sous-ministre britannique des affaires étrangères, M. Edward Heath, a demandé aux autres associés de garder à l'esprit l'objectif fondamental d'un marché européen unifié, aussi bien dans les pays de l'AELE que dans le Marché commun.

"Mais nous devons être réalistes", a-t-il ajouté. "L'entrée dans le Marché commun est interdite à la Grande-Bretagne pour le moment, et il n'y a aucun accès possible dans un avenir rapproché."

Des informateurs britanniques ont laissé entendre clairement que le gouvernement du premier ministre Macmillan n'est pas disposé à demander de nouveau son adhésion

Voir page 10 : L'AELE

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Starr: impossible de faire plus

OTTAWA — Le ministre du travail, M. Michael Starr, a déclaré hier que le gouvernement est allé aussi loin qu'il le pouvait quand il a pris la décision de prolonger de six mois la période durant laquelle les provinces pourront se prévaloir de l'octroi fédéral de 75 pour cent dans la construction des écoles techniques.

Le ministre a fait cette déclaration en réponse à M. Gérin-Lajoie, selon qui l'extension de six mois ne correspond aucunement aux exigences qu'ont formulées les ministres de l'éducation du Canada le 21 janvier dernier.

Les octrois accordés par Ottawa en vertu de la loi de l'aide à l'enseignement technique ont coûté $234,700,000 jusqu'ici et la plus grande partie de cette somme est allée à l'Ontario.

ECHOS DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

Charles Lafontaine dont les Montréalais se souviennent comme maire de Ville Saint-Michel n'aurait-il pas l'intention de se présenter comme candidat indépendant dans Villeneuve contre Réal Caouette? C'est du moins ce qu'il affirmait, l'autre soir, à quelques connaissances dans une boite de nuit de la rue Sherbrooke ouest.

* * *

M. Roland Roy, professeur à l'école secondaire de Sainte-Agathe, a annoncé son intention d'être candidat nationaliste indépendant dans Labelle. Ancien candidat du Bloc populaire dans ce comté, M. Roy entend proposer la refonte de la constitution canadienne selon la formule proposée par M. Daniel Johnson, c'est-à-dire par la convocation des états généraux du pays. M. Roy se prononcera également contre les armes nucléaires et fera campagne contre le chômage. Ce dernier affirme connaître bien le comté de Labelle. Il fut l'initiateur des cours de personnalité qui sont donnés dans ce comté.

* * *

L'exécutif du comté Saint-Antoine-Westmount du Nouveau Parti démocratique annonce qu'un candidat NPD briguera les suffrages dans ce comté aux prochaines élections fédérales. Le candidat sera choisi au congrès de nomination mercredi, le 20 février, à 8 h. 30, au Victoria Hall de Westmount. Le nom de Julien Major a été mentionné. M. Major est le directeur du bien-être de la Fédération des travailleurs du Québec. Il est originaire de Montréal et réside à Westmount. Son nom sera proposé à l'assemblée de mercredi. Charles Taylor qui vient d'être nommé candidat NPD à Mont-Royal, sera le conférencier invité. L'assemblée se tiendra sous la présidence de M. Michael Oliver, président fédéral du NPD.

* * *

TORONTO. — Le Telegram dit dans un article en provenance d'Ottawa que le secrétaire d'Etat, M. Ernest Halpenny, âgé de 59 ans, ne sera pas candidat à l'élection du 8 avril prochain. Le journal ajoute que le premier ministre Diefenbaker a déjà été informé de cette décision, prise par M. Halpenny, sur le conseil de ses médecins. M. Halpenny a subi deux crises cardiaques au cours des derniers 18 mois. Il fut élu pour la première fois à la Chambre des communes en juin 1957, réélu en 1958 et de nouveau en juin dernier. Il est membre du cabinet depuis octobre 1960. Il représente le comté de London.

* * *

Joe Poirier, demi-arrière des Rough Riders d'Ottawa dans la conférence de l'Est du football, a annoncé hier qu'il soumettra sa candidature au congrès des conservateurs qui choisira le candidat de ce parti dans le comté de Russell, le 8 avril. Le choix de ce candidat doit s'effectuer le 25 février.

* * *

M. Egan Chambers, président national de l'Association progressiste - conservatrice a déclaré qu'il tentera d'être choisi comme le candidat de son parti dans Montréal-Saint-Laurent-St-Georges. M. Chambers qui représenta ce comté aux Communes de 1958 à 1962 fut défait le 18 juin par M. John Turner, libéral. Si l'on demande au peuple de prendre des décisions importantes, il est important que les politiciens prennent leurs responsabilités, a-t-il dit.

* * *

ST. CATHARINES. — M. Paul Martin, député libéral d'Essex-Est, a demandé aux électeurs de donner à son parti une majorité confortable au parlement. Il a déclaré à une réunion ayant pour but de désigner un candidat, à St. Catharines: "Sans majorité forte, nous ne pourrons faire face avec énergie à la situation canadienne". M. Martin a critiqué "la confusion, le manque de stabilité, la carence de leadership" du gouvernement Diefenbaker. Il a ajouté: "Il est nécessaire de rétablir de bonnes relations avec les Etats-Unis et d'honorer les engagements du Canada à l'égard de l'OTAN".

Les bûcherons de Kapuskasing sont retournés à leur travail

KAPUSKASING, (Ont). — Il a fallu trois morts et neuf blessés pour décider le ministre provincial du travail de l'Ontario à intervenir dans la grève qui durait depuis 33 jours à Kapuskasing et le nord-ontarien et imposer un règlement de son choix.

Par un vote de 733 contre 51, les bûcherons de Kapuskasing ont accepté dimanche les conditions de règlement que leur a imposées le gouvernement de l'Ontario; un autre groupe de grévistes a favorisé le retour au travail par un vote de 217 contre 13.

Les grévistes ont décidé de retourner au travail avec les conditions qui prévalaient lors de l'arrêt de travail et à l'expiration du contrat, le 31 août. Un tribunal d'arbitrage de trois membres qui seront désignés par le gouvernement fera enquête sur le litige et des recommandations pour la signature d'une convention de travail.

Le président du syndicat des bûcherons de Kapuskasing, M. Joseph Laforce, a dit qu'il acceptait bien malgré lui la constitution d'un tribunal d'arbitrage parce que le gouvernement ontarien lui avait fait savoir que si les bûcherons n'acceptaient pas volontairement cette formule, elle leur serait imposée par une loi. Que Dieu protège le mouvement syndical si les travailleurs sont forcés d'accepter de telles décisions le couteau sur la gorge, a-t-il déclaré.

Les bûcherons du nord-ontarien ont déclaré la grève pour obtenir la semaine de 40 heures et une hausse correspondante de leur revenu.

On sait que 19 bûcherons indépendants sont présentement détenus à Kapuskasing sous l'accusation de meurtre qualifié de trois membres du syndicat. Par ailleurs 199 grévistes qui avaient été mis sous arrestation pour avoir provoqué une émeute, ont été relachés sous cautionnement en attendant leur proces.

Gilles Caouette fera la lutte à Lionel Chevrier

M. Gilles Caouette, 23 ans, fils du leader adjoint du Crédit social, Réal Caouette, a été choisi hier comme candidat du Crédit social dans le comté de Montréal-Laurier. Il fera la lutte à M. Lionel Chevrier, ancien ministre des transports dans le gouvernement Saint-Laurent et le bras droit de M. Pearson actuellement.

M. Chevrier n'a pas encore été officiellement choisi comme candidat par les libéraux de Montréal-Laurier.

Dans Outremont - St-Jean, M. Léopold Savard a été choisi candidat du Crédit social tandis que M. Jean-B. Clermont a été choisi candidat dans le comté de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce.

SECRETARIATS UNIS
• Daclographie
• Polycopie

SECRETARIATS UNIS
• Trauction
• Rédaction

SECRETARIATS UNIS
• Transcription d'enregistrements

SECRETARIATS UNIS
• Comptes rendus d'assemblées de forums de tables rondes

SECRETARIATS UNIS
• Tous travaux de bureau

8515, boul. St-Laurent
DU. 7-2486

EAU des CARMES BOYER
à base de plantes médicinales
FACILITE LA DIGESTION
L'HIVER AU PREMIER FRISSON,
Bien chaud ou dans une infusion, elle réconforte
Agent général pour le Canada: J. Alfred Ouimet, Montréal

360 est, rue Rachel
Montréal
VI. 9-4107
J.W. LETTÉ Ltée
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

ASSURANCE AUTOMOBILE
10 MOIS POUR PAYER
Nous représentons 21 compagnies
L.-M. DESILETS
jour et soir : DU. 9-5054

BUREAU NATIONAL DE PLACEMENT
COMMISSION D'ASSURANCE CHOMAGE
30,000 employeurs SONT D'ACCORD!
Pour leurs besoins de main-d'oeuvre, de personnel ou d'administrateurs, les employeurs avisés du District de Montréal s'adressent régulièrement au
SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT
ECONOMIE - — Le SNP est un service de placement entièrement gratuit.
AVANTAGE - — La sélection des candidats est accomplie par des préposés compétents et expérimentés. Sur demande et sans frais nos bureaux sont à la disposition des employeurs pour fins d'entrevues.
RAPIDITE - — Un service moderne de Télécommunication vous permet de rejoindre rapidement les travailleurs dans le district de Montréal et relie nos 7 bureaux à 200 autres à travers le pays.
Quel que soit l'endroit de votre place d'affaires, nos bureaux sont aussi près de vous que votre téléphone.
Pour QUALITE - SERVICE - EXPERIENCE dans le District de Montréal
Communiquer avec les Bureaux du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT
Pour Jeunes Travailleurs, Vendeurs, Employés de Bureaux, Administrateurs et Professionnels.
10 est, rue Notre-Dame Tél. 868-1581
Pour toutes autres occupations.
170 ouest, rue Jean-Talon Tél. CR. 1-4711
1625, rue de Lorimier Tél. LA. 4-7311
3175 ouest, rue St-Jacques Tél. WE. 7-2741
729, rue St-Antoine Tél. 868-1831
2150, rue St-Joseph Lachine Tél. ME. 7-4451
75 ouest, rue St-Charles Longueuil Tél. OR. 7-6381

Restaurant AU PIED DE COCHON Cuisine Française
AUJOURD'HUI à $1.90
Préparé par la Patronne servi de midi à 7 hres
Le Potage "Maison"
Les Côtes d'agneaux à la Montmorency
Les Légumes frais
Le Dessert
Le Café
1449 rue Metcalfe
VI. 9-2195
Diner's Club et American Express
VINS - LIQUEURS
Restaurant AU PIED DE COCHON Cuisine Française

COURS DU JOUR OU DU SOIR

MONSIEUR PIERRE LE BLANC, FONDATEUR ET DIRECTEUR GENERAL DU
studio 5316 inc
EST HEUREUX DE VOUS OFFRIR LE CHOIX DES COURS SUIVANTS:

Jean-Louis GAGNON
Professeur titulaire

1-- JOURNALISME
Monsieur Jean-Louis Gagnon, dont la réputation n'est plus à faire dans ce domaine, dirige le cours en plus d'être lui-même professeur titulaire. Sa compétence en la matière est pour les élèves une garantie de succès.
PROGRAMME — Le journalisme : les informations, les chroniques, les enquêtes, les commentaires, les éditoriaux. — Le journalisme de l'air — La salle de rédaction — Les courants de la pensée contemporaine — L'économie politique, la sociologie — La géographie — Les organismes internationaux — Les illustrations, maquettes et ateliers — Notions générales, etc.

L.-R. FOURNIER
Directeur artistique

2-- DÉCORATION INTÉRIEURE
Voici le programme complet du cours sous le titulariat de Monsieur Roger Côté. Théorie : éléments d'architecture, harmonie des couleurs, arrangement et disposition, éclairage, accessoires, psychologie, styles, etc. — Histoire de l'art — Dessin d'observation — Composition du meuble — Création — Techniques du dessin — Anatomie et modèle vivant — Dessin technique et perspective — Rendu préliminaire, intermédiaire, avancé et professionnel — Décoration résidentielle et commerciale — Initiation aux affaires — Développement de la personnalité — Etalage, etc.

Raymond OUIMET
Directeur des études

3-- DESSIN INDUSTRIEL
L'avenir est à la compétence . . . ; en effet si vous vous spécialisez en dessin industriel vous serez en mesure de pouvoir accepter une position d'avenir, soit dans un bureau d'architecte ou d'ingénieur pour y préparer des plans de maison, de structure ou des montages de mécanique, d'électronique, d'aéronautique, etc .
Le cours, sous la direction de M. Raymond Ouimet, vous permet de vous préparer au diplôme de dessinateur professionnel en Mécanique — Architecture — Structure-électronique ou Aéronautique.

Robert BELAIR
Professeur titulaire

4-- DESSIN COMMERCIAL
Si vous aimez le dessin, un diplôme en Art Commercial peut être pour vous l'occasion exceptionnelle d'accéder à une situation d'avenir et d'obtenir un salaire enviable.
Monsieur L.-Rod. Fournier, directeur artistique bien connu, vous présente pour la dixième année son programme d'étude : Dessin à vue — Textures et anatomie — Dessin d'après modèle vivant — Dessin technique et perspectives — Lettrage — Techniques du dessin — Histoire de l'art — Composition et disposition d'annonces — Création — Mise en page — Rendu — Typographie et méthode de reproduction — Développement de la personnalité — Illustration de mode — Initiation aux affaires — Dessin publicitaire élémentaire, intermédiaire, avancé et professionnel.

Nicole GERMAIN
Conseillère

5-- CULTURE GÉNÉRALE
Ce cours s'adresse tout particulièrement aux jeunes gens et jeunes filles qui désirent ajouter à leur bagage intellectuel certaines connaissances devenues indispensables à l'épanouissement de leur personnalité. Les sujets nombreux et variés qui sont enseignés vont de la psychologie aux sciences pures, passant par quelques leçons de droit, de médecine, d'économie politique, de sociologie, de géographie, sans oublier les domaines artistiques: peinture, littérature, dessin, décoration, etc. On aborde également la bibliothéconomie, le journalisme, la philosophie, l'histoire de l'art, etc.

BERNARD
Maître-coiffeur

6-- CHARME ET FÉMINITÉ
Madame Nicole Germain, assistée de plusieurs spécialistes, vous offre la possibilité de suivre un cours de charme et de féminité dont les principaux sujets sont les suivants : maintien, démarche, coiffure, maquillage, mode, élégance, éducation physique, manicure, etc. De plus, chaque élève a l'avantage de consultations personnelles qui lui permettent de faire valoir ses dons naturels, de dissimuler ses déficiences et de trouver ainsi le plein épanouissement de sa personnalité.

M. Bourguignon
Directeur des élèves

7-- CAMP AMÉRICAIN
Camps d'été pour jeunes garçons de 6 ans à 15 ans, situé dans le Vermont. Tous les sports terrestres et aquatiques y sont pratiqués. Excellente occasion d'apprendre l'anglais. Inscriptions limitées à 10 campeurs d'expression française.

L'ECOLE EST OUVERTE AUX VISITEURS TOUS LES JOURS ENTRE 10 A.M. ET 9 P.M. — LE SAMEDI JUSQU'A 3 H.

studio 5316 inc

5316, AVENUE DU PARC - TEL. 279-7351

Ecole détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées :

Pour renseignements supplémentaires, téléphonez, rendez-nous visite ou encore postez ce coupon pour recevoir gratuitement le prospectus de votre choix

NOM ..... AGE .....
ADRESSE .....
Degré d'instruction ..... TELEPHONE : .....
Prospectus no ☐ 1 ☐ 2, ☐ 3, ☐ 4, ☐ 5, ☐ 6, ☐ 7

TOUS CES COURS DEBUTENT LA SEMAINE DU 18 FEV. 63

LE DEVOIR

MONTREAL, MARDI, 19 FEVRIER 1963

L'université de Montréal achète un immeuble du YMHA: $500,000

L'université de Montréal a fait l'acquisition, la semaine dernière, de l'immeuble appartenant au Young Men Hebrew Association, situé rue Mont-Royal, près de l'avenue du Parc.

La nouvelle a été annoncée hier par Mgr Irénée Lussier, recteur de l'université, qui a révélé que l'université a déboursé un demi-million de dollars pour l'achat de l'immeuble, lequel sera libéré le 1er juin prochain.

L'immeuble comprend, outre de nombreuses salles, une piscine et un gymnase. L'ensemble servira exclusivement aux écoles de réhabilitation et d'éducation physique de l'université de Montréal.

Les exigences des programmes, en effet, dans ces deux écoles sont telles qu'elles rendent nécessaires la présence, à proximité de l'université, d'un gymnase et d'une piscine, ainsi que l'ont expliqué hier MM. Gustave Gingras et Lucien Plante, respectivement directeurs de l'Ecole de réhabilitation et de l'Ecole d'éducation physique de l'université.

On sait que l'université prévoit pour bientôt la construction d'un gymnase et d'une piscine sur le campus, mais le public étudiant dans ses loisirs monopolisera sans doute l'emploi de ces services, ce qui justifie l'acquisition que l'université vient de faire, d'autant plus que le gymnase mis au service des écoles de réhabilitation et d'éducation physique sera employé presque à plein temps.

Claude Champagne est décoré de la médaille du Conseil des arts

OTTAWA. — Trois Canadiens éminents — MM. Claude Champagne, musicien et compositeur, Arthur Lismer, artiste peintre et Leonard Brockington, universitaire, journaliste et homme public — ont été décorés hier soir de la médaille du Conseil des arts du Canada. La présentation a eu lieu au Country Club, dans la banlieue d'Ottawa, à l'issue d'un dîner de gala qui réunissait une centaine de convives, en présence du gouverneur général et de Mme Vanier.

Cette manifestation était sous la présidence de M. D.B. Weldon, président du Conseil des Arts.

Le directeur du Conseil, M. A.W. Trueman, a rappelé que la médaille du Conseil des Arts a pour objet d'honorer de la plus haute distinction possible les Canadiens qui, au cours de leur vie, ont joué un rôle de premier plan dans l'essor culturel du pays par leur contribution au progrès des arts, des humanités et des sciences sociales. Après la lecture des citations et la remise des médailles par le gouverneur général, M. Brockington a pris la parole pour remercier le Conseil au nom des trois lauréats.

La présentation officielle s'est terminée par un bref discours de M. Gérard Filion, vice-président du Conseil. Ayant fait remarquer que le Conseil n'a décerné cette année que trois médailles, M. Filion a déclaré aux lauréats: "La médaille du Conseil des Arts est une marchandise rare. Ceux et celles qui la portent font partie du club très exclusif des grands Canadiens. C'est pourquoi, messieurs, je vous félicite et je nous félicite. Je vous félicite de l'avoir méritée et je nous félicite de vous l'avoir décernée. En vous honorant, nous nous sommes fait honneur à nous-mêmes."

La médaille du Conseil des Arts a été instituée en 1961 et décernée pour la première fois en 1962. Son dessin est l'oeuvre de Mme Dora de Pedery Hunt, médailliste de Toronto. Conçue pour être exposée sur un pupitre ou sur une table, et non pour être portée, la médaille du Conseil des Arts mesure environ quatre pouces de diamètre et pèse une livre et demie. L'avers reproduit l'écusson du conseil, avec la devise "Artes et Ingenia Fovere" (soutenir les arts et les oeuvres de l'esprit). Au revers, une frise circulaire symbolise les nombreuses activités qui bénéficient de l'appui du conseil. Chaque médaille comporte un prix en argent de $2,000.

John Turner: le Canada doit payer sa part de la défense

WINNIPEG. — "Le thème central de la prochaine campagne électorale sera de savoir si le Canada demeurera un membre actif de la communauté occidentale dans un monde interdépendant, ou bien s'il deviendra un pays non-engagé, neutraliste et pacifiste". C'est ce qu'a déclaré hier soir M. John N. Turner, député de Montréal-Saint-Georges aux Communes, lors d'une assemblée électorale du candidat libéral dans Winnipeg-Sud, Mme M. Konantz.

Selon M. Turner, le Canada, sous l'administration des conservateurs, s'est révélé incapable de relever le défi du changement, que ce soit dans le secteur du commerce ou celui de la défense.

Le gouvernement de M. Diefenbaker, a-t-il dit, s'est montré impuissant à se conformer aux dispositions nouvelles du commerce international, lesquelles ont hâté la demande d'entrée de l'Angleterre au Marché commun et ont incité le président Kennedy à baisser les tarifs douaniers sous son nouveau programme de libération des échanges.

Au sujet des armes nucléaires, M. Turner a déclaré que la question qui se pose n'est pas d'abord d'en mettre la moralité en doute, mais de savoir si le Canada fera ou non suite à ses engagements à titre de membre de l'alliance atlantique. "Ce ne sont pas les armements nucléaires qui sont immoraux, a-t-il dit, mais bien la guerre elle-même. Tant que les possibilités de guerre ne seront pas anéanties par un programme surveillé de désarmement, l'Ouest commettra un suicide en choisissant le désarmement unilatéral. Tant que le désarmement ne sera pas réalisé, le Canada doit jouer son rôle et payer sa part des frais encourus par la défense du monde atlantique.

Le major-général Macklin: aucune défense possible contre l'attaque nucléaire

TORONTO — "Il est tout simplement insensé de croire que le fait de remettre aux forces armées canadiennes quelques centaines d'ogives nucléaires pourront rendre plus redoutable encore la force de dissuasion de l'Ouest", a déclaré le major-général W.S.H. Macklin, adjudant-général de l'armée canadienne à sa retraite.

Il s'adressait à quelque 75 sympathisants et membres du mouvement canadien en faveur du désarmement nucléaire à l'ouverture d'une exposition d'oeuvres d'art organisée par cet organisme.

Le Canada n'a pas la moindre raison d'accepter des armes nucléaires, a renchéri le général Macklin. A son avis, il n'existe aucun moyen de défense contre une attaque nucléaire massive en ce sens qu'il est impossible de l'arrêter une fois lancée.

"La force de dissuasion que possèdent les E.-U. est notre seule protection contre la menace russe", a-t-il ajouté. Si le Canada faisait l'acquisition d'armes nucléaires, dans le fol espoir de renforcer cette force de dissuasion, il deviendrait le premier pays du monde, hors les pays du club nucléaire, à en être doté, a dit en terminant le général Macklin.

Le père Leduc est décédé

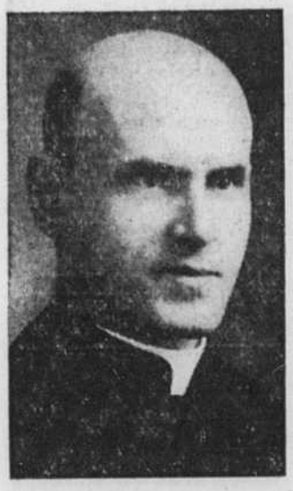

Le R.P. Adrien Leduc, C.S.C., ancien supérieur de l'Oratoire Saint-Joseph, est décédé dimanche soir à l'Hôtel-Dieu de Montréal, après une courte maladie. Il était âgé de 53 ans. Il était né le 18 janvier 1910, à Saint-Laurent, fils de Napoléon Leduc et de Rose-Anna Beaulieu, tous deux décédés. Il fut ordonné prêtre le 2 février 1936 et devenait, en 1941, supérieur du Scolasticat Notre - Dame - de - Sainte - Croix-Geneviève. L'année suivante, il était nommé supérieur de l'Oratoire. En 1948, il devenait le premier supérieur de la Maison Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à Paris, maison nouvellement fondée. En 1950, il revenait à l'Oratoire où il était nommé vice-supérieur. En 1956, il assumait la direction des prédicateurs et depuis 1958, il exerçait son ministère au Sanctuaire du Mont-Royal comme conseiller moral très estimé.

La dépouille mortelle est exposée au parloir de l'Oratoire Saint-Joseph. Ses funérailles auront lieu jeudi matin à 10 heures dans la crypte de l'Oratoire. L'inhumation se fera au cimetière de sa communauté à Saint-Laurent.

Le défunt laisse dans le deuil, outre ses confrères en Sainte-Croix, quatre frères, MM. Joseph-A., François-Xavier, Edouard et Napoléon Leduc, deux soeurs, Mme Armand Groulx (Marguerite) et Mme Léandre Saint-Aubin (Zoé).

NAVIGATION D'HIVER

Troisième voyage du pétrolier "Edouard Simard"

Le pétrolier côtier 'Edouard Simard", commandé par le capitaine Michel Goulet, qui était arrivé au quai de Montréal-Est en fin de semaine, pour son troisième voyage à Montréal depuis le début de l'année, est reparti, hier matin, à 5h.30, à destination de Québec où il était attendu hier soir. A 3 heures, hier après-midi, l'"Edouard Simard" était rendu devant Grondines, soit une quarantaine de milles en haut de Québec.

L'"Edouard Simard" a cependant rencontré de la glace sur son passage puisque les trois brise-glace du ministère des transports ont dû travailler une partie de la journée dans le lac Saint-Pierre hier.

On s'attend, cependant, que les trois brise-glace "N.B. McLean" (capt. Marius Gagné), "Ernest Lapointe" (capt. Robert Marchand) et "Saurel" (capt. Gérard Mercier) pourront travailler dans le port de Montréal aujourd'hui.

Le chenal est ouvert jusqu'au quai de Texaco, mais le principal reste à faire.

"De la Longue-Pointe au quai Laurier, dit M. Guy Choquet, ing. c., en charge des opérations des brise-glace dans le chenal entre Montréal et Québec, la glace empilée peut avoir une épaisseur d'une vingtaine de pieds."

M. Choquet explique que depuis la construction du pont Champlain, la glace a tendance à demeurer dans le bassin de Laprairie au lieu de descendre dans le port de Montréal en sorte que la glace n'est pas trop épaisse entre le quai Laurier et le quai Victoria et que l'eau dans cette partie du port se maintient jusqu'ici à un niveau raisonnable.

Le RIN demande à Québec de dire non aux armes A

La région de Montréal du Rassemblement pour l'indépendance nationale a demandé, hier au gouvernement du Québec, à l'opposition officielle et à tous les gouvernements municipaux de se prononcer au plus tôt contre l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada.

Le RIN de la région de Montréal soutient que la question des armes nucléaires prend une importance primordiale au moment où le Québec pourrait être amené, contre son gré, dans la course aux armements nucléaires, comme d'ailleurs il a été amené contre son gré dans la guerre mondiale, en 1942.

Une autre résolution félicite le gouvernement provincial pour l'initiative qu'il a prise d'émettre ses propres obligations d'épargnes et invite la population à échanger ses obligations du gouvernement fédéral pour des obligations de l'Etat du Québec.

Le Dr Louis Berlinguet

QUEBEC. — Le Dr Louis Berlinguet, professeur de biochimie expérimentale, vient d'être nommé directeur du département de biochimie, à la faculté de médecine de l'université Laval. Il succède au docteur R. Gingras, m.d., qui vient d'être nommé doyen de la faculté de médecine.

FAUX CERTIFICATS

"Le Devoir" est accusé de libelle

L'affaire des faux certificats d'électeurs a eu un nouveau rebondissement hier après-midi. Siégeant en Correctionnelle, le juge Wilfrid Denis a émis des sommations de comparaître, pour libelle, à l'intention de trois journaux de la métropole, dont le quotidien "Le Devoir", et contre M. Jean-Guy Moreau.

M. Moreau est l'un des deux témoins que la Couronne a fait entendre à l'enquête préliminaire de M. André Lagarde, organisateur en chef de l'Union nationale pour le district de Montréal. De concert avec un ex-officier de la Sûreté provinciale, M. Gaston Archambault, M. Lagarde était accusé d'avoir comploté en vue d'effectuer une fraude électorale. Ils ont tous deux été relâchés, faute de preuves.

Au cours d'une entrevue qu'il a accordée au "Devoir" — et qui était reproduite en page frontispice du quotidien, samedi matin, — M. Moreau a révélé qu'il voulait récuser son témoignage, que celui-ci avait été présenté alors qu'il était sous l'effet de la peur, et qu'il était disposé à faire une nouvelle déposition.

Dans sa déclaration au "Devoir", — déclaration dont les principaux éléments ont été reproduits dimanche dans l'hebdomadaire "Dimanche - Matin" ainsi que reproduits et commentés lundi, dans le quotidien "Montréal-Matin", — M. Moreau impliquait deux personnes, soit M. Jean-Paul Boisjoli, un ancien candidat conservateur dans le comté de Montréal-Ste-Marie, et M. Marcel Sauvé, un ancien boxeur.

Hier après-midi, MM. Boisjoli et Sauvé, en compagnie de leur avocat, Me Marcel Landry, se sont présentés devant le juge Denis et ont obtenu des sommations de comparaître, pour libelle, contre M. Moreau et les trois journaux montréalais.

Me Landry a réclamé en vain un mandat d'arrêt contre M. Moreau, en soutenant que c'est lui qui est le principal instrument de ce présumé libelle. Le juge Denis a délibéré pendant plus d'une heure avant d'arrêter de façon définitive la nature exacte des plaintes à être portées et avant d'émettre trois sommations.

A la fermeture des bureaux, hier, "Le Devoir" n'avait pas encore reçu la sommation en question.

Devant le tribunal, Me Landry a affirmé que la Sûreté provinciale recherche activement M. Moreau depuis 9 heures vendredi soir, mais vainement. Selon des proches, M. Moreau n'a pas été vu depuis le début de la soirée vendredi alors qu'il est parti avec un "grand homme brun".

LES ARMES NUCLÉAIRES

Thompson accepte un débat télévisé

OTTAWA. — Le leader du Crédit social, M. Robert N. Thompson, a accepté de participer à un débat télévisé sur la question des armes nucléaires, avec les chefs des trois autres partis.

Il a déclaré à Ottawa, en réponse au défi lancé à Toronto par le leader fédéral du Nouveau Parti démocratique, M. T. C. Douglas, qu'il acceptait un tel débat pourvu que des ententes satisfaisantes puissent être conclues quant au temps et quant au lieu de ce débat.

Il est d'avis que le réseau national de télévision et de radio devrait diffuser le débat et offrir en même temps la traduction simultanée. M. Thompson est cependant d'avis que le débat ne devrait pas se limiter à la question des armes nucléaires parce que d'autres questions ont une importance plus grande.

Visite du prince Albert de Liège

Le prince Albert de Liège, frère du roi des Belges prononcera, aujourd'hui, à Montréal, le seul discours de sa tournée au Canada où il dirige une mission commerciale.

Le prince fera une déclaration publique à l'issue d'un déjeuner offert au Reine Elisabeth conjointement par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise et la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Le ministre du commerce de la Belgique, M. Maurice Brasseur, qui est arrivé à Montréal hier soir assistera à ce déjeuner et accompagnera le prince Albert de Liège à Québec demain.

Au cours de la journée d'aujourd'hui, le prince se rendra à l'université de Montréal, à l'hôtel de ville. Ce soir, il sera reçu par le maire Drapeau à un dîner au restaurant Hélène de Champlain.

Georges Marcotte devant ses pairs

Il aura fallu 120 minutes et 56 citoyens pour désigner 12 jurés

Par Marcel VLEMINCKX

Georges Marcotte affronte ses pairs, depuis hier matin, aux assises criminelles de la Cour du banc de la reine. La Couronne l'accuse du meurtre qualifié, punissable par l'exécution capitale. Elle entend prouver que le 14 décembre 1962, il aurait abattu à la mitraillette, le policier de ville Saint-Laurent, Claude Marineau.

Cette mort est survenue au cours d'un hold-up, commis par trois cagoulards, dans une succursale de la Banque canadienne impériale de Commerce, située au 6007 de la Côte de Liesse. Un montant de quelque $140,000 avait été volé par les bandits qui n'eurent toutefois qu'une somme liquide de quelque $6,000 à partager entre eux.

Entre le crime présumé qu'il aurait commis et le début de son procès, il se sera écoulé très exactement 65 jours. Il était (presque) inévitable que son procureur, le jeune plaideur Yves Mayrand formule une motion de remise de ce procès.

Cette motion a été faite dès que le juge Roger Ouimet qui préside le terme de février des assises criminelles de la Cour du banc de la reine a fait son apparition à sa tribune.

Me Mayrand a appuyé sa demande sur deux considérations.

Motion rejetée

"La défense n'a pas eu tout le temps dont elle avait besoin pour vérifier tous les faits mis en lumière lors de l'enquête préliminaire de l'accusé. C'est aussi l'opinion de la défense que ce procès est tenu trop rapidement après le drame qui l'a engendré, pour que les fins de la justice soient équitablement servies," a dit Me Mayrand.

Me Claude Wagner, substitut du procureur général à Montréal, a riposté que l'accusé aurait un procès équitable et qu'il s'opposait d'ores et déjà à toute demande de changement de venue du procès.

Le juge Ouimet a rejeté la motion de la défense et le choix des jurés a immédiatement débuté.

Un tableau de 54 aspirants-jurés avait été assigné pour le terme des assises de février. Néanmoins, sur l'ordre du tribunal, un tableau supplémentaire de 25 autres aspirants avait été convoqué.

Le premier aspirant a été appelé par le greffier Michel Chamberland à 10 h. 50 hier matin. Ce n'est toutefois qu'à 3 h. précises hier après-midi que les douze jurés avaient été élus parmi 56 aspirants qui ont été scrutés par les plaideurs en présence.

L'accusation

Somme toute, ce choix qui s'annonçait long et fastidieux a été relativement court quand on songe au fracas publicitaire qui avait entouré l'assassinat des policiers Marineau et Brabant, le 14 décembre dernier et la chasse à l'homme subséquente durant toute la période des Fêtes.

L'acte d'accusation a été lu par le greffier Chamberland à Georges Marcotte. Très droit, pâle, lèvres serrées, l'homme n'a point sourcillé durant cette lecture.

Me Wagner a présenté la cause avec sobriété, rappelant aux jurés que le fait d'avoir été choisis n'était pas un honneur pour eux mais un fardeau. Il a comparé la preuve qu'il entend faire (à l'aide de 80 témoins) à un tableau dont les jeux d'ombre et de lumière seront mis en place au fur et à mesure que passeront les heures et les dépositions. "Ce tableau, une fois terminé, sera signé Georges Marcotte", a affirmé Me Wagner.

Dès la première déposition, celle du policier provincial Lorenzo Marineau, frère du policier défunt, la défense a formulé une objection, d'ailleurs maintenue par le tribunal. Me Mayrand s'est élevé contre une question de Me Wagner: "Votre frère avait combien d'enfants, M. Marineau?"

Le tribunal a décidé que cette question n'était point pertinente à la cause, qu'elle était préjudiciable à l'accusé.

Le reste de la séance a été consacré à l'audition de témoins "techniques": un médecin qui a constaté la mort du policier Marineau, un ingénieur-arpenteur qui a préparé un plan complet des lieux du drame et des divers lieux de la ville où les présumés bandits se sont rendus après leur forfait et un policier-photographe qui a photographié quelques-uns de ces lieux et pièces à conviction qui seront utilisées au cours du procès.

Marcotte passe en procès pour le meurtre du policier Marineau. Est-il besoin de rappeler que la loi permet d'accuser un citoyen de la mort violente d'un seul autre citoyen dans une cause? Quitte à porter une nouvelle accusation ultérieure quand il y a double ou triple mort violente?

Le procès le plus couru de l'année...

La Cour avait prévu que le choix d'un jury impartial déborderait possiblement le tableau régulier des 54 aspirants-jurés assignés au début du terme des assises. Effectivement, grâce au tableau supplémentaire de 25 aspirants convoqués par le shérif, le choix du jury n'a souffert aucun retard mais il a fallu en scruter 56 avant de pouvoir en élire 12.

* * *

Tous les aspirants, sauf un, ont reconnu aisément qu'ils avaient tous lu des rapports de presse sur les événements dramatiques du 14 décembre dernier et des rebondissements de ces événements. Il est remarquable de constater que la radio et la TV n'ont pas dans le public la puissance d'information que possède (toujours et d'abord) la presse écrite.

* * *

Le juge Ouimet a déridé l'assistance quand il a demandé au juré Georges-Aimé Daignault, percepteur de publicité du journal "La Presse", "Vous venez de dire que vous lisez La Presse mais que l'accusé vous est indifférent. Est-ce à dire que vous ne croyez pas toujours ce que vous lisez dans La Presse?"

* * *

L'aspirant-juré Charles-A. Fugère, interrogé sur ses sentiments à l'endroit de l'accusé Marcotte, a martelé ses mots en disant: "Je crois que si les faits énoncés sont vrais, c'est un crime ignoble!" Il a été écarté péremptoirement par Me Mayrand.

* * *

Durant toute cette longue journée initiale de son procès, Marcotte n'a point bronché une seule fois. Il a souri, toutefois, en entendant l'aspirant-juré, Josaphat Breton, déclarer: "J'ai la tête pas mal dure. Je ne change pas d'idée facilement!" Péremptoirement écarté!

* * *

La femme du policier Claude Marineau était assise sur la première banquette de la partie réservée au public. Son regard a fixé sans expression révélatrice l'accusé Marcotte. Peut-être y avait-il un peu de curiosité dans ce regard!

* * *

Une dizaine de balles se sont logées dans diverses parties de la voiture-ambulance des policiers Brabant et Marineau. En revanche, l'Oldsmobile (volée) dans laquelle ont fui deux des trois bandits, le 14 décembre dernier a essuyé une fusillade de riposte policière; la vitre arrière du véhicule a été fracassée par une volée de balles.

"C'est aux Anglo-Canadiens qu'il revient de poser le prochain pas"

C'est maintenant qu'il faut agir et prendre les mesures qui s'imposent pour garder intacte la Confédération. Les gouvernements des provinces anglophones du Canada et surtout le gouvernement fédéral doivent sans délai adopter la législation requise à cette fin. Demain ou en 1967, il sera peut-être trop tard.

Voilà ce qu'a affirmé en fin de semaine M. Alfred Warkentin, de Montréal, à un congrès régional de jeunes chrétiens organisé par le Quebec Older Boy's Parliament, et qui a eu lieu à Chomedey, en banlieue de Montréal.

Selon M. Warkentin, il appartient aux Canadiens anglais de toutes les parties du Canada, et plus particulièrement à ceux du Québec de faire le prochain pas en vue d'améliorer les relations entre les deux principaux groupes ethniques du pays. Les Québécois d'expression anglaise doivent devenir des missionnaires en défendant la cause de la langue et de la culture françaises au Canada.

M. Warkentin a ajouté que plusieurs Canadiens français sont aujourd'hui indifférents à l'égard de la Confédération. Ils considèrent que le Canada a été si longtemps désuni qu'ils ne voient pas d'avantages à maintenir la Confédération. La seule façon véritable de résoudre ce problème est de promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme à travers tout le Canada. C'est seulement sur cette double base que nous pourrons bâtir une nation fière, puissante et indépendante.

M. Wakentin a réclamé que le parlement fédéral adopte, dès la prochaine session, des mesures pour que le bilinguisme soit reconnu et pratiqué au sein du fonctionnarisme fédéral, de l'armée et des sociétés de la Couronne. Les salaires, les promotions et l'emploi lui-même, dans le fonctionnarisme, devraient reposer en partie sur la valeur des candidats sur le plan du bilinguisme.

M. Warkentin déclara: "Le 2e terme de l'alternative pourrait signifier la rupture du Canada. Le Québec ne pourrait pas survivre seul et le reste du Canada serait annexé aux Etats-Unis. Evidemment, la langue française est la première ligne de défense pour le maintien de l'indépendance du Canada. Profitons-en!"

Un comité pour le Québec libre est formé à Paris

PARIS. — Un Comité pour l'indépendance du Québec et l'Est du Canada vient d'être formé à Paris pour appuyer le mouvement séparatiste au Québec.

Ce comité français s'est fixé comme objectif premier d'attirer l'attention du monde "sur l'exploitation dont les Canadiens français sont victimes de par la constitution fédérale et sur le désir des habitants du Québec et de l'est du Canada d'accéder à l'indépendance souveraine".

Le comité a été formé le 10 février dernier, exactement 200 ans après la signature du traité de Paris en 1763, qui fit du Canada une colonie britannique.

Il s'agit là d'une initiative de M. Paul Gache, journaliste, rédacteur à l'Office français d'information, agence de nouvelles consacrée à la défense de la langue française.

Mlle Odile Le Gentil, secrétaire générale du comité, a fait savoir hier que M. Gache avait écrit aux chefs des mouvements séparatistes: MM. Raymond Barbeau, Marcel Chaput et Gérard Raymond.

"Nous avons vu ces mouvements évoluer et nous pensons que nous devons leur témoigner notre sympathie," a fait observer Mlle Le Gentil. Le comité français ne s'occupe pas des affaires politiques canadiennes, mais s'intéresse uniquement aux mouvements séparatistes, a-t-elle ajouté.

Une résolution adoptée à la réunion inaugurale du comité précise que celui-ci reconnaît que "les Canadiens français constituent une nation importante dont le droit à l'auto-détermination et à l'indépendance ne fait aucun doute".

La résolution ajoute que les Canadiens français sont "les hommes les plus civilisés parmi ceux soumis au colonialisme dans le monde occidental".

"Même l'Etat du Québec est traité comme une colonie économique par le gouvernement d'Ottawa. L'indépendance des Canadiens français devrait alors être encouragée en vertu du même principe qui a sanctionné la libération de 50 peuples il y a 10 ans. Ce sont des principes reconnus par tous les Etats démocratiques, les Nations Unies et le droit international."

La FTQ presse Québec: débattre le chômage

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Roger Provost, a réclamé la reprise, dès mercredi prochain, du débat sur le chômage amorcé à l'Assemblée législative il y a trois semaines. Selon lui, les dernières statistiques fédérales indiquant que le Québec a remporté encore une fois, à la mi-janvier, ce qu'il a appelé "le scandaleux championnat du chômage", ne permettent plus aucune remise de la discussion.

On sait que la "journée des députés" a été supprimée les 6 et 13 février dernier et que le premier ministre Jean Lesage n'a pas donné l'assurance formelle que le débat reprendrait au cours de celle de mercredi. Les deux principaux orateurs inscrits à l'ordre du jour sont le chef du gouvernement lui-même et le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque.

Rappelant que le 30 janvier dernier, le gouvernement a accepté en principe, en amendant une motion de l'opposition, de saisir le comité des relations industrielles du problème du chômage, M. Provost ne voudrait pas qu'une autre remise retarde le moment où l'organisme pourra commencer à siéger.

Soulignant qu'en janvier, le Québec comptait 10.5 pour cent de sa main-d'oeuvre en chômage, comparativement à 5.5 pour cent en Ontario, le président de la FTQ a exprimé l'avis que le nombre des sans-travail doit dépasser largement les 200,000 à l'heure actuelle. Dans cette hypothèse, dit-il, aucune considération ne devrait plus entraver la poursuite d'un débat sur le chômage que l'on voudrait sérieux et animé par le seul souci du bien commun.

Le leader syndical a enfin rappelé qu'il a récemment fait parvenir aux députés, en prévision de ce débat, un mémoire sur le chômage dans lequel la FTQ préconise notamment la création d'un conseil interministériel de la planification comprenant les ministères-clés du gouvernement provincial, ainsi que d'un organisme fédéral-provincial de la planification. Les recommandations de cette centrale comportent également la création d'une industrie sidérurgique et un contrôle sur la spéculation immobilière.

La FTQ: les causes en équité ne sont pas le monopole des avocats

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Roger Provost, a déclaré que son mouvement s'opposerait à ce que le gouvernement provincial accorde des privilèges spéciaux aux membres du Barreau dans le domaine des relations ouvrières.

Le leader syndical commentait ainsi des rapports de presse selon lesquels certains participants au 11e congrès du Barreau du Québec auraient protesté contre ce qu'on y aurait appelé des "empiètements intolérables" de la part de "non professionnels" devant les tribunaux d'arbitrage et de conciliation.

M. Provost doute fort que le Barreau aille demander pour les avocats des privilèges qui iraient à l'encontre de l'esprit même de nos lois ouvrières, qui prévoient justement la création de tribunaux en équité où les parties peuvent défendre elles-mêmes leur cause sans traîner le boulet de la procédure.

Faisant observer que le mouvement syndical a fréquemment recours à des avocats, le président de la FTQ a toutefois tenu à préciser qu'il n'existe pas pour les faire vivre. "Nous voulons, dit-il, continuer de pouvoir faire appel à leurs services au besoin, mais nous nous opposerions farouchement à toute tentative de nous retirer le droit de plaider notre cause quand nous estimons avoir la compétence voulue pour le faire, ce qui est fréquemment le cas".

A ce propos, M. Provost n'a pas hésité à déclarer qu'un trop grand nombre d'avocats font preuve d'un manque déplorable de compétence dans le domaine des relations ouvrières. Souvent, dit-il, ils ne connaissent même pas la loi et entraînent leurs clients patronaux dans des litiges coûteux et néfastes à la paix industrielle.

Cependant, de poursuivre le président de la FTQ, le mouvement syndical n'en déplore pas moins le fait qu'il ne peut compter actuellement que sur une poignée d'avocats compétents, consciencieux et dévoués à la cause des travailleurs. Il a encouragé les jeunes à se spécialiser dans le droit ouvrier, mais à condition, dit-il, qu'ils restent constamment disposés à faire primer le dévouement et la conscience professionnelle sur le simple appât du gain.

M. Provost a souligné que les membres du Barreau ne sont pas les seuls à qui la FTQ conteste le monopole de la représentation devant les tribunaux d'arbitrage et de conciliation. Elle fait la même opposition, dit-il, aux 'conseillers en relations industrielles".

"A une époque où l'on commence à reconnaître la nécessité de l'éducation populaire, nous ne permettrons certainement à personne de refuser au travailleur la possibilité de développer à l'école du syndicalisme des talents que, faute d'instruction, il ne pourrait jamais exploiter autrement, de conclure M. Provost. Nous sommes toujours prêts à faire un bon accueil aux spécialistes, mais pas au détriment de la promotion ouvrière, qui demeure notre premier souci".

EDITORIAL

L'affaire des faux certificats

Des lecteurs se demandent quelle intention se cache derrière la nouvelle publiée en première page samedi dernier, sur l'affaire des faux certificats. D'autres craignent que nous ne cédions "une fois de plus" à la manie du scandale.

Nous voudrions détruire sur-le-champ toute possibilité de malentendu.

●

Durant les derniers jours de la dernière campagne électorale provinciale, M. André Lagarde, organisateur en chef de l'Union nationale pour la région de Montréal, fut accusé de conspiration dans l'affaire des faux certificats. Des incidents politico-juridiques marquèrent cette détestable fin d'élection.

L'enquête préliminaire se termina le 25 janvier dernier: faute de preuve suffisante, le juge Marc-André Blain libérait l'accusé quelques jours plus tard.

Au cours de cette enquête, l'un des deux témoins produits par la Couronne avait affirmé, de façon vague, que les faux certificats furent imprimés à l'un des ateliers de M. Lagarde, qui est imprimeur. Cette déclaration obtint de la publicité, et ainsi fit assurément tort à M. Lagarde dans l'esprit de beaucoup de gens, en dépit de la libération décrétée par la suite.

Vendredi, ce témoin se présentait au *Devoir* et déclarait devant nous que cette accusation était fausse: il l'avait portée — en termes fort vagues encore une fois — parce qu'il avait été soumis à une véritable intimidation.

Ayant jadis publié l'accusation, nous nous sentions en devoir de publier, et très en relief, la rétractation. Ce n'est pas une question de parti politique: c'est une affaire de justice élémentaire.

●

Mais pour être tout à fait clair, il aurait fallu publier une relation des événements comme nous avons pu les reconstituer. Malheureusement, c'était et cela demeure impossible. L'affaire des faux certificats n'est pas terminée: un autre procès aura bientôt lieu, sur un autre aspect de la question. Par conséquent, une partie de l'affaire demeure *sub judice*.

En d'autres termes: Mario Cardinal et notre service d'informations en savent plus qu'ils n'en sauraient dire pour l'instant. Mais ce qu'ils savent nous a davantage incité à rendre immédiatement justice à M. Lagarde.

Je me sens moi-même embarrassé par la discrétion qu'un journaliste doit observer par rapport à une affaire en cours devant les tribunaux.

Cependant, il nous semble légitime d'écrire, en nous en tenant à ce qui a été tiré au clair, que l'accusation dont M. Lagarde a été victime et qui n'a pas été retenue, fut portée avec une extrême légèreté.

Les faits se résument ainsi. La police provinciale trouve des faux certificats. Sur le paquet, un nom et une adresse: celui et celle de M. André Lagarde. Là-dessus, l'appareil judiciaire est mis en branle, et l'on arrête celui dont *quelqu'un* a imprimé le nom. On ne produira plus tard qu'un témoignage contre lui — et le témoin vient de se récuser.

Au surplus les démarches qu'on prête à M. Lagarde ont un caractère d'invraisemblance: pourquoi, s'il a imprimé chez lui de faux certificats, ne les aurait-il pas portés lui-même où il fallait, au lieu de leur faire décrire des zigzags incroyables? On n'imagine pas qu'un homme sensé, qui possède une certaine expérience des élections, ait pu se "barrer les jambes" à lui-même avec autant de maladresse.

C'est notre second motif d'intervention.

S'il s'agit d'un coup monté contre M. Lagarde — et jusqu'à preuve du contraire, nous le croirons —, qui a monté le coup?

●

Nous n'avons aucune expérience de ces causes. Pourtant, nous nous étonnons qu'on n'ait pas tenté d'établir certaines preuves: le simple bon sens l'exigeait.

On soupçonne M. Lagarde d'avoir fait imprimer à son atelier des faux certificats. Mais à part un employé mis à la porte — celui justement qui s'est démenti en notre présence —, a-t-on interrogé les collaborateurs de M. Lagarde? A-t-on conduit une expertise aux fins de vérifier, par des moyens techniques, si les faux certificats pouvaient venir de cet atelier? Il ne semble pas.

Mais alors, quel est le sérieux de l'accusation? Comment peut-on se contenter de formuler publiquement de graves soupçons dans la dernière période d'une campagne électorale, sans ensuite essayer pour de bon d'étayer ces soupçons?

Ceci paraît relever d'une immoralité politique que nous avons dénoncée sous Duplessis, mais qui ne deviendrait pas acceptable parce qu'elle se poursuivrait sous le gouvernement Lesage. Pour gagner des élections, on est prêt à ruiner des réputations et à accepter les plus louches des collaborateurs: à la suite de quoi, l'on passe l'éponge, et l'on tente de tout oublier.

Est-ce ce qui se passe en ce moment, sans doute à l'insu des autorités compétentes?

Quand on s'approche, si peu que ce soit, de cette affaire, on a l'impression que les égouts de Montréal s'entrouvent. Il en parvient de singulières odeurs.

André LAURENDEAU

L'OPINION DU LECTEUR

Le patronage continue

Par le notaire Paul-Emile TREMBLAY

Se servir de son influence dans quelque domaine public que ce soit pour distribuer des faveurs à l'encontre du bien commun c'est un abus condamnable que peu de politiciens réussissent à endiguer complètement. Vous trouvez des patroneux sur le plan fédéral, nous savons qu'il y en a dans nos administrations municipales et scolaires mais le champ de prédilection de ces forbans est sans contredit et de loin l'administration provinciale.

Au cours de la campagne électorale de 1960 il était bien entendu que nous devions tendre à l'abolition du patronage... Il était admis que le patronage était l'ennemi numéro un de la moralité publique; c'était de plus une condition essentielle à la revalorisation de la fonction publique à tous les paliers.

Le Québec, par son vote, a condamné le favoritisme éhonté pratiqué par l'Union nationale espérant sincèrement que ses nouveaux administrateurs prendraient des moyens radicaux pour faire disparaître cette plaie de notre province.

Bon commencement

De fait certains gestes ont été posés dans ce sens par le nouveau régime et nous devons l'en féliciter. La nomination de certains procureurs de la couronne permanents a été très bien vue, les commissions scolaires respirent plus librement sous le régime des octrois statutaires et tout le monde s'est réjoui des soumissions publiques pour les gros contrats. Tout cela était un commencement, mais était-ce suffisant?

La dernière campagne électorale a remis en question à l'échelle de la province le problème du patronage. Certains députés et même certains ministres de la nouvelle administration ont subi des attaques virulentes qui ont amené dans certaines régions des baisses considérables de prestige et ont laissé des doutes sérieux dans l'esprit de la population bien pensante.

Il faut cependant admettre que le problème est de taille si l'on considère que l'ancienne administration avait établi le patronage en système et faisait tout pour laisser croire que ce phénomène était un mal nécessaire au Canada français. Quoi qu'il en soit, après la tentative de redressement en 1960, il serait malheureux de retomber dans les mêmes ornières: le peuple du Québec a eu confiance et il ne faudrait pas le décevoir... Il nous a prouvé en juin 1962 qu'il est capable d'opter même pour une solution de désespoir.

Certains journalistes et même certains politiciens ont prétendu que c'était la population en général et particulièrement la population des régions considérées comme sous-développées qui étaient contre l'abolition du patronage. Même si c'était vrai, ce que je ne croirai jamais, il faudrait quand même tendre vers l'établissement d'une administration saine et équitable pour tous. Mais cette accusation portée contre le peuple est complètement fausse et elle est particulièrement révoltante si l'on considère qu'elle contribue à mettre à l'abri les vrais coupables. En effet, il est beaucoup plus juste de dire que la lutte contre l'abolition du patronage est surtout menée par certains petits politiciens en mal de popularité ou de profits et aussi, disons-le, par certains députés plus ou moins qualifiés qui croient qu'ils ont été élus pour distribuer des faveurs et que sans patronage il n'y a pas de réélection possible. Et pourtant des hommes de la taille des hon. Lesage, Lapalme, Lévesque et Gérin-Lajoie, par exemple, n'ont pas besoin eux de faire du patronage pour se gagner la confiance populaire. Ils s'imposent par leur valeur et c'est amplement suffisant, ce qui prouve que le peuple n'est pas si mercantile et si bête que certains le croient.

Si nos gouvernants veulent vraiment continuer la lutte entreprise contre le patronage il faudrait de toute urgence régler le problème de la distribution des emplois parce que c'est le fief inviolé des petits patroneux qui y multiplient les injustices criantes.

Pour ce qui est du choix de la main-d'oeuvre requise pour l'exécution des contrats du gouvernement, pourquoi ne pas former dans chaque paroisse un comité indépendant des organisations politiques composé par exemple de trois supporteurs du gouvernement et de deux tenants de l'opposition, ces dites personnes devant être des gens sages, dépourvues de fanatisme. Ce comité fournirait sa liste de travailleurs disponibles et qualifiés pour le travail à exécuter, le choix étant basé exclusivement sur les besoins et les responsabilités familiales des individus avec interdiction formelle de tenir compte en aucune façon des allégeances politiques. En effet, tout le monde admet que le gouvernement élu se doit d'administrer dans l'intérêt général de la population. S'il n'administre que dans l'intérêt de ses supporteurs, il trahit son mandat et contribue à reconstruire, à plus ou moins brève échéance un autre régime d'Union nationale.

Pour le choix des employés des différents ministères qui ne sont pas couverts par la loi du Service civil, je laisserais toute latitude aux comités dont on vient de parler, toujours avec l'interdiction de s'occuper de la couleur politique des candidats.

Quant aux fonctionnaires couverts par la loi du Service civil, il n'y a pas de problème. Le résultat de l'examen qu'on fait subir établit la compétence mais il faudrait tout de même tenir compte de la valeur morale des candidats en présence.

Je suis peut-être un idéaliste, mais c'est pour des principes sains que je me suis battu avec enthousiasme en 1960 et si j'interviens présentement c'est que je veux continuer à être fier de nos gouvernants et qu'ayant participé à deux croisades déjà, soit celle de 1936 et celle de 1960, il me semble que c'est plus que suffisant... Il ne faudrait pas qu'une troisième croisade devienne nécessaire. Pour une fois nous avons un gouvernement progressif qui est merveilleusement bien disposé et il serait terriblement malheureux qu'il soit coulé par une saloperie comme le patronage.

P.-Emile TREMBLAY, notaire,
La Malbaie, Co. Charlevoix.

Douglas : Le Canada en dehors du club atomique

La défense de la langue française

Les pièges du "relatif"

Par R. LE BIDOIS

Tous ceux qui sont appelés à beaucoup écrire en français savent à quel point notre syntaxe est semée de pièges et d'embûches. Au cours de ma carrière de professeur, j'ai eu maintes fois l'occasion de dire à mes étudiants étrangers que la maîtrise du français se mesurait à trois ou quatre critères, tels que l'habile maniement de la négation, le juste emploi du mode subjonctif et la parfaite connaissance des ressources (et des dangers) des pronoms relatifs.

Que de nombreux écrivains professionnels s'embrouillent dans l'usage de ces pronoms, je l'ai déjà montré, notamment à propos de **dont**, et j'aurai sans doute à y revenir bientôt car le dossier des fautes que je relève dans la prose d'aujourd'hui risque d'éclater si je ne le fais dégorger par quelque ponction radicale et salutaire.

Or, voici que, par une curieuse coïncidence, deux brillants essayistes viennent de soumettre à mon "jugement" deux tours intéressants qui relèvent précisément l'un et l'autre de la syntaxe des relatifs. Si des lettrés aussi avertis en matière de langue que MM. Caillois et Audisio éprouvent à ce sujet des scrupules ou des hésitations au point de rechercher l'avis des "spécialistes", c'est évidemment que ces constructions posent des problèmes délicats. Mais venons-en aux faits.

Mon éminent collègue Roger Caillois veut bien me consulter sur une phrase qui ne laisse pas de l'inquiéter, encore qu'il en soit l'auteur: "Au crédit de la folle émulation, il convient de porter, **qui en furent les conséquences**, l'invention de nouvelles techniques, une économie plus efficace du labeur, l'urgence de recourir à des stratagèmes inédits..."(2). Ce tour est-il correct et licite? En d'autres termes, il s'agit de savoir s'il est possible d'énoncer une proposition relative avant l'antécédent qui la régit.

Propositions adjectives

Sans être courante ni très naturelle, cette construction peut se faire dans certains cas déterminés. Ainsi, quand la relative a la valeur d'un adjectif — et tels grammairiens, comme M. Grevisse, classent ce type dans les **"propositions adjectives"**—on conçoit qu'elle puisse se placer à la suite ou auprès d'une ou plusieurs épithètes, énoncées **par anticipation** avant le substantif qu'elles qualifient: "...Autour de lui, **indécise encore, mais qui gagne et croît**, flotte une idée ou plutôt une force plus subtile..." (O. Aubry).

Le plus souvent, la relative ainsi "préposée" a pour antécédent l'objet direct d'un verbe transitif: **"On entend mêlé, nombreux, qui s'éloigne**, tout ce cliquètement de pas ferrés" (H. Pourrat, **Vent de mars**, p. 70); "Elle a toujours, **qui la suivent**, six molosses blancs" (O Mirbeau, cité par A. Blinkenberg, **l'Ordre des mots en français moderne**). Notons à ce sujet que le tour est fréquent avec les verbes de perception (**voir, entendre**, etc), comme c'était déjà le cas de la phrase de Pourrat. En voici d'autres exemples: "Et malgré moi je me détourne, pas assez pour ne pas voir, qui pendent, ces jambes blanches et sanglantes de petit esclave crucifié" (Montherlant, **les Onze devant la porte dorée**, p. 139); **"Là-dessus, j'entends qui me reprend**, non sans aigreur, le grinçant et cher Paul Léautaud" (Y. Gandon, **le Démon du style**, p. 11); "Elle venait d'apercevoir, **qui la suivait attentivement**, le regard de Geneviève" (Mazeline, **les Loups**, p. 171; une douzaine d'exemples analogues dans ce roman). La genèse de cette construction hardie s'explique d'ailleurs sans peine si on la rapproche de certains autres tours équivalents. Ainsi, cette phrase de Claudel: **"Il regarde qui vient par le sentier sinueux Violaine toute dorée"**, n'est qu'une variante plus littéraire de ces autres phrases: **"Il regarde Violaine... qui vient"**, **"Il regarde venir Violaine"**.

Bien entendu, cette anticipation doit être employée avec prudence. Elle n'est vraiment justifiée que quand il s'agit de détacher nettement l'action marquée par le verbe de la relative en vue d'un effet pittoresque (comme dans les exemples que je viens de citer), ou encore pour insister sur la relative: "Il y avait aussi, **qui l'intéressait**, collée au-dessus de l'âtre... une image représentant un épisode du passage de la Bérésina..." (A. de Châteaubriant, **Monsieur des Lourdines**, p. 54); "La vieillesse est misérable, parce que sont assis, qui la tourmentent, à ses côtés, les fantômes décharnés de l'Amour..." (A. Thibaudet, **Réflexions sur le roman**, p. 57). Hors de ce cas, qui relève de la stylistique, le tour devient franchement artificiel: "On pourrait y joindre, **qui s'est exercé** (sic) **en tout sens**, une douteuse mysticité" (M. Arland). L'artifice éclate à plein dans ces vers d'Henri de Régnier, où la relative est introduite par que: "J'ai vu, **que je pensais être à jamais sereines**, Après avoir chanté se mordre les sirènes" (**Jeux rustiques**, p. 95.)

Construction étrange

Passons à mon deuxième "consultant". Dans un livre récent de Pierre Nora, Gabriel Audisio a relevé cette phrase: "Il est des injustices que, **pour éviter**, on fait mourir plus d'hommes qu'elles n'en menacent" (**les Français d'Algérie**, p. 233). Que pensez-vous, me demande mon excellent confrère, de ce tour curieux?

Certes, le tour est curieux et appelle quelques explications. On constate en effet que le pronon **que** est l'objet direct non pas du verbe de la relative, mais d'un infinitif intercalé, introduit par la préposition **pour** et formant dans la phrase une sorte de corps étranger. En réalité, l'auteur voulait exprimer deux idées: 1) "Il est des injustices" et 2) "**Pour les éviter**, on fait mourir, etc." Mais, désirant joindre étroitement ces deux idées, il a recouru instinctivement au seul pronom habilité à cet effet, c'est-à-dire au relatif **que**. Il en est résulté une construction étrange, qui a d'ailleurs l'excuse d'être calquée sur le latin.

En général, le tour se présente sous une forme un peu différente et le groupe "**pour + infinitif**" est reporté à la fin de la relative: "Cédant aux infirmités qu'elle n'avait plus de raison **pour secouer**" (Goncourt); "Des Allemands **qu'il fallait** aller autrefois à New-York ou à Paris **pour rencontrer**" (Giraudoux, **Siegfried et le Limousin**, page 196); **"...Les Misérables**, de Victor Hugo, **que** j'ai profité de cette bonne occasion **pour relire**" (A. Billy). Il est évident que cette construction n'est acceptable que si le rapport entre le relatif que et l'infinitif reste clair, ce qui ne semble pas être le cas des exemples suivants: "La femme **qu'il travaille** la nuit sur les quais **pour nourrir**" (L. Daudet); "C'est elle **qu'il était** en route pour **rejoindre**" (Claudel); cf. avec une autre préposition que **pour**: "Que chacun... pèse les arguments que j'ai mis tout le soin dont je suis capable **à exposer**" (P. B., **le Figaro**, 27 octobre 1962).

Terminons sur une phrase plus étrange encore: "...On me mit autour du cou un cerceau de papier rose.. **sans lequel** je m'engageai par l'honneur **à ne pas rentrer à la maison**" (P. Morand, **l'Europe galante**). Si je cite cet "exemple-rébus", ce n'est pas pour jeter la pierre à un romancier dont le talent est connu et reconnu, mais pour montrer, comme je l'indiquais tout à l'heure, que même nos meilleurs écrivains n'échappent pas toujours aux chausse-trappes des pronoms relatifs. Qui de nous peut se vanter de n'y être jamais tombé ou se flatter de ne jamais y tomber?

(Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde")

lettres au DEVOIR

Le Devoir *a-t-il peur du trust de l'alcool ?*

Je suis un lecteur assidu et très intéressé de votre journal depuis plusieurs années. J'en suis un abonné régulier depuis plus de cinq ans et j'en suis fier. Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt vos articles de fond, vos éditoriaux et je suis en accord avec vous d'une façon presque complète. Je vous considère donc, vous, vos éditorialistes et collaborateurs comme une "troupe de choc" dans la vaillante phalange des nationalistes objectifs du Canada français.

Je note surtout votre souci constant de justice pour les oubliés, les opprimés; la bataille rude que vous menez pour la reconnaissance du biculturalisme "A Mari usque ad Mare" est de taille et mérite toute notre estime. J'endosse totalement votre attitude sympathique envers nos législateurs provinciaux actuels qui ne cessent de nous causer des surprises agréables. Bref! votre attitude sur le plan économique, politique et culturel est virile et audacieuse. Bravo!

Cependant, je ne vois pas votre journal prendre la même attitude courageuse devant une menace très grave qui présentement anémie dangereusement notre plus grande richesse... notre jeunesse. Je vous vois rarement prendre une attitude franche et courageuse devant le "Trust de l'alcool", la multiplication des débits de boissons, les grills avec leurs spectacles dégoûtants, la petite presse salope, la presse jaune de fin de semaine, et surtout devant ces irresponsables réalisateurs de programmes à la radio et la télévision. Pour vous qui réclamez avec raison justice pour ces opprimés que sont les agnostiques et autres, il est pour le moins étrange que vous ne vous inquiétiez pas plus de notre jeunesse, victime de tous ces moyens de bas instincts que prennent cette catégorie d'ennemis publics pour saper nos plus grandes valeurs morales.

Il ne sert à rien de vouloir organiser notre peuple économiquement ou politiquement, si on tolère que nos ennemis viennent semer dans nos foyers l'ivraie de la sensualité et de la mollesse. On semble oublier en certains milieux que notre plus grande menace actuelle réside dans la mollesse et l'affaiblissement de nos valeurs morales. Tous ces organismes et ces sales individus mentionnés plus haut à l'esprit mercantile s'appliquent d'une façon subtile et raffinée à saper constamment ces plus grandes morales.

J'attends toujours du "Devoir" de voir un jour paraître certains éditoriaux stigmatisant ces organismes et ces sales individus de la radio et de la télévision. Une attitude à la manière d'un Lorenzo Paré me rassurerait sur certaines inquiétudes que je nourris à votre endroit: à savoir que vos relations avec certains journalistes et responsables de la radio et de la télévision vous empêchent de prendre une attitude courageuse. Je ne m'attarderai pas au trust de l'alcool qui lui a depuis longtemps soudoyé la presse en général.

Un éducateur
de Québec.

Injustice scolaire au Manitoba

Mercredi soir le 5 février à neuf heures et trente, l'émission "Droit de Cité" du réseau français de Radio-Canada présentait un reportage nous exposant la situation désastreuse de l'enseignement de la langue française et de la religion au Manitoba.

Le Manitoba compte 935,000 habitants dont 60,890 sont canadiens-français. Dans cette province, seules les écoles publiques sont reconnues par le gouvernement. Un décret affirme qu'une heure par jour sera attribuée au français. Cependant, le français qui est enseigné pendant cette heure est le "FRENCH" qui consiste à apprendre aux canadiens-anglais à se débrouiller en français. Cela n'aide certainement pas la minorité canadienne-française qui fréquente ces écoles à garder sa langue. Pour la religion, un cours facultatif est donné (quand les professeurs ont le goût ou quand M. le Curé le peut) à la dernière demi-heure de la journée, alors que les enfants sont pour la plupart nerveux et fatigués.

Les subventions du gouvernement ne s'appliquent qu'aux écoles publiques. Pour permettre à leurs enfants d'apprendre convenablement leur langue et leur religion, les Canadiens français de cette province doivent, au prix de sacrifices et de privations incalculables, bâtir des écoles séparées.

Les professeurs de ces écoles paroissiales donnent un enseignement en français à peu près équivalent à celui de nos écoles françaises du Québec, tout en recevant un salaire infime. Cependant, une injustice, impensable dans un pays comme le nôtre, frappe les Canadiens français du Manitoba. Comme ces écoles paroissiales ne sont pas reconnues par le gouvernement, les parents doivent, par leurs propres moyens, les financer. De plus, les enfants qui fréquentent ces écoles catholiques ne jouissent pas de la gratuité des livres comme c'est le cas aux écoles publiques. Mais l'injustice est qu'en plus de ne pas être appuyés par le gouvernement, financièrement, les Canadiens français doivent payer des taxes pour les écoles publiques qui ne leur rapportent RIEN. Imaginez que nos parents, ici au Québec, aient à payer des taxes pour les écoles de langue anglaise.

Qu'arriverait-il, si notre gouvernement provincial faisait de même pour la minorité anglaise du Québec ? On crierait "AU SCANDALE" ! C'est pourtant de cette façon qu'est traitée la minorité canadienne-française du Manitoba !

Rosemont, Montréal 36.
André Bernard,

La Bible vous parle

Qui observe le vent ne sème point, qui regarde les nuages ne moissonne pas.
(Eccle 11, 4)

Textes choisis par la Société catholique de la Bible.

BLOCS NOTES

Notre commerce extérieur

La situation commerciale et financière du Canada est sans aucun doute l'un des problèmes inquiétants du pays, et cela depuis plusieurs années; aux élections de l'an dernier, le gouvernement Diefenbaker avait même jugé nécessaire de cacher des faits importants jusqu'au moment du scrutin, et une semaine plus tard des mesures d'urgence étaient imposées pour corriger une situation intenable.

Quel rôle tiendra cette question dans le vote du 8 avril? C'est encore trop tôt pour en juger puisque d'autres thèmes peuvent éclipser l'aspect économique: politique nucléaire, équilibre des deux cultures. Il est vrai que ces problèmes se rejoignent, et que par exemple l'orientation de notre défense nationale, notamment quant aux ogives nucléaires, pourrait se présenter bien autrement sans la dépendance économique qui nous lie étroitement aux Etats-Unis.

Dans le domaine commercial comme ailleurs, les faits sont complexes et les divers partis politiques en tireront des arguments et des conclusions contraires. Le Bureau fédéral de la statistique vient de publier les chiffres de notre commerce extérieur pour 1962. Or nous avons eu une balance commerciale favorable, les exportations ayant dépassé les importations de $79 millions. Bien plus, le total de notre commerce extérieur atteint un sommet sans précédent de $12,616 millions, et une part plus grande de nos exportations provient des produits manufacturés.

Là-dessus, l'Ottawa Journal dit que ce n'est pas si mal et se demande comment les libéraux peuvent soutenir que le Canada s'en va à la ruine (on its way to the dogs!). D'autres commentateurs sont plus prudents et signalent que ces chiffres n'empêchent pas que l'avenir soit sombre.

Si l'on examine les chiffres en détail, des ombres apparaissent au tableau. Ainsi, notre commerce avec les Etats-Unis, qui représente les deux tiers du total, se solde par un déficit de $569 millions en 1962; la situation demeure donc inquiétante de ce côté même si cela est provisoirement masqué par nos échanges avec les autres pays. Mais il est peu probable que nous puissions maintenir une balance commerciale favorable de plus de $350 millions avec le Royaume-Uni; l'échec récent des négociations de l'Angleterre avec le Marché commun de l'Europe peut prolonger le répit, mais il reste probable que la Grande-Bretagne entrera dans le Marché commun, et peut-être en acceptant des conditions plus dures, c'est-à-dire plus défavorables au Commonwealth. Le Japon insiste pour réduire la balance commerciale qui actuellement favorise le Canada. Le progrès de l'Europe peut gêner nos exportations dans plusieurs pays.

Balance des paiements internationaux

Le commerce extérieur n'est pas tout, et si l'on prend l'ensemble de nos paiements internationaux, le surplus de $79 millions des exportations se transforme en un déficit assez lourd. En 1961, notre commerce extérieur nous donnait un surplus supérieur à celui de 1962: $124 millions; mais il y avait un déficit de la balance des paiements, car nous devons verser sur la masse importante de capitaux étrangers placés au Canada, des intérêts et des dividendes qui se chiffrent par un déficit net de l'ordre de $500 millions par année; ce déboursé est irréversible pour le proche avenir et va même continuer d'augmenter. De plus, le fardeau est encore alourdi par un déficit du tourisme.

Le résultat de l'an dernier a été obtenu par des mesures d'urgence. Lorsque M. Diefenbaker a annoncé ces moyens énergiques, le déficit commercial pour les cinq premiers mois était de $140 millions; cette tendance a été corrigée à la fois par la dévaluation du dollar et par des hausses de tarifs; mais ces dernières doivent être temporaires, car les prolonger serait contraire aux accords du GATT, et nos partenaires ne le toléreraient pas indéfiniment. Mais quelle est l'alternative? Grâce à des mesures d'exception, le déficit de la balance des paiements qui menaçait en juin de dépasser le milliard pour l'année, a pu être réduit environ de moitié.

Nous continuons de compter sur les capitaux étrangers investis au Canada pour combler ce déficit de la balance des paiements, de sorte que sur ce plan la situation s'aggrave puisque le déficit des intérêts et dividendes augmente. Nos chances de compenser par une balance commerciale favorable sont assez précaires surtout dans la perspective d'une grande liberté commerciale que préconisent les Etats-Unis.

Avenir incertain

Le plus grave c'est que les partis politiques d'opposition n'ont pas de programme plus défini que le gouvernement pour améliorer notre commerce extérieur et l'ensemble de notre situation économique. La vérité c'est peut-être que le Canada peut difficilement prendre l'initiative sous quelque gouvernement que ce soit; nous devrons nous adapter aux courants établis par Washington et l'Europe. Le président Kennedy préconise une sorte de communauté atlantique ou même des accords étendus à tous les pays du Gatt, comportant de fortes réductions de tarifs, et la suppression de tous droits sur une bonne partie des marchandises. Cela peut nous reléguer plus ou moins dans le rôle peu enviable de fournisseur de matières premières.

Pour compliquer encore les choses, il se trouve que les prédictions alarmantes formulées le printemps dernier par les libéraux se sont révélées fausses à court terme. Le président Kennedy a loué récemment la stabilité de l'économie canadienne; nous continuons de faire des progrès dans la voie de l'industrialisation et notre produit national brut pour 1962 est d'environ 8% plus élevé qu'en 1961. On redoutait l'inflation et nos prix ont peu fluctué. Mais les mesures d'urgence sont encore là, de même que le déficit du budget fédéral. De part et d'autre on a de bons arguments qui peuvent s'annuler ou se neutraliser sur le plan électoral, mais personne ne sait vraiment ce qu'il adviendra de notre économie durant les prochaines années.

P. S.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

FONDATEUR : HENRI BOURASSA (10 janvier, 1910)
Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Claude Ryan.
TRESORIER : ARTHUR LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés.

Tarif des abonnements : Edition quotidienne (un an : livraison à domicile $20, Montréal et banlieue, $20, Québec et Lévis, $20, Ailleurs au Canada, $16, Etranger, $25, Edition du samedi, servie par l'abonnement (un an) $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

L'Italie décidera les 28 et 29 avril l'importance de son rôle dans l'OTAN

ROME. — Le premier ministre de l'Italie, M. Amintore Fanfani, a dissous hier le troisième Parlement de la République italienne et a ordonné la tenue d'une élection générale les 28 et 29 avril prochain.

La principale question qui sera débattue durant la campagne électorale sera celle de la participation de l'Italie à une force nucléaire multinationale et de la nécessité pour la défense occidentale de la présence des sous-marins américains Polaris dans les eaux ou les ports italiens.

Le parti communiste prétend que le gouvernement avait l'intention de conclure un accord secret avec les Etats-Unis par lesquels les ports italiens seraient ouverts aux forces nucléaires américaines.

M. Fanfani a catégoriquement nié ces affirmations.

La répartition des sièges était la suivante:

Chrétiens-démocrates : 273 députés, 122 sénateurs.

Sociaux-démocrates: 23 députés, cinq sénateurs.

Républicains: sept députés, aucun sénateur.

Socialistes: 84 députés, 35 sénateurs.

Communistes: 140 députés, 35 sénateurs.

Fascistes et monarchistes: 48 députés, 15 sénateurs.

Libéraux de droite: 16 députés, quatre sénateurs.

En raison d'une récente modification à la Constitution, le prochain Parlement comptera 630 députés et 315 sénateurs.

Le gouvernement Fanfani était maintenu au pouvoir grâce à une coalition entre les chrétiens démocrates et les socialistes. Cependant l'ouverture à gauche, si elle avait permis l'adoption des mesures sociales très importantes comme la nationalisation de l'électricité, s'était révélée très fragile sur les questions de la participation de l'Italie à un système de défense atlantique. La seconde question importante qui divisait la coalition avait trait au problème des gouvernements autonomes dans les diverses régions géographiques de la péninsule.

Défection libérale

Ottawa — M. Richard S. Comber, âgé de 23 ans, président du club libéral des étudiants de l'université de Waterloo, a annoncé qu'il quitte les rangs libéraux pour passer au Nouveau parti démocratique. Il dit avoir perdu toute confiance envers le parti libéral et ses chefs.

Kasavubu : que l'exemple du Congo soit salutaire

LEOPOLDVILLE. — Le président du Congo, M. Joseph Kasavubu, a déclaré hier qu'il espérait que l'expérience de son pays sera une leçon salutaire pour toutes les jeunes nations, faisant remarquer que l'anarchie avait fait du Congo, qui passait à juste titre comme un des pays africains les mieux développés, un territoire où tout a été "réduit en pièces". L'homme d'Etat faisait cette mise au point à l'ouverture de la cinquième réunion annuelle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui siège alors que l'ONU va entreprendre un effort concerté pour remettre sur pied l'économie congolaise lourdement hypothéquée par la crise katangaise.

Quelque 350 délégués et observateurs ont assisté à la séance inaugurale, à Léopoldville.

De son côté, M. Gardiner, chef des opérations des Nations Unies au Congo, a souligné que les Etats africains devaient prouver "leur capacité non seulement d'absorber l'aide extérieure mais encore d'en tirer le meilleur profit possible".

Un avocat provoque un juge en duel

PARIS. — Un avocat français a provoqué hier en duel un des juges militaires à la Haute cour chargée de juger les accusés de l'attentat du Petit-Clamart contre de Gaulle.

Me Richard Dupuy soutient que le lieutenant-colonel Floch a esquissé un "sourire sarcastique" lorsqu'un témoin de la défense a fait allusion à "l'honneur perdu" de l'armée française.

Le juge militaire ayant refusé de se rétracter, et étant même allé jusqu'à préciser que son sourire plutôt que sarcastique était nuancé de "dédain", Me Dupuy lui a envoyé ses témoins.

Ceux-ci sont Me Tixier-Vignancour et Marcel Engrand, avocat lui aussi. Les témoins de Dupuy ont affirmé le désir de leur ami de "laver l'injure".

Le ministère des forces armées a cependant interdit au colonel Floch de relever le gant.

Me Dupuy, qui est un ancien des Cadres Noirs de Saumur, école de cavalerie militaire, avait fait savoir sa préférence pour le sabre de cavalerie.

Londres : les E.-U. supportent une trop large part de la défense occidentale

LONDRES. — Lord Home, secrétaire d'Etat au Foreign Office, a déclaré hier qu'à son avis les Etats-Unis supportent une trop large part de responsabilité dans la défense de l'Europe et a suggéré une redistribution des charges consenties par les pays de l'Alliance atlantique.

Le ministre des affaires étrangères, qui parlait devant les participants à une conférence sur les affaires extérieures, a précisé que le coût total de la défense, dans le cadre de l'OTAN, en 1962, avait été de 73 milliards de dollars. De cette somme, les Etats-Unis ont souscrit à eux seuls un peu plus de 64 milliards.

Lord Home estime que cette comparaison montre nettement l'importance de la contribution américaine dans la défense occidentale ainsi que la participation réduite des autres pays membres de l'Alliance. Il a ajouté que le redressement économique de l'Europe, au cours des dix dernières années, obligeait à repenser la participation européenne dans la défense du monde libre.

Le diplomate a également redit la nécessité, à ses yeux, d'une force nucléaire multinationale qui consisterait en une participation multinationale à bord des navires de guerre et dans les unités terrestres et, peut-être, dans la force aérienne. Il a dit que pour le moment la fusée Polaris était le meilleur engin de dissuasion d'une attaque nucléaire soviétique.

Lord Home a ensuite rappelé que certains pensent que les Etats-Unis veulent conserver le contrôle exclusif des armes nucléaires. "Mais, a-t-il ajouté, être le seul garant du monde libre suppose de très lourdes responsabilités. Une formule de contrôle partagé des armes nucléaires donnerait une plus grande profondeur et une meilleure compréhension d'une association politique de l'OTAN.

Enfin, le ministre a déclaré qu'il ne croyait nullement à une troisième force entre l'Est et l'Ouest.

DEPUIS LES ROCHEUSES JUSQU'À L'ATLANTIQUE
... UN SERVICE RAPIDE ET COURTOIS

CANADIAN OIL COMPANIES, LIMITED
FABRICANTS DES
GAZOLINES • HUILE À CHAUFFAGE
WHITE ROSE
CF-10

PARTEZ-VOUS POUR L'EUROPE?
Voyagez très agréablement et à bon compte

au volant d'une
PEUGEOT

Commandez dès maintenant votre Peugeot, elle sera prête à votre arrivée en Europe. Pour un prix raisonnable, la Peugeot assure luxe et confort à toute une famille, même sur de grands parcours. Compacte à l'extérieur, spacieuse à l'intérieur, les voitures Peugeot existent en plusieurs modèles, du cabriolet grand sport à injection à la familiale huit places. Bénéficiez du régime hors taxe pendant votre séjour outre-mer; vous pourrez ensuite revendre votre voiture aux meilleures conditions ou la ramener au Canada.

PEUGEOT

Renseignez-vous auprès du vendeur Peugeot le plus proche ou auprès d'une agence de voyage ou téléphonez

PEUGEOT CANADA LIMITÉE,
4960, rue Bourg, Montréal, P.Q.
Tél. 631-4801

LES VENDEURS PEUGEOT

CHOMEDEY—
Select Automobile Ltée,
700, Bd Labelle Tél. 688-1251

LA SALLE—
Louis Mongeau Garage Enrg.,
328-3ème Ave., Tél: DO. 6-0260

MONTRÉAL—
Checker Motors Ltd.,
7400, rue Lajeunesse
Tél.: 273-4461

MONTRÉAL—
Desjardins Automobile Enrg.,
1982 ouest, rue St-Catherine,
Tél.: 935-1101

MONTRÉAL—
Gagné Automobiles Ltée,
1672 est, rue St-Catherine,
Tél.: LA. 7-1511

PIERREFONDS—
Dupuis Auto Spécialiste,
9450, rue Lalande,
Tél.: MU. 4-0968

ST. LAURENT—
Uptown Automobiles Ltd.,
400, Bd Décarie,
Tél.: RI. 8-8808

PEUGEOT

JE VENAIS DE FAIRE FAILLITE...!

J'avais un commerce bien établi. Et j'en étais fier. Mais les circonstances m'ont obligé à fermer les portes. J'ai fait faillite.

Cet événement m'a presque découragé. Pendant des mois, j'étais déprimé. Je croyais que ma vie était devenue inutile.

J'ai alors décidé de m'inscrire au fameux cours de l'Institut de Personnalité. Et j'ai bien fait. Car en peu de semaines, j'y ai retrouvé mon courage, ma confiance et mon enthousiasme. Je vais bientôt recommencer à neuf, je crois au succès.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes)) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. Chacun y acquiert une richesse d'expériences nouvelles. Tous y vivent le fameux volume: "Arrêtez d'avoir peur! et croyez au succès!" en vente partout, écrit par Jean-Guy Leboeuf.

C'est beaucoup plus qu'un simple cours de personnalité, c'est un véritable cours de relations humaines, de formation de chefs et de persuasion par la parole.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 4,000 gradués distingués.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en juger vous-même la méthode et les résultats?

Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite jeudi le 21 février ou vendredi le 22 février à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222, (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, appelez à VI. 2-8186.

SI VOTRE ANGLAIS LAISSE À DÉSIRER CONSULTEZ

ICA Institut de CONVERSATION ANGLAISE INC.
OFFICIELLEMENT RECONNU ET DE HAUTE RENOMMÉE

Progrès rapides

1. ELEVES CLASSES "EN PETITS GROUPES" 3 COURS : élémentaire, intermédiaire et avancé.
2. PROFESSEURS COMPETENTS ET METHODE DYNAMIQU E .
3. COURS DU SOIR PRATIQUES ET MODERNES Résultat d'expériences aux E.-U. et en Europe
4. REFERENCES : Nos milliers d'anciens élèves satisfaits et les compagnies qui ont organisé des cours de l'I.C.A. pour leurs employés : BANQUE D'EPARGNE — OMER DESSERRES — DOMINION RUBBER — SHELL OIL —

ENTREVUES tous les soirs de 7h. 30 à 9h. 30

NORD : 575 est, Jarry et Center St-Edouard, 6515 St-Denis (angle Beaubien)
SUD : COLLEGE STE-MARIE, 1180 BLEURY (près Ste-Catherine)
EST : CENTRE IMMACULEE-CONCEPTION, 4265 PAPINEAU (angle Rachel)
OUEST : CENTRE MARIA-GORETTI, 3333 Chemin Côte-Ste-Catherine (près Côte-des-Neiges)

Composez 279-0678 ou 274-2396

Boule de Feu
Réchauffe 3 à 4 pièces pour 1/3 du prix
SANS ODEUR
S fumée, tuyau
A odeur
N explosion
S nettoyage
Nouvelle technique anglaise de combustion gaz-huile. Pas de mèche à apprêter.

La toute nouvelle Slim-Line
CHAUFFE POUR SEULEMENT
10c PAR JOUR
Huile à 21c. le gallon
pour pièces froides, cave, salle de jeux, chalet, etc.
100% sans danger - Ne pèse que 25 lb
Un vrai bijou dans votre foyer

DEMANDEZ CIRCULAIRE ET OFFRE SPECIALE
Demandez notre dépliant sur ce superbe chauffage
NOM .....
ADRESSE .....
INDISPENSABLE POUR PANNE D'ELECTRICITE
VILLE .....

LA SEULE ET UNIQUE "BOULE DE FEU" VENDUE PAR
LePAGE Co.
Distributeur pour tout le Canada
2211 est, Bélanger (près Delorimier), RA. 2-8993 - 9487 - Pour Québec : 235, 4e rue (Limoilou) Tél. : LA. 3-7621 (Québec)

LE NICKEL SUR LES MARCHÉS MONDIAUX... DES EMPLOIS POUR LES CANADIENS

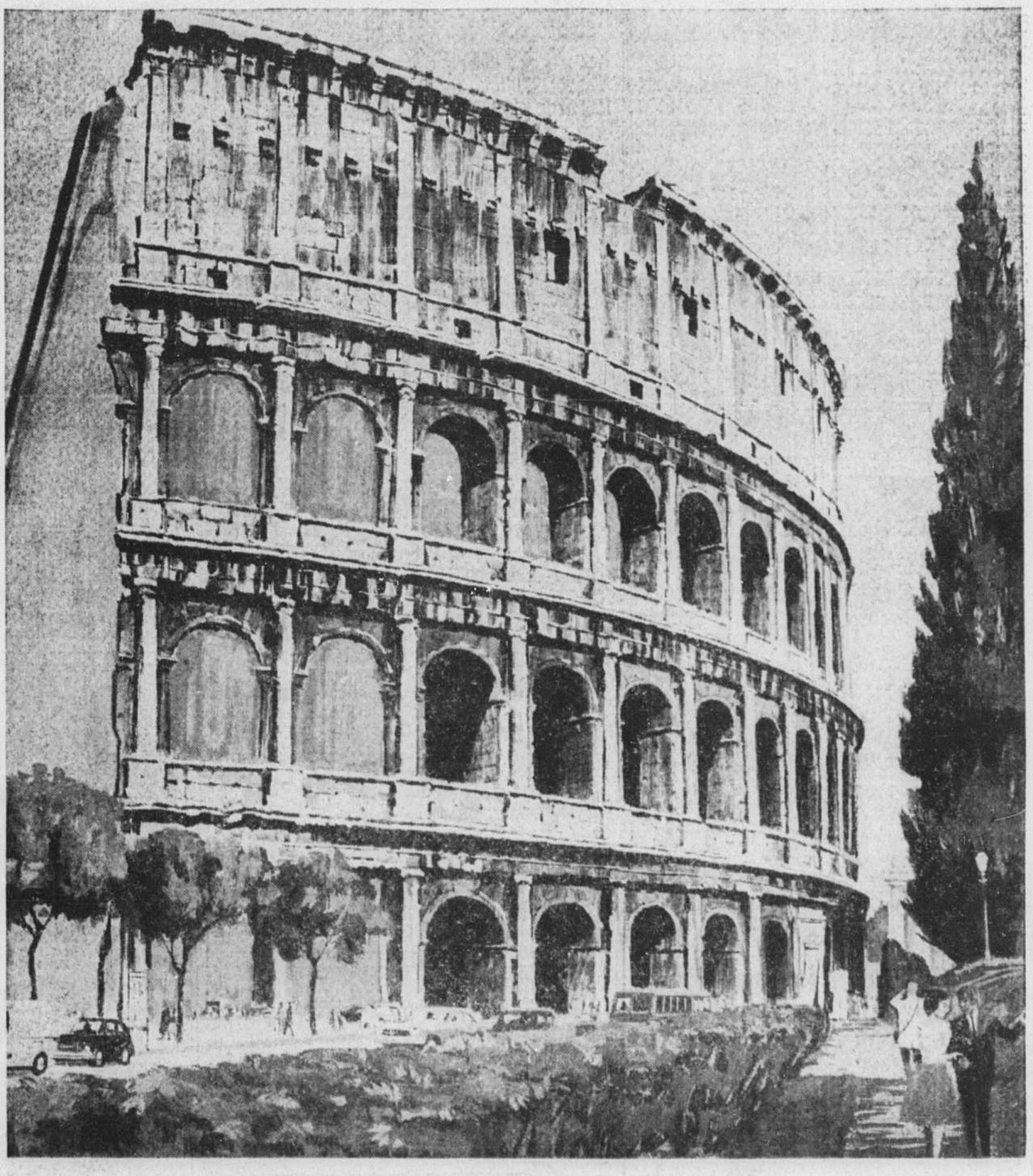

Du nickel canadien pour conserver l'antique Colisée de Rome

Après avoir résisté pendant des siècles aux intempéries, l'immense Colisée a commencé récemment à donner des signes d'une grave détérioration. Des réparations immédiates s'imposaient pour conserver ces ruines célèbres. On eut recours au nickel canadien. Des experts enfoncèrent dans la pierre des barres d'acier inoxydable au nickel comme renforts invisibles mais permanents. Pourquoi l'acier inoxydable au nickel? Parce qu'il est robuste et qu'il résiste à la corrosion. L'expansion des marchés du nickel, au pays et à l'étranger, renforcit l'économie canadienne et crée de l'emploi pour les Canadiens.

THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED
55, RUE YONGE, TORONTO

125 stands, 100,000 visiteurs attendus

Du 6 au 9 avril : le plus important Salon du Livre jamais tenu à Montréal

Le 5e Salon du Livre de Montréal 1963 est organisé sous les auspices du Conseil Supérieur du Livre, organisme qui groupe les représentants de la Société des Ecrivains Canadiens, de l'Association des Editeurs Canadiens, de la Société des Editeurs de manuels scolaires, de la Société des Libraires Canadiens, de la Société des Libraires grossistes et des membres associés: l'Association des bibliothécaires du Québec et de l'Association des Bibliothécaires de langue française.

Cette exposition annuelle aura lieu à l'occasion de la Semaine des Bibliothèques canadiennes. L'inauguration du Salon sera faite le vendredi 5 avril à 5h. de l'après-midi. Le Salon sera ouvert au public le vendredi soir 5 avril de 7h. à 11h. et du samedi 6 avril au mardi 9 avril inclusivement de 1 heure à 10 heures. L'entrée est gratuite.

Le 5e Salon du Livre de Montréal 1963 est également organisé avec le concours du Ministère des Affaires Culturelles de la Province de Québec et la collaboration de nombreux organismes culturels et professionnels.

Les organismes professionnels d'éditeurs européens considèrent Le Salon du Livre de Montréal comme étant "la plus grande exposition de livres français du monde".

Caractère du Salon:

Le Salon du Livre de Montréal s'adresse aux éditeurs de livres ou de périodiques. Le Salon permettra l'exposition de volumes et de périodiques à caractère littéraire, culturel, religieux, scientifique, ainsi que des manuels scolaires et des livres d'enfants.

C'est la deuxième année consécutive que le Salon du Livre de Montréal a lieu au Palais du Commerce. En 1962, il a occupé les deux tiers de l'espace, en 1963, tout l'espace de la vaste salle de l'Exposition du Palais, rue Berri, sera utilisé.

Plus de 150 éditeurs européens et canadiens ont accepté jusqu'à maintenant et il y aura de 125 à 135 stands; 100,000 visiteurs sont attendus et 45,000 volumes seront exposés.

Participation des Groupes professionnels:

Le Syndicat des Editeurs Belges a retenu jusqu'à présent six stands collectifs. Ce syndicat présentera 1,500 volumes, 36 éditeurs participent à ce stand. M. J. de Raeymaeker, directeur général de cet organisme professionnel, viendra au Canada à cette occasion.

Le Syndicat National des Editeurs-Exportateurs de Publications Françaises dirigé par M. B. de Nork, directeur général, présentera un stand collectif de quatre kiosques de publications françaises en exposant 500 publications différentes.

Le Groupe des Editeurs Français du Livre de Religion présentera un stand collectif de quatre kiosques exposant plus de 1,000 volumes religieux publiés au cours des trois dernières années. Une soixantaine d'éditeurs participent à ce stand collectif. Le Syndicat des Editeurs de la Suisse romande aura également un stand collectif important.

L'Association des Editeurs canadiens présentera un stand collectif pour ses membres de la région de Montréal et de Québec.

Les Editions des Universités de langue française présenteront un stand collectif avec le concours des Presses Universitaires des Universités Laval de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

La revue Jours de France aménagera une salle de lecture avec des éléments décoratifs très importants consacrés aux principales rubriques de cette publication, soit: mode — santé et beauté — vacances et tourisme — Paul et Virginie — humour — actualité, ainsi qu'une murale photographique représentant les Champs-Elysées.

L'Association canadienne-française de périodiques aura également une importante participation dans un stand collectif groupant les revues et périodiques de 37 éditeurs canadiens.

L'Imprimeur de la Reine et l'UNESCO auront un stand collectif de quatre kiosques et présenteront un panorama des publications fédérales et des publications de l'UNESCO en français.

Attractions importantes:

Avec le concours du Ministère des Affaires Culturelles, de la Délégation Générale du Québec à Paris, de l'attaché culturel, M. Robert Elie, le public visiteur pourra voir au Salon du Livre de Montréal, une reconstitution du cabinet de travail du célèbre écrivain français Paul Claudel, décédé en 1955. Grâce à la famille de Paul Claudel, en particulier de son fils Pierre, le Salon présentera la table de travail de l'écrivain, des objets personnels, des volumes de sa bibliothèque, le livre qui est tombé des mains de Claudel au moment de sa mort (Rimbaud, du professeur Mondor), un buste de Claudel à 18 ans par sa soeur Camille, élève de Robin, une copie en bronze du masque mortuaire, un livre de photographies qui ont été exposées à Moscou.

L'Institut des Arts Graphiques de la province de Québec présentera un atelier de reliure et sa collection unique en Amérique du Nord, de fers à graver. L'Office du Tourisme de la Cité de Montréal présentera un magnifique salon d'accueuil pour les visiteurs.

L'Association canadienne des Bibliothécaires de langue française et l'Association des Bibliothécaires du Québec en collaboration avec le Conseil de la Semaine des Bibliothèques canadiennes tiendront un kiosque de renseignements à l'intention des visiteurs.

De plus, le bibliobus de la Bibliothèque Municipale de Trois-Rivières sera stationné rue Berri au cours de la journée du dimanche 7 avril et le public sera admis à visiter cette bibliothèque ambulante unique dans la province.

La Librairie Ducharme, se spécialisant dans le livre rare ancien, Canadiana, présentera un stand de livres rares, de brochures, de mandements, caricatures et d'éditions d'oeuvres originales du 17e et 18e siècles.

L'ONF montrera plusieurs films en primeur au Salon. A titre d'organisme culturel, l'Office National du Film participe dans une large mesure à toutes les manifestations de l'esprit au Canada. La participation de l'ONF aura un double aspect. D'abord dans une salle de projection de cent sièges aménagée sur place, on montrera des films qui edreront bien avec ce déploiement intellectuel que sera le Salon du Livre. Et parmi les films au programme, il y aura notamment un documentaire en couleurs que Clément Perron vient tout juste de terminer sur la carrière du Frère Marie-Victorin, botaniste, écrivain et fondateur du Jardin Botanique de Montréal. On y montrera aussi un film d'art très récent réalisé par Jacques Godbout et qui retrace les grandes étapes de la carrière de Paul-Emile Borduas, le peintre canadien décédé à Paris il y a trois ans.

Au fait, l'ONF a prévu divers programmes suivant les publics qui visiteront le Salon. Ainsi, à l'occasion de la journée des écoliers, on montrera "Le Petit Voisin", histoire de deux enfants de langues différentes et qui, à la faveur de jeux en commun, se découvrent, malgré les divergences linguistiques, des parentés de goûts et d'intérêt; aussi un film passionnant sur le microscope et qui porte comme titre l'exclamation que poussent les enfants devant les merveilles qu'ils voient à travers cet instrument: "Fantastique". C'est un film de Jean Roy. Il y aura un programme spécial de films à l'intention des instituteurs. Quant au grand public, il pourra voir notamment "Bûcherons de la Manouane", film d'Arthur Lamothe, "Bacheliers de la Cinquième", de Clément Perron, "Matin sur la Lièvre", "Very Nice, Very Nice", "Jour après jour", "Paul-E. Borduas", "La Chorale Bach" et "Jazz". D'autre part, l'Office a préparé un stand composé d'immenses panneaux illustrés et qui fournissent de nombreux renseignements sur le mode de distribution des films canadiens. Au centre, on a installé un quadruple écran monté sur un bloc. Quatre projecteurs de films fixes permettront aux visiteurs de dérouler eux-mêmes simultanément une bande d'images de leur choix. Ce pourra être par exemple le film fixe "Cadet Rousselle", que le peintre Jean Dallaire a fait pour l'ONF. Au stand, on pourra voir également des films en de nombreuses langues à travers un globe terrestre lumineux.

Pirouettes:

Samedi, le 6 avril, l'équipe "PIROUETTE" sera au Palais du Commerce pour téléviser en direct son émission hebdomadaire "PIROUETTE".

A l'occasion de la Semaine des Bibliothèques Canadiennes et en collaboration avec Le Salon du Livre de Montréal, "Pirouette" se propose de mieux faire connaître aux jeunes la littérature de leur âge.

Composée de KIKI (Jacqueline Vézina) et de CLOCLO (Claude Léveillée) l'équipe de Radio-Canada fera cette année une visite de tous les kiosques du Salon du Livre. A ces deux animateurs se joindront pour l'occasion un invité (comédien de Montréal) et un inspecteur scolaire. Il est projeté d'obtenir la présence d'invités spéciaux qui feront la joie des enfants.

Concours dans les écoles:

Un concours sera organisé au cours du mois de mars dans les écoles de la CECM, pour garçons et filles de la huitième à la douzième année, classique et scientifique. Plus de 5,000 jeunes de 12 à 15 ans dans 80 écoles et 160 classes prendront part au concours dont le thème est: Le livre: clef du succès. Les Editeurs, les exposants et les libraires donneront 1,000 volumes aux gagnants dans les écoles et deux prix aux finalistes lors de l'émission "PIROUETTE" le samedi matin. En 1962, les deux gagnants avaient reçu chacun 200 volumes.

Cahiers spéciaux des journaux:

Nous avons appris avec satisfaction, la publication de cahiers spéciaux consacrés au Salon du Livre de Montréal, dans les numéros du samedi 6 avril de la Section Arts et Lettres de "La Presse" et du "Devoir" et de "La Patrie" du dimanche 7 avril. Cette collaboration des journaux est unique au monde à l'occasion d'une exposition de livres.

Le comité d'organisation apprécie à sa juste valeur la publication de cahiers consacrés à la littérature à l'occasion de "la plus ganrde exposition de livres français au monde".

Le comité du Salon

Le comité des Patrons d'honneur est composé comme suit: Haut patronage de Son Exc. Georges-P. Vanier, gouverneur général du Canada; M. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec; M. Jean Drapeau, maire de Montréal; S. Exc. Raymond Bousquet, ambassadeur de France; S. Ex. Guy Daufresne de la Chevalerie, ambassadeur de Belgique; S.. Exc. Carlo de Ferraris Salzano, ambassadeur d'Italie; S. Exc. Alfred Zehnder, ambassadeur de Suisse; M. Georges-Emile Lapalme, ministre des Affaires culturelles; M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse; M. Gérard Filion, vice-président du Conseil des Arts du Canada; M. Jean-Charles Falardeau, président du Conseil des Arts; M. Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles; M. Léon Lortie, président du Conseil des Arts de la région métropolitaine; Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal; M. Philippe Benoist, consul général de France à Montréal; M. Jean Fiffaretti, consul général de Suisse à Montréal; M. Paolo Canali, consul général d'Italie à Montréal; M. Michel Pasquin, consul de Monaco à Montréal; le président du Syndicat national des éditeurs français à être élu en mars; M. Louis Casterman, président du Syndicat des éditeurs belges; M. P. Lethielleux, président du groupe des éditeurs français du livre de religion.

Le comité d'organisation du 5e Salon e st composé comme suit :

M. Jacques Hébert, président; M. J.-Z.-Léon Patenaude, secrétaire; le R.F. Clément, E.C., trésorier; MM. André Constantin, André Dussault, Claude Hurtubise, le R.F. Luc Lacroix, O.P., Victor Martin, et iPerre Tisseyre, membres.

L'organisation générale de l'exposition est confiée à M. Patenaude et à M. Claude Longpré, architecte.

Chez Miville:

Les membres du comité d'organisation seront les invités à l'émission populaire de Radio-Canada le vendredi 5 avril au matin "Chez Miville". Cette émission sera consacrée au Salon du Livre de Montréal dans une large mesure.

Invitations:

Cette année le comité d'organisation invitera entre autres des milliers de bibliothécaires des grandes bibliothèques des dix provinces canadiennes et des tEats-Unis, et les Commission scolaires du Québec, les maisons d'enseignement, les différents organismes culturels de la Province. Nous savons que plusieurs éditeurs européens viendront au Canada et que de nombreux directeurs commerciaux de grandes maisons se proposent également de prendre part au Salon de Montréal.

La journée du samedi 6 avril, sera consacrée aux enfants et aux jeunes de la province, la journée du dimanche aux religieux et religieuses, la journée du lundi aux Commissions scolaires du Québec et la journée du mardi 9 avril, aux Bibliothécaires du Québec.

Grand Jury des Lettres:

Le Grand Jury des Lettres siégera cette année au moment du Salon de Montréal. Des précisions seront communiquées prochainement au sujet de cette invitation.

Lancements:

De nombreux lancements de volumes auront lieu au cours du Salon.

Télésélection

- **Long métrage,** à 1 heure, **la Jeune Fille,** film d'Yves Allégret, avec Danièle Delorme et Henri Vidal.
- A l'**émission scolaire** télévisée, à 2h.30, le **Secret des choses** portera sur le pétrole.
- A **Votre enfant, Madame,** à 3h.15, Claude Hinton parlera de décoration intérieure.
- **Edition spéciale,** 8 h.30, avec Paul-Emile Tremblay comme animateur.
- A la radio, à 9h., l'**Orchestre symphonique de Montréal,** sous la direction de Zubin Mehta. Au programme, **Concertante,** d'Otto Joachim, et le double Concerto pour violon, violoncelle et orchestre, de Brahms, avec le concours de Salvatore Accardo et de Rohan de Saram.
- A 10h.30, à la radio et à la télévision, **Après un siècle, la Confédération vaut-elle toujours ?**
- **Cinéma,** à 11 heures, présente **les Frontaliers,** film de Victor Tourjansky, avec Brigitte Horney et Willy Birgel.

DEMAIN SOIR "IRMA LA DOUCE". — A peine les représentations du spectacle Molière du Théâtre du Nouveau Monde sont-elles terminées que la compagnie enchaine avec "Irma la douce", la comédie musicale d'Alexandre Breffort et de Marguerite Monnot, qui prendra l'affiche à l'Orpheum demain soir. C'est la chanteuse canadienne GUYLAINE GUY, revenue spécialement de Paris pour l'occasion qui reprendra à Montréal le rôle créé au Théâtre Grammont par Colette Renard. C'est le seul rôle féminin de la distribution, qui comprend une quinzaine de comédiens, dont Pierre Thériault, qui revêtira les hardes de Nestor-le-Frippé.

Horaire des spectacles

THÉATRE

THEATRE ANJOU — "Gog et Magog" — mardi au vendredi à 9h. — sam., dim., 8h.30.
THEATRE DE L'ANSE (Dorion) — "Le rayon des jouets" — tous les soirs à 9h. sauf lundi. — Samedi à 8h.30.
THEATRE DU GESU — "L'Auberge des morts subites" — à 9h.; dim. à 7h.30 — Relâche lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT — "Patate" — à 8h.30; dim., à 2h.30 et 7h.30.
THEATRE LA BOULANGERIE — (Les Apprentis-Sorciers) — "Au Coeur De La Rose" — jeudi, ven. et sam., 8h.30; dim., 7h.30.
THEATRE L'EGREGORE — "Nativés hirondelles" — à 8h.30; dim., à 7h.30. — Relâche lundi.

CINÉMA

ALOUETTE — "Mutiny on the Bounty" — mats: merc., sam., dim. et fêtes, 2h. p.m.; soirs: 8h.30; dim.: 8h. p.m.
AVENUE — "Kill Or Cure" — 1.35 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
BIJOU — "Le Gigolo" — 12.30 - 4.22 - 8.14 — "Le médecin et l'amour" 2.09 - 6.01 - 9.53
CANADIEN — "L'empire de la nuit" — 2.50 - 6.25 - 10.00 — "S. O. S." — 12.50 - 4.25 - 8.00.
CAPITOL — "Somon & Gomorrah" — 10.00 - 12.40 - 3.25 - 6.10 - 8.55 — dim., 12.30 - 3.20 - 6.05 - 8.50.
CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — Salle "Alain-Resnais" — "La Notte" — 7.20 et 10.00, tous les jours; dim., 3.00, 5.00, 7.30 et 10.00 — Salle Eisenstein — "Yvan Le Terrible" (2e partie).
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — Tous les soirs, dimanche inclus à 8.30 p.m. "The Best of Cinerama" — mer. et sam., à 2h. et 8h.30; dim., à 2h., 5h. et 8h.30.
COMEDIE CANADIENNE — "La Guerre des Boutons" — tous les soirs, 7h. et 9h. — "Tintin et la Toison d'Or" — (pour les jeunes) sam., 10h., 12h.30 et 3h.; dim., 12h.30 et 3h.
DORVAL — (Salle Dorée) "Jumbo," à 9h.25; "Period of Adjustment," à 7h.25, mats: sam. et merc., à 1h., dim., à compter de 1h. — (Red Room) "Place in the Sun," à 9h.35; "Stalag 17," à 7h.25, mats: sam. et merc., à 1h., dim., à compter de 1h.
FRANCAIS — "Tiens bon la barre matelot" 3.00 - 6.20 - 9.40 — "Tarzan le magnifique" 1.20 - 4.40 - 8.00
KENT — "Billy Budd" — lun., mar., merc., jeu. et ven., à 8h.30; mats. 2h. — sam., dim. et fêtes, à 1h.30 - 4.00 - 6.35 - 9.05.
LAVAL — "L'empire de la nuit" — 1.10 - 4.40 - 8.15 — "S. O. S." — 3.05 - 6.40 - 10.15.
LOEW'S — "A Girl Named Tamiko" — 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.05 - 7.20 - 9.30
MONKLAND — "Gypsy" — 2.40 - 7.20 — "What Ever Happened To Baby Jane" — 12.30 - 5.05 - 9.45.
OUTREMONT — "Love and the Frenchwoman" — 1.25 - 3.35 - 5.25 - 8.50.
PALACE — "Best of Enemies" — 10.10 - 12.20 - 2.40 - 4.55 - 7.15 - 9.30
PAPINEAU — "Tiens bon la barre matelot" 1.20 - 4.40 - 8.00 — "Tarzan le magnifique" 3.00 - 6.20 - 9.40
PARISIEN — "Comment Réussir en Amour" — 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.50.
PLACE VILLE-MARIE — (Grande salle) "Divorce Italian Style" — 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.15 — (Petite salle) "Boccacio '70" — 12.10 - 2.30 - 5.45 - 8.30.
PLAZA — "L'empire de la nuit" — 2.50 - 6.25 - 10.00 — "S. O. S." — 12.50 - 4.25 - 8.00.
RIVOLI — "Tiens bon la barre matelot" 3.00 - 6.20 - 9.40 — "Tarzan le magnifique" 1.20 - 4.40 - 8.00
SAINT-DENIS — "Le Grand jeu" 12.10 - 5.05 - 9.55 — "Dans l'eau qui fait des bulles" 3.35 - 6.46 — "Parade de modes" 2.20 - 8.20 jusqu'au 21 février.
SEVILLE — "The Longest Day" — lun., mar., jeu., ven., 8h.15; sam. merc., 2h., 8h.15; dim., 2h., 7h.45.
SNOWDON — "Phaedra" — soir, à 8h.30; sam., dim. et merc., à 2h. et 8h.30.

LE RIDEAU VERT
CE SOIR 8 h. 30
PATATE
Comédie de Marcel ACHARD
avec :
JEAN DUCEPPE
OLIVETTE THIBAULT
GERARD POIRIER
MARGOT CAMPBELL
CATHERINE BEGIN
AU STELLA - VI. 4-1793
$1.98 - 4664 St-Denis
Dim. 2 h.30 et 7 h.30

JEUNESSES MUSICALES JMC
VENDREDI 22 FÉV.
Monique LINVAL soprano
Bernard DEMIGNY baryton
Jean-Claude AMBROSINI pianiste
Auditorium Le Plateau
Billets: 2000 Crescent - 288-3882

ÉLYSÉE CINÉMA D'ESSAI 35 o. MILTON W. MTL. VIZ-6053
RESNAIS
LA NOTTE
(La Nuit)
Marcello MASTROIANNI Jeanne MOREAU
Monica VITTI Réalisé par M. ANTONIONI
IVAN LE TERRIBLE PARTIE 2 | EISENSTEIN
'Un chef-d'oeuvre artistique' — Mtl Star
Derniers Jours Russe, S.-T. anglais

AU THÉÂTRE ANJOU
Ce soir, à 9 hres
'Gog et Magog'
le plus gros succès p tsien
G. Carrère - M. Cabay
M. Favreau - M. Hébert
S. Sénécal - P. Alain
1204, rue DRUMMOND
réservations: UN. 1-7494
$1.50 - $2.00 - $2.50
Avant le théâtre, venez dîner à l'ANJOU
TABLE D'HOTE $1.50
Un bon repas... avant un bon spectacle...

Dès demain à 9 h.
Le Théâtre du Nouveau Monde
525 ouest, rue Ste-Catherine — VI. 5-7149
présente :
IRMA LA DOUCE
Comédie chantée de Breffort et Monnot
avec
GUYLAINE GUY
et
PIERRE THÉRIAULT
Mise en scène : Jean Gascon
Direction musicale : Roger Le Sourd
Dispositif scénique : Robert Prévost
Costumes : François Barbeau
Chorégraphie : Michel Conte
avec :
Marc Cottel, Gabriel Gascon, Léo Ilial
Victor Désy, Jean Gascon, Percy Rodriguez
Yvon Duhaime, Pierre Gibeyau, Jean-Louis Roux
Julien Forcier, Guy Hoffmann, Jacques Zouvi

Metro-Goldwyn-Mayer présente
MUTINY ON THE BOUNTY
En ultra panavision TECHNICOLOR
Marlon BRANDO
Trevor HOWARD
Richard HARRIS
Auj. 2h. et 8h.30
Guichet ouvert tous les jours de 10.00 à 9.00 p.m.
Des billets sont aussi disponibles à tous les magasins Miracle Mart
ALOUETTE
ST CATHERINE & SALEURY — UN. 1-2697

EN MEME TEMPS QU'A PARIS
LE PLUS GROS SUCCES DE RIRE A MONTREAL
comment réussir en amour
DANY SAVAL
JEAN POIRET
LES CHAUSSETTES NOIRES avec EDDY MITCHELL
UN. 1-2697
3 DERNIERS JOURS
Horaire: 12.45 - 3.00 5.15 - 7.20 - 9.50
Le Parisien
480 OUEST, RUE STE-CATHERINE

Cinema PLACE VILLE MARIE
He ordered marriage on the rocks with a taste Italian Style
Marcello Mastroianni
Divorce Italian Style
Rocca-Sanchell-Presle-Lux-Vides Galatea-Cristaldi-Germi-Embassy Pictures
HORAIRE 12.15 - 2.30 4.45 - 7.00 9.15
Three stories of the sexy...
Cinema PLACE VILLE MARIE
Boccaccio '70
COLOR
ANITA EKBERG ROMY SCHNEIDER SOPHIA LOREN
Horaire : 12.10 - 2.45 - 5.40 - 8.30
Informations: 866-2844
21e SEMAINE

UN PROGRAMME EXTRAORDINAIRE... SENSATIONNEL!
INVINCIBLE... INDESTRUCTIBLE vous n'en croirez pas vos yeux
EDDIE CONSTANTINE s'attaque à L'EMPIRE DE LA NUIT
aussi à l'affiche
S.O.S. AU SECOURS
UN SUSPENSE INOUI AU DESSUS DE L'ATLANTIQUE
CANADIEN - LAVAL - PLAZA
"Le sceau de garantie des plus beaux films au monde"

PIERRETTE DORE
des chansons à ses mesures
Au 2e étage de notre restaurant
La Fontaine de Trevi
LE SALON-BAR Bernini
6717 ST-HUBERT CR. 1-0855

Le Théâtre-Club
PRÉSENTE
Le Marchand de Venise
comédie de Shakespeare
avec
Henri NORBERT Yves LETOURNEAU
Monique LEPAGE Albert MILLAIRE
Jean-Paul DUGAS Lise LASALLE
Françoise TASSE
mise en scène : J. LETOURNEAU
décors : JEAN-CLAUDE RINFRET
costumes : RICHARD LORAIN
musique : CLERMONT PEPIN
DÈS SAMEDI LE 2 MARS
UN. 1-3339
A LA COMEDIE CANADIENNE

Eclatement de couleurs sur tout le paysage et taches de lumière sur tous les chemins

—o-O-o—

C'est la mode nouvelle telle que présentée par la maison Dupuis Frères, au théâtre Saint-Denis, cette semaine — Grand concours de la "Boite Trousseau" — Tisserands et teinturiers au service de l'élégance — L'influence orientale ajoute ses coloris sombres dans cet arc-en-ciel — Il faut voir pour savoir

—o-O-o—

Rien comme une revue de modes printanières pour faire prendre en patience les dernières rigueurs de l'hiver. Et quand cette revue de modes est celle de la maison Dupuis et qu'elle débute, comme cette année, toute en rose, comme une aurore, une aurore d'élégance, eh bien! le remède est parfait et les foules se succèdent au théâtre Saint-Denis, cette semaine.

Et la maison Dupuis fait un grand spectacle de cette revue de modes nouvelles, par des décors somptueux, des collections choisies avec soin pour l'élégante qui veut bien faire nouveau mais qui fuit l'extravagant, pour la femme qui travaille mais qui va aussi dans le monde, pour la femme d'affaires qui doit choisir vite et bien.

La renommée du grand magasin canadien-français de l'est de la ville n'est plus à faire au chapitre des accessoires: chapeaux, bas fins ou de service, sacs à main, parapluies, gants, souliers, écharpes et fichus de toutes sortes, comme la lingerie, se trouvent aux comptoirs généreusement approvisionnés de modèles divers et de qualités variées, de sorte qu'il est facile d'y faire un choix heureux en un minimum de temps.

Aussi, est-il bon de noter le concours de la boite "Trousseau", dont la gagnante remportera une garde-robe très complète de la valeur de cinq cents dollars. Il n'y a qu'à remplir le coupon, qui se trouve au bas de la page deux du programme de la revue, à y inscrire ses nos et adresse et le porter à la boite magique, au deuxième étage, chez Dupuis.

COLORIS

Pour un printemps coloré, ce sera un printemps coloré et tout le monde verra les rues en rose, sinon la vie, et bien avant que les jardins fleurissent; c'est la mode féminine qui va déployer toutes ces teintes rosées, et multiplier les taches, comme c'est la monde pour une certaine peinture, les taches de corail ou d'azalée ou de framboise, sur le paysage encore grisâtre de la fin d'hiver.

Dans le domaine des couleurs, les tons de rose sont rois dit Pierrette Champoux en faisant les commentaires de cette belle revue des nouvelles modes.

TEMPS DES LILAS

Est-il nécessaire de remarquer qu'il y aura même des manteaux roses pour saluer le beau temps des lilas? Mais même si les lilas meurent comme le regrette le poète, les modes claires continueront parce que le blanc, le rouge, les tons de beige, de caramel, de sucre à la crème, de turquoise, de vert menthe, d'aquamarine, feront un véritable arc-en-ciel!

Et sur cette boite à couleurs que sera la mode printanière, tous les jours de beau temps, et même sous la pluie, se lèvera un soleil d'or qui n'en finira plus de mettre, lui aussi, des taches de lumière partout, dans tous les yeux, sur les trottoirs et même dans les réunions nocturnes, parce que le jaune, dans tous les tons sera très, très porté.

SILHOUETTE

Les deux-pièces toujours si pratiques, seront encore très populaires, ce printemps; comment la femme moderne s'en passerait-elle? Souvent ils adopteront une ligne un peu différente: corsage plus long, ajustement léger, coupe tunique ou coupe Chanel, c'est-à-dire sans col, allure cardigan.

Tisserands et teinturiers continuent de faire des merveilles dans les tissus et les coloris des soies naturelles, des toiles de soie, crêpes, chiffon, organza, brocart, flanelle légère, lainage fin, etc., etc.

Si vous ajoutez l'influence orientale au tableau, vous avez là, une idée assez complète de l'éventail de la mode. Mais il faut voir pour savoir.

Cette influence orientale surtout dans les imprimés, les paisley, etc.

Les lainages de printemps, pour se faire accepter, doivent être tous plus ravissants les uns que les autres et c'est ce qui arrive avec le grand choix des nouvelles étoffes claires.

Le mobair bouclé, le tweed rajeuni, le lainage soufflé, les quadrillés délicatement brouillés, l'étoffe boudinée, en "mèches de chandelle", etc, seront dans la note printanière tout en préservant des dernières brises malignes ou hors saison.

ONDEES D'AVRIL

Contrairement à la chanson du poète, il peut pleuvoir sur la ville sans pleurer dans les coeurs. Impossible d'être moroses avec des manteaux de pluie en toile mouchetée, en popeline caramel, en rose cerise ou en popeline jonquille qui peut convenir à tous les matins de Pâques.

Le cortège de la mariée est si brillant qu'il semble promettre un bonheur sans ombre à toutes les fiancées de la prochaine saison. La mère de la mariée est habillée de soie naturelle bleue et dentelle de même couleur; l'autre maman porte une tunique en dentelle découpée beige rosé. Les demoiselles d'honneur sont en organza jonquille. C'est de soie ivoire qu'est faite la robe de la mariée, richement ornée de dentelle écrue, importée de New York.

Et nous n'avons rien dit des toilettes du soir ou de fêtes champêtres! Il vaut peut-être mieux vous laisser toute la surprise de l'émerveillement!

Germaine BERNIER

Le secret pour rester jeune d'une saison à l'autre, c'est peut-être madame Gosselin qui le connaît, elle qui d'un mariage d'automne à un mariage de printemps à l'air de perdre des années au lieu d'en gagner, dans le cortège de la mariée de la revue Dupuis Frères, cette semaine, au théâtre Saint-Denis, aujourd'hui, mercredi et jeudi, en matinée et en soirée.

Quelques membres du comité d'organisation du gala de mode annuel du conseil des femmes de la Chambre de commerce du district de Montréal, placé sous la présidence d'honneur de Mme Jean Drapeau. Ce gala aura lieu mercredi 20 février à 5h.45 chez Eaton of Canada Ltd. On voit ici, de gauche à droite : Mme Madeleine Santoine, Mlle Cécile Décarie, Mmes Laurette P. Robillard, Gertrude Cordeau, Alice Saint-Arnaud.

Le sens pratique des femmes dans l'achat d'une maison et la façon de l'habiter

TORONTO (PC) — "Les femmes ont un sens pratique plus développé que les hommes, lorsqu'il s'agit d'acheter une maison", déclare Mme Shirley Brunke ,présidente de la section féminine de la Chambre d'immeubles à Toronto.

Elles attacheront de l'importance à de petits détails comme, par exemple, une porte donnant directement sur le garage avec entrée dans la maison, de façon à pouvoir y transporter les commandes d'épicerie. De même, une entrée de service, permettant aux livreurs de déposer leurs paquets sans être obligés de traverser les autres pièces de la maison, et une salle de toilette au rez-de-chaussée, destinée particulièrement aux enfants.

Selon Mme Brunke, les femmes sont fatiguées de passer leur temps au volant de leur voiture et désirent s'installer à proximité des écoles, bibliothèques, et centres d'achats.

La cuisine constitue un facteur important quant au choix d'une demeure. Bien que considérant l'élément fonctionnel, les femmes, pour la plupart, veulent que leur maison ait un caractère propre, bien vivant, créant une ambiance où il fait bon vivre.

Mme Brunke a suivi un cours pour devenir diététiste mais, il y a huit ans, elle s'est lancée dans la carrière de l'immeuble, considérant que les revenus sont importants et qu'elle peut travailler selon les heures qui lui conviennent le mieux.

Cependant, elle précise que ce travail n'est pas une sinécure et, au début, elle commençait dès huit heures du matin, et jusqu'à minuit, jour après jour.

Dans cette profession, une femme doit avoir le courage de surmonter les déceptions si elle a raté une vente, doit pouvoir continuer son travail avec autant d'ardeur. L'agent d'immeubles féminin ayant une personnalité agréable et un tempérament optimiste, aura plus de chances de réussir.

Mme Brunke fut la première des cinq Canadiennes à recevoir le titre de "fellow" de l'Institut Canadien des courtiers en immeuble, après avoir suivi un cours universitaire de trois ans, comprenant l'étude de l'architecture, urbanisme, sciences, économiques, droit, assurance, marché de la bourse, administration de propriétés, et comptabilité.

Les femmes sont dans l'immeuble depuis environ 40 ans, et parmi les 13,000 membres de l'Institut canadien des courtiers en immeuble, l'élément féminin est représenté dans une proportion de 10 à 12 pour cent.

Y a-t-il des coups de fil qui seraient des coups de la grâce?

LOS ANGELES (PA) — Le pasteur Craig Hunter raconte qu'il essayait récemment de communiquer par téléphone avec sa soeur qui habite en Pennsylvanie, alors que, par suite d'une interférence électronique, le révérend entendit une conversation entre un homme et une femme.

Cette dernière parlait de ses enfants qui réclamaient leur père et ce dernier, au bout du fil, promettait d'abandonner ses habitudes d'alcoolisme pour reprendre sa place au foyer.

A ce moment, le ministre de Dieu comprit qu'il s'agissait d'un couple séparé à cause de la funeste habitude du père et il décida d'intervenir.

Se mêlant à la conversation, il déclina ses qualités de pasteur, pour tenter une réconciliation. Au début, l'homme se mit en colère, pendant que la femme pleurait, mais l'un et l'autre écoutèrent les bons conseils qui leur arrivaient par le fil sinon du ciel, de façon aussi inattendue.

La couture chez soi

9000

La redingote donne une silhoutte qui ne passe pas inaperçue : à ne pas manquer pour le prochain printemps.

Le patron imprimé **No 9000** est offert pour les demi-tailles : 12½, 14½, 16½, 18½, 20½, 22½.

Les quantités requises sont indiquées sur le patron.

Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des Patrons, "LE DEVOIR", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Une chiromancienne qui avait vu clair dans la main d'une romancière

Claire Martin, conférencière invitée au Cercle des femmes journalistes — Déjeuner présidé par Mme Jean Drapeau — Mlle Michèle Lasnier, nouvelle présidente — Le trophée du Cercle remporté par Mlle Renaude Lapointe et le Prix d'entraide décerné à Mme Nicole Mangeau

Au dîner-causerie du Cercle des femmes journalistes, samedi soir, au restaurant Hélène de Champlain, dîner offert par Télémétropole, la conférencière invitée était Mme Claire Martin, romancière qui avait intitulé sa causerie "La bonne aventure".

Mme Martin s'est révélée très agréable conférencière. Elle a donné une pétillante et pittoresque causerie sur le sort du romancier en général, du romancier canadien en particulier, "assis entre deux chaises", en souhaitant que chacun des écrivains comme des lecteurs, prennent l'habitude au pays de réfléchir chaque jour, sur les mots "perfection" et "achèvement".

La conférencière a rappelé tout d'abord l'image colorée de la chiromancienne qu'elle rencontrait chaque matin, en sortant de son hôtel, à Paris, et qui insista si bien que la Canadienne finit par laisser lire les lignes de sa main. La diseuse de bonne aventure lui révéla qu'elle y voyait des activités dans un grand commerce, beaucoup de concurrence et beaucoup de travail. Les trois traits de la main donnèrent le canevas de sa conférence à Mme Martin qui parla du sort du roman dans le commerce, en face de la concurrence et fruit d'un travail ordinairement ardu, sérieux, assez lourd.

Mme Martin a dit aussi sa préoccupation et son inquiétude au sujet de la langue française au Québec et qui doit, ici comme ailleurs, soutenir la littérature, et elle se demande ce que deviendra cette littérature si le français continue à se perdre?

Parce que les enfants, dit-elle encore, les élèves, en plus d'avoir de plus en plus de difficultés à apprendre le français, à cause des méfaits de la méthode dite globale (qui lui paraît à elle plutôt partielle) ces enfants ne sont pas sans s'apercevoir du peu de cas que l'on fait autour d'eux de la qualité de la langue, et du peu d'importance qu'on lui accorde.

Contrairement à la coutume trop répandue chez nos gens de lettres qui sont contre la préparation de texte d'une conférence et préfèrent l'improvisation et l'automatisme, avec les résultats que l'on sait, Claire Martin avait un texte bien charpenté, bien habillé, d'un style bien nourri, et chose pas toujours courante parmi nous, elle sait lire et dire. C'est ainsi qu'elle s'est révélée très agréable conférencière.

Claire Martin a été présentée et remerciée par Mlle Hentée par Mme Nicole Mongeau riette Rouleau.

Mlle Michèle Lasnier, de la revue "Châtelaine-Revue Moderne", est la nouvelle présidente élue du Cercle des femmes journalistes. Elle succède à Mme Huguette Proulx du poste CFCM-TV.

La présidente d'honneur du déjeuner offert par la Cité de Montréal, le même jour était Mme Jean Drapeau qui a assuré les journalistes qu'elle était très heureuse d'être des leurs à cette occasion de l'assemblée annuelle du CFJ.

En fait c'était le déjeuner des présidentes du Cercle, réunies pour la circonstance : Mmes Laure Hurteau, présidente - fondatrice, Germaine Bernier, Germaine Bundock, Simone Gélinas, Pierrette Champoux, Huguette Proulx.

Après une journée de délibérations sur un projet de refonte de la constitution, on a procédé aux élections d'un nouveau conseil qui groupe les journalistes suivantes: présidente, Mlle Michèle Lasnier; vice-présidentes, Mmes Nicole Mongeau, (région de Montréal) Françoise Larochelle-Roy, (Québec) Henriette Rouleau, (Ottawa); secrétaire archiviste, Mlle Colette Beauchamp, secrétaire correspondante, Mme Céline Légaré; trésorière, Mme Francine Montpetit; conseillères : Mmes Sylvie Claude, Anita Fontaine, Jeanne Langlois, Cécile LeBel, Suzanne Piuze et Jeannette Brouillette.

Le trophée offert depuis quelques années pour la meilleure rédaction dans les périodiques, revues et journaux a été tiré au sort parmi trois gagnantes ex-aequo : Mlle Renaude Lapointe, de "La Presse", Mme Solange Chalvin, pigiste, et Mlle Michèle Lasnier de "Chatelaine". C'est Mlle Lapointe que le sort a désigné pour ce trophée du CFJ. Et le prix d'entr'aide offert également par le Cercle a été décerné à Mme Nicole Mongeau, de "La Presse".

G. B.

La gérance d'un club d'automobiles à une femme

Mme Margaret MICHAUD, seule femme à un tel poste, au Canada

OTTAWA (PC) — "Ils entrent, ils sont surpris, mais ensuite ils en reviennent."

C'est ainsi que Mme Margaret Michaud décrit la réaction des automobilistes qui entrent dans son bureau et découvrent une femme assise dans le fauteuil du gérant.

Mme Margaret Michaud est probablement la seule femme qui assume les fonctions de gérant dans un Club d'automobile au Canada.

L'emploi de Mme Michaud consiste à diriger les activités du Club Automobile de l'Ontario, pour la région d'Ottawa. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1962, ses 12 employés de bureau et ses 10 agents vendeurs ont répondu à 17,000 demandes de service.

Mme Michaud dirige également un comité composé de 30 membres, chargé d'organiser l'une des attractions touristiques les plus importantes à Ottawa, le Festival annuel des Tulipes.

Cette femme énergique trouve aussi le temps d'organiser l'escorte pour des milliers d'écoliers à travers le Canada.

Originaire d'Ottawa, Mme Michaud est mère de deux fillettes, dont l'une fréquente une école d'Ottawa et l'autre, Mme M. Raymond, qui habite Calgary.

Les mots croisés du "DEVOIR"

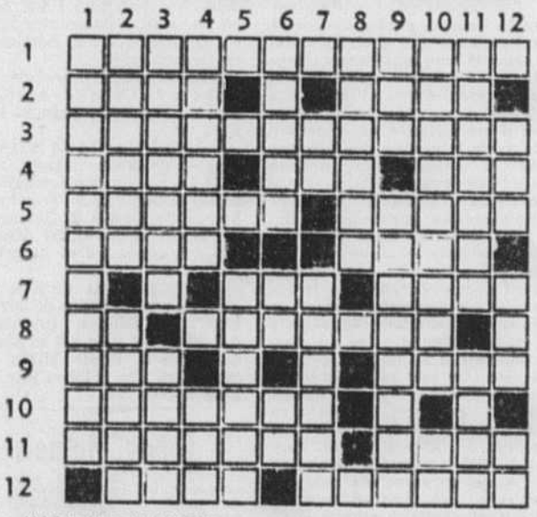

HORIZONTALEMENT

1—Qui pâlissent
2—Recherchée par le poète
3—Endroits
4—Parler — Pour le trafic — Personnel
5—Résultats de travail — Ici et là
6—Récipient funéraire — Qui manquent d'esprit
7—Situé — Attache
8—Note — Son cocktail est contraire à la santé
9—Dépôt de vin — Organe de transmission
10—Avoir du respect pour
11—Le côté concret des choses — Extraite de certaines algues
12—Obtenues — Enlève l'humidité.

VERTICALEMENT

1—Parler sans asurance
2—Policier habile — Facile
3—Il est souvent sujet à intérêt — Pour serrer fort
4—Me porte plus haut (deux mots) — Souvent isolée
5—Souvent d'accord pour obéir
6—Cérémonie religieuse — Personnel — Conjonction
7—Initiales d'un voisin — Entre la nuit et le jour
8—Pour défendre le pays
9—Refuse — Habite derrière un rideau
10—Essai — Adverbe de lieu
11—Courante chez les skieur — Prénom
12—Situé — Partie d'église — Voyelle doublée.

Solution de samedi

HORIZONTALEMENT

1—PARTICULIERE
2—RUEE — ONDES
3—OBELISQUE
4—GALETS — EDITS
5—RI — PEAU — INRI
6—EN — NATTES
7—SE — AERER
8—ANIS — UNS
9—IMMEDIATES
10—OUI — ELLE — OS
11—NEE — SE — RIDE
12—ST — QUEBEC

VERTICALEMENT

1—PROGRESSIONS
2—AUBAINE — MUET
3—REEL — AMIE
4—TELEPHONE
5—ITEM — IDES
6—CASSA — ASILE
7—UNE — AL
8—LOUE — ARETE
9—INEDITE — RE
10—ED — INTRUS
11—RENTRE — ODE
12—ES — SISES — SEC

La Femme

AU FOYER ET DANS LE MONDE

Mannequins de couleur pour la mode Canadienne

TORONTO (PC) — Les mannequins de couleurs et d'Orient, que l'on voit fréquemment dans les défilés de mode de Montréal, New-York et Paris, font maintenant leur apparition à Toronto.

Des trois mannequins de couleur de Toronto, cependant, un seul a eu de l'emploi à Toronto, mais tous aimeraient avoir plus d'ouvrage.

Aucune des trois, Sharon Lee, Yvonne Lees ou Peggy Johnson, n'a à se plaindre de préjugés raciaux à leur endroit.

Mlle Yvonne Lees, âgée de 24 ans a commencé il y a quelques mois seulement et elle est agréablement surprise de constater qu'il n'existe pas de ségrégation dans ce domaine qu'elle avait toujours cru fermé aux femmes de race noire. Mlle Lees est née en Guyanne Anglaise t vint au Canada avec sa famille, il y a seize ans.

Son arbre généalogique compte des représentants de races différentes dont des Chinois, Portugais, Français, Espagnols, Anglais et nègres. Yvonne Lees est de taille parfaite pour habiller les vêtements manufacturés, soit cinq pieds et trois pouces, mais, cependant, un peu trop petite pou rles créations de haute couture.

Mlle Sharon Lee, âgé de 18 ans, est le mannequin noir le plus en vedette à Toronto, dans la haute couture. Elle est la fille de la chanteuse canadienne Lois Marshal. Au cours de l'année dernière, la jeune Sharon a étudié plutôt que de travailler comme mannequin. Elle compte entrer à l'université en utilisant cette carrière de mannequin dans ses loisirs.

Le troisième mannequin de race noire, au Canada, est Peggy Johnson. Elle n'habille que des modèles couturiers, à cause de sa haute taille, soit cinq pieds, neuf pouces et demi. Comme il n'existe pas beaucoup de demandes pour cette catégorie de mannequins au Canada, Mlle Johnson assume un emploi durant la journée au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être et, le soir, elle chante dans les clubs de nuit.

Plus de confort en portant vos

FAUSSES DENTS

Enfin, plus d'ennui avec un dentier trop grand. FASTEETH, une poudre éprouvée, que l'on répand sur les dentiers du haut ou du bas, tient ceux-ci solidement pour vous procurer un véritable confort. Non-gommeuse, ni glissante, pas de goût de pâte ou de malaise. C'est une poudre alcaline (non acide) qui ne surit pas. Vérifiez l'odeur de votre dentier. Obtenez FASTEETH aujourd'hui à n'importe quel comptoir pharmaceutique.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VILLE DE MATANE

demande pour septembre prochain plusieurs professeurs diplômés. Il y aura des postes à combler aux cours secondaire et primaire. Les services de spécialistes pour l'enseignement de l'anglais et les matières commerciales seront également requis.

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

J. Médard LeBlanc, Directeur Général des Ecoles,
C.P. 1588, Matane, P.Q.

TITULAIRES DEMANDES

La Commission des Ecoles Catholiques de Granby demande :

Institutrices pour école irlandaise (cours primaire).
Instituteurs pour le cours secondaire.
1 bibliothécaire.
1 Professeur d'éducation physique.
Excellentes conditions de travail et de salaire.

S'adresser, dès maintenant, à :

M. Lucien LAMBERT, Directeur général des écoles,
385, Principale — C.P. 325, Granby, Qué.
Tél. : FR. 8-3985

Petites annonces du "Devoir"

AGENT DEMANDÉ

HOMME d'un certain âge, bilingue, avec auto, pour vente de maisons sur la rive sud, salaire et commission. — Tél. : 748-1203 ou 144-1193. 22-2-63

A LOUER

A Cartierville, 2½ pièces, électricité et taxes payées. FEdéral 4-5127. 20-2-63

A LOUER — 5½, haut de duplex, chauffé, près centre d'achats, autobus, tranquille, $95, petite reprise mobilier. — Tél., 6h. à 10 h. p.m., 523-4687. J.N.O.

ARGENT DEMANDÉ

PETITS PRETS, $1,000, $1,500, $2,000, demandés en première hypothèque 100% garantie, intérêt intéressant. Landlord Acceptance Corp., UN. 1-5438. J.N.O.

ASSURANCE AUTOMOBILE

Réduction de 20%

aux employés de l'Hydro-Québec, des banques, du journal La Presse, de la Ville de Montréal, incluant pompiers et policiers aux instituteurs et aux Lacordaires. J. G. Blouin, tél.: 855-5866 jusqu'à 11 heures le soir. 16-3-63

AUTO À VENDRE

AUSTIN 1957, 4 portes, sedan, 4 cylindres, en très bonne condition, bas millage, peut être vue en tout temps, privée, $450. — 8259, rue Papineau, tél. 276-4694. 20-2-63

À VENDRE

DUPLEX, Ville Saint-Michel, $6,000 comptant, 4 appartements fermés, cave finie, garage, système, vente cause mortalité. — Tél. CL. 6-4465. 25-2-63

Split level, 7 pièces, tapis, tentures et stores, cuisinière, $18,500. — $1,000 comptant, tél. OR. 4-0648. 25-2-63

BUNGALOW À VENDRE

REPENTIGNY — Grand 5 pièces fermées, fenêtre panoramique, cave semi-finie, Cap., int. et taxe inclus: $82, par mois. Particulier, 661 Maurice. — Tél.: 581-4534. JNO

CHAMBRE À LOUER

BELLE GRANDE CHAMBRE pour dame ou monsieur distingué. Seul chambreur, bon chez-soi. — DU. 9-6982 ou DU. 9-0710. J.N.O.

St-Gérard - Jarry, chambre devant, meublée, très propre, calorifère, grande garde-robe, accès cuisine, télévision, téléphone, beaucoup de confort, endroit tranquille, distingué, près autobus. 274-9664. 22-2-63

COTTAGE À VENDRE

OUTREMONT — Propriété neuve contenant 9 pièces en 2 niveaux, cour arrière terrassée. Très approprié pour professionnel, $46,000. S'adresser à Case 391, Le Devoir, Montréal ou RE. 1-0501 de 5h. à 7h. p.m. JNO

HOMME DEMANDÉ

Assistant-contremaître avec expérience dans le tissage de la broche ou fer ornemental, pour prendre charge de la production dans une usine avec vingt employés, bilingue, capable de lire et d'interpréter des plans, faire des prix, répondre au téléphone etc., Donner expérience. Ecrire à boîte postale 388, Montréal. 20-2-63

LOGEMENT DEMANDÉ

AHUNTSIC-OUEST — Outremont, 8 pièces, rez-de-chaussée, salle de jeu, garage, 1er mai. — Tél. DU. 9-3374. 25-2-63

MAISON DE STYLE CANADIEN

MAGNIFIQUE PROPRIETE de 10 pièces, à St-Hilaire, Foyer naturel en pierre, garage chauffé pour 3 autos, 2 salles de bain, 32 arbres. Centre commercial, club nautique, golf et curling. Prix : $27,500. — Tél. 112-367-3907. 25-2-63

ON DEMANDE

PLATRIER demande travail dans réparations ou ouvrage neuf, garantie. — Tél. DU. 8-2066. 23-2-63

UN INSTITUTEUR ou une institutrice pour enseigner l'anglais et les mathématiques en 8e et 9e de filles. S.V.P., communiquer par lettre avec Marcel Séguin, sec.-très. de la commission scolaire de Rigaud, P.Q., B. P. 163, Rigaud, Qué. 23-2-63

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style.

— SPECIALITE —

Habits et costumes réajustés

DROLET TAILLEUR

381 est, rue GUIZOT. — DU. 8-2532 J.N.O.

TAILLEURS

HERCULE GAMACHE

Tailleur - dessinateur

Choix de tissus, coupe distinctive. Travail exécuté dans nos ateliers par un maître-tailleur.

— Plan budgétaire —

1584 rue FLEURY est DU. 8-5530

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421 J.N.O.

TARIF

Annonces classées

434 Notre-Dame est

"LE DEVOIR" — VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 3 hres la veille de la publication)

ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de $1.00 pour 5 lignes (25 mots).

Compter 5 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot; les mots composés pour autant de mots; chaque nombre pour un mot. Pour les réponses devant être expédiées par la poste ajoutez 25 cents.

GROS CARACTERES — Une ligne en caractère gothique 12 points (26 lettres ou espaces) etc.; 3 cents le mot; minimum équivaut à deux lignes.

Naissances, services, service anniversaires, grands-messes, remerciements pour condoléances, $1.00.

Imperial Tobacco Co. of Canada Ltd a maintenu son gain l'an dernier

potins financiers

Wall Street a bien commencé la semaine sous la direction des aciéries. Quant aux Bourses de Montréal et de Toronto, elles parurent décidément fermes au début de cette semaine.

-O-

La moyenne des industriels de DJ a grimpé hier, de 2.89 points à N.-Y. La nouvelle que les producteurs sidérurgiques aux E.-U. voyaient leurs commandes accuser des augmentations de 10 à 20 p.c. expliquerait l'optimisme des spéculateurs.

-O-

La décision de General Motors d'effectuer pour $740,000,000. de dépenses de capital cette année constitue aussi un facteur favorable.

-O-

Noranda Mines a subi hier une transaction de 27,500 actions à $32.75, représentant un montant de $800,625. Un Crésus accumule certainement cette valeur.

-O-

Selon G. E. Leslie & Co, advenant que la moyenne des industriels de DJ en vienne à excéder le sommet de 684, il y aurait lieu d'espérer en une reprise du mouvement ascendant.

-O-

La récolte de sucre de Cuba baisserait du tiers ou davantage cette année. On peut donc s'attendre à payer le sucre plus cher, même en dépit des augmentations récentes. Fidel Castro doit en rire dans sa barbe, même s'il rit jaune, car, son économie est dominée par le sucre.

La production de pétrole brut en Alberta s'est élevée à 551,457 barils par jour durant la semaine terminée le 11 février.

-O-

Les actionnaires de Canadian Gas and Energy Investments Ltd seront appelés à se prononcer le 18 mars sur une augmentation du capital actions de la compagnie et les "warrants" attachés aux actions privilégiées peuvent être exercées dès maintenant. Ils seront inscrits sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto.

-O-

R. A. Daly & Company appréhende quelque peu les effets de toute campagne anti-américaine durant les élections ou encore de toute promotion favorisant l'isolement de notre pays, car leurs succès auraient des effets désastreux. Cette appréhension expliquerait la nervosité de bien des investisseurs canadiens, actuellement.

-O-

B.C. Telephone Co émettra 120,000 actions privilégiées, en plus de 383,600 actions ordinaires, apprend-on.

-O-

La Montreal Trust Co tiendra son assemblée annuelle mercredi midi et cette dernière sera suivie d'un buffet au 41ième étage de l'édifice de la Place Ville-Marie où cette société a maintenant ses bureaux, après les avoir eus pendant des années sur la Place d'Armes.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

$481,796,148.00 d'assurances en vigueur pour L'ALLIANCE, mutuelle-vie

Son actif a plus que doublé, de 1952 à 1962, au chiffre-record de $40,770,329.00

L'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie depuis le 1er janvier 1948 — incidemment, elle fut fondée le 11 décembre 1892 comme société de secours mutuels, puis elle obtint du parlement fédéral son incorporation en 1917 et enfin, en décembre 1945 une loi spéciale votée par le même parlement la constituait en compagnie mutuelle d'assurance-vie, loi qui entra en vigueur le 1er janvier 1948 — vient de de traverser une autre année de progrès. En effet, au 31 décembre 1962 son actif global s'élevait à $40,770,329, soit $3,112,238 de plus qu'au 31 décembre 1961 ou 8.26% de plus, — "c'est la plus forte augmentation jamais enregistrée dans toute l'histoire de cette institution" et le total à la fin de l'an dernier représentait plus du double du chiffre de $19,157,354 figurant à la fin de 1952. Un tel actif accru sera d'autant bien vu de ses assurés, — véritables propriétaires de l'institution, puisque c'est une mutuelle — que la réserve statutaire s'établit à $26,177,452 et que comme garantie additionnelle, elle dispose aussi de réserves contingentes au montant de $4,993,342.

Ses contrats sont parmi les mieux garantis de tous ceux émis par les cies d'assurance-vie

En plus des ressources précitées, le surplus net de l'Alliance, qui vient s'ajouter aux réserves ci-dessus mentionnées, est de $6,284,519.00, contre $6,009,654.00 à la fin de 1961. Ce n'est donc pas sans raison qu'il est mentionné dans le communiqué émis par cette institution que "les contrats d'assurance qu'elle émet sont parmi les mieux garantis de tous les contrats, émis par les compagnies d'assurance-vie opérant au Canada". Rien de plus vrai, puisque pour chaque $100 d'engagements envers le public, c'est-à-dire envers ses détenteurs de polices d'assurance-vie, l'Alliance possède des biens ou réserves excédant ce chiffre de près de la moitié. Un tel degré de liquidité est rarement affiché et nous n'hésitons pas à dire que le cas de l'Alliance serait pratiquement unique dans nos annales de l'assurance-vie. Il est donc erroné de croire que seules les grosses compagnies affichent une solidité à toute épreuve, car il y a des années que l'Alliance montre une solidité financière rarement surpassée.

Intérêt moyen de 5.32% réalisé sur ses placements, pourcentage pouvant subir bien des comparaisons

C'en est assez pour expliquer les progrès marqués de l'Alliance au cours de ces dernières années. En 1962, elle a vu son revenu atteindre les $8,843,758.00 contre $7,898,234.00 en 1961 et au regard de $3,008,431.00 en 1952. Une analyse de ce revenu révèle que les primes d'assurances et de rentes ont continué leur marche ascendante, atteignant $6,733,580.00, soit 13.6% de plus que précédemment et soit 3 fois plus qu'en 1952. Quant aux revenus, provenant de ses placements — ces derniers comprennent pour $22,278,573.00 d'obligations gouvernementales, municipales, commissions scolaires, utilités publiques ainsi que pour $11,519,052.00 de 1ères hypothèques sur immeubles et pour $3,118,031.00 d'actions ordinaires — ils atteignirent les $2,058,661.00, soit un chiffre sans précédent. Il a été réalisé sur ces placements un taux d'intérêt net de 5.32%, contre 4.87% pour la plus importante institution d'assurance-vie du Commonweath et ce taux de 5.32% se compare aussi avantageusement avec ceux réalisés par maintes compagnies canadiennes, ayant des actifs beaucoup plus considérables que celui de l'Alliance; ce qui prouve que sa direction poursuit une politique de placement saine et progressive.

L'Alliance a distribué à ses assurés ou à leurs bénéficiaires près de $50,000,000.00 depuis sa fondation

L'excellence de cette politique, elle s'est traduite dans les divers départements. Ainsi, celui des nouvelles affaires rapporte un sommet de $96,341,893 pour 1962, contre moins de $20,000,000 en 1952. Déduction des polices annulées à cause de mort, etc., soit $1,442,898, son encours à la fin de l'an dernier atteignait les $481,796,148., contre $412,294,450 à la fin de 1961 et de 1961 et au regard d'à peine $100,000,000 à la fin de 1952. Une analyse de cet encours révèle pour $320,759,499 d'assurance ordinaire, $140,362,600 d'assurance collective et $20,674,049 de rentes viagères. De tels chiffres font bien ressortir la reconnaissance par le public des bienfaits de l'assurance-vie, laquelle profite, de nos jours, tout aussi bien aux assurés vivants qu'à leurs héritiers. L'an dernier, l'Alliance a versé à ses assurés ou à leurs bénéficiaires l'importante somme de $3,007,183, portant le total versé depuis ses débuts à $49,418,423. Incidemment, elle a distribué, en outre, à ses détenteurs de polices en 1962 seulement, un montant de $605,004., montant qui serait accru cette année. Ces données démontrent que l'assurance-vie est un placement dont on peut bénéficier de son vivant, tout en comportant des risques sur la vie, aussi à l'avantage des assurés. Il importe que nos gens réalisent bien que le commerce de l'assurance-vie est fondé sur la confiance, la sagesse prévoyante et le sens des responsabilités familiales et commerciales et qu'il est le grand pourvoyeur de fonds publics et du crédit privé, d'où l'importance d'une bonne direction pour les entreprises qui s'y adonnent. Tel est particulièrement le cas de celle de l'Alliance, dont le conseil d'administration, réélu hier par les représentants de ses 121,000 assurés, comprend MM. Wilfrid Gagnon, C.B.E., Me Francis Fauteux, C.R., P.-Horace Boivin, Charles-J. Dupuis, Hon. Gerald Martineau, C.L., Ignace Brouillet, I.C., Me Roger DesGroseillers, LL.B., Hervé Belzile, C.A., Gérard Plourde, Claude Hébert, André Doucet, Maurice Chartré, C.A., Me Louis-A. Lapointe, C.R., Jacques Brillant, Raymond Lavoie. Avant le clore nos commentaires, nous tenons à faire remarquer au public que les activités de l'Alliance dépassent maintenant les frontières de notre province, puisqu'elle possède des bureaux importants à Ottawa, Toronto, Kitchener, en Ontario et à New Westminster, en Colombie-Britannique.

Marcel CLÉMENT

ABITIBI

IAN McGIBBON

Toronto, le 15 février 1963 — M. C. H. Rosier, vice-président chargé de la recherche, des nouveaux développements et des produits en planche de l'Abitibi Power & Paper Company, Limited, annonce la nomination de M. J. Ian McGibbon au poste de directeur général de la Division des panneaux. Cette nomination prend effet immédiatement.

À noter . .

M. H.L. Fowler vient d'être élu président de Interprovincial Co-operatives Limited.

-O-

La lourdeur des titres bancaires canadiens récemment serait due à certaines liquidations de la part d'actionnaires, résidant à l'étranger, à cause des incertitudes électorales actuelles.

Une température plus clémente la semaine dernière a stimulé le commerce de détail dans notre district, selon Dun & Bradstreet. Cette firme fait remarquer que l'on compta 9 faillites commerciales, représentant un passif de $1,119,412, contre 19, représentant un passif de $1,064,610 durant la même semaine l'an dernier.

-O-

Dans maintes villes des EU on en est rendu à demander $1.75 à $3.00 pour une coupe de cheveux et si le client désire des massages à la figure, un manicure, un shampoo, il peut lui en coûter de $5 à $25.000, selon une dépêche de la CNW. Et dire que nous avons connu dans notre jeune âge des barbiers qui ne chargeaient que 25 cts pour couper les cheveux. L'inflation s'est fait sentir là comme ailleurs . . .

-O-

La C.S. de Chute-aux-Outardes, celle de Desbiens, celle de Châteauguay, celle de Weedon-Centre emprunteront sous peu.

-O-

New Rouyn Merger Mines a conclu un accord pour financer une propriété aurifère dans le Montana.

-O-

Il ressort du bulletin de cette semaine de Hugh Mackay & Co., affiliée à W. C. Pitfield & Co., qu'au cours de la semaine dernière, la bourse a semblé vouloir sortir de la léthargie qui la caractérisait depuis quelque temps et en fait, comme l'indique l'indice Dow Jones, elle a réussi à atteindre les niveaux qui annoncent un mouvement à la hausse. Le marché canadien n'a pas montré la même vigueur; malgré une légère tentative au milieu de la semaine, il n'a pas réussi à dépasser le rayon dans lequel il s'est maintenu depuis déjà quelque temps.

Les raisons qui justifieraient cette hausse, particulièrement celle du marché américain, demeurent très obscures présentement. Tel que nous l'avons déjà mentionné, l'indécision règne dans tous les milieux et il est difficile de discerner la vraie tendance des affaires ou la conséquence précise qu'entrainerait l'importante décision du président Kennedy d'alléger les impôts.

Au Canada, bien entendu, le problème majeur est l'élection prochaine, et l'indécision demeure tant que le résultat est inconnu. Devant ce fait, il est difficile de prévoir une tendance précise du marché, tant à la hausse qu'à la baisse. On sait cependant que le marché anticipe les événements et c'est peut-être ce qu'il tente de faire présentement. Si tel est le cas, l'année 1963 s'annonce bonne.

A notre point de vue, le marché canadien demeurera hésitant pendant encore quelque temps, mais réalisera quelques gains au cours de l'été prochain.

Denrées alimentaires

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cageots de bois: extra-gros 28 à 49; A-gros 46 à 47; A-moyen 44 à 45; A-petits 39 à 40; B 25; C 30.

Beurre: arrivages courants, admissible 51¼ à 51½.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc 33¼; coloré 33½; en gros, québecois blanc 33¾; coloré 34.

Pommes de terre: Québec $1.80 à $1.85 les 75 livres, $1.35 les 50 livres; Nouveau-Brunswick $1.95 à $2.05 les 75 livres, $1.25 à $1.40 les 50 livres, .31 à .35 les 10 livres; Ile-du-Prince-Edouard $2.20 à $2.35 les 75 livres, $1.50 à $1.75 les 50 livres, .39 à .41 les 10 livres; Floride blanches $4.50 les 50 livres.

$13,361,000 vs $13,857,000 en 1961

Les administrateurs de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Ltd., ont récemment déclaré, à valoir sur les opérations de 1962, un dividende final de 15 cts par action sur les actions ordinaires, payable le 29 mars 1963 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 1er mars 1963. La présente déclaration porte le dividende total sur les actions ordinaires pour les opérations de 1962 à 72 1-2 cts par action ou à $7,011,000, ce qui est le même montant que celui payé à la suite des opérations de l'exercice précédent.

Sous réserve de la vérification finale, les bénéfices nets consolidés pour l'année 1962 se sont élevés à $13,361,000, comparativement à $13,857,000 en 1961. Les bénéfices attribuables aux actions ordinaires ont été de $1.33 par action comparativement à $1.38 en 1961.

Après les régularisations pour les amortissements accumulés et la vente d'actif immobilisé et après avoir payé ou pourvu à tous les dividendes privilégiés applicables et à tous les dividendes ordinaires (incluant le dividende final), l'accroissement des bénéfices retenus a été de $2,818,000 pour l'année 1962.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la compagnie sera tenue à son siège social, au 3810, rue St-Antoine, Montréal, à 11 h. 15 du matin, mercredi, le 10 avril 1963, après l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour 10 h. 30 le même matin afin de sanctionner un règlement spécial pourvoyant la mise en vigueur de règlements plus modernes.

Un dividende intérimaire de 15 cts par action sur les actions ordinaires et un dividende régulier semestriel de 3 p. c. sur les actions privilégiées à dividende cumulatif de 6 p. c., ont aussi, aujourd'hui, été déclarés payables, dans les deux cas, le 29 mars 1963, aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 1er mars 1963.

Bourse de Toronto

Les valeurs spéculatives, populaires sur le marché minier

TORONTO. — Les métaux communs ont pris la vedette hier en Place torontoise. Par contre, les industrielles ont décliné pour la première fois au cours des quatre dernières séances.

L'indice des métaux communs a gagné plus de 1 1-4.

Dans le secteur des mines, Noranda a été particulièrement en faveur. Près de 30,000 actions de ce stock ont été négociées.

Dans le secteur des métaux communs, Falconbridge a gagné 7-8, International Nickel 1-2 et Consolidated Mining & Smelting 3-8.

Canadian Westinghouse a cédé 2 1-2 à 26, Algoma Steel et Interprovincial Pipe Line 3-4, et National Trust 5-8.

De plus, Building Products, Consolidated Paper, DuPont of Canada et Page-Hersey accusaient des pertes de 1-2.

Le virement a été de 3,845,000 actions comparativement à 3,906,000 vendredi.

Dans le secteur des aurifères, Hollinger a gagné 1-2 à 24 1-4, et Macassa 55 cts à $3.95.

Dans le secteur des Pétrolières, Pacific Petroleum et Home A ont cédé 1-4.

Cours des changes

Afr. du S., rand	1.51⅜
Allemagne, DM	.2696
Angleterre, liv.	3.02 5/16
Argentine, peso	.0082
Australie, liv. aust.	2.42
Autriche, sch.	.0419
Belgique, franc	.0216¾
Brésil, cruzeiro	.0024
Chili, escudo	.37
Danemark, couronne	.1562
Espagne, peseta	.0181
France, franc	.2202
Hollande, florin	.2996
Italie, lire	.001739
Japon, yen	.00302
Mexique, peso	.0870
New-York, dollar	1.07 27/32
Norvège, cour.	.1510
Nlle Zélande, liv	3.01½
Pérou, sol	.0404
Suède, cour.	.2082
Suisse, franc	.2495
Tché"vaquie, cour.	.1509
Vénézuela, bolivar	.2384

Bourse de New-York

Wall Street se relève sous la direction des aciéries

NEW-YORK. — Les cours ont de nouveau progressé hier en place newyorkaise sous l'impulsion des sidérurgiques.

Une prise de bénéfices de dernière heure a cependant amenuisé les gains.

La moyenne que la Presse associée établit pour 60 valeurs a gagné .2 à 259.9.

Le virement a été de 4,700,000 actions au regard de 4,410,000, vendredi.

Dans le secteur des sidérurgiques, U.S. Steel a gagné 1 1-8, Jones and Laughlin 1 1-2, Armco un point, Youngstown Sheet 1 1-2, Lukens 1 5-8, Bathlehem et Republic 5-8.

Dans le compartiment des automoteurs, Chrysler a été le seul à progresser, gagnant 1 1-8 à 92 3-4.

Burroughs a été le stock le plus en demande, gagnant 1 1-8 à 32 5-8 sur un déplacement de 95,900 actions. U.S. Smelting a haussé de 5 5-8 à 81 3-8 sur un déplacement de 65,800 actions.

GM a perdu 3-8 et American Motors 1-4.

Les tabacs ona décliné.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, International Nickel a gagné 7-8. Aluminium 1-2 et Dome Mines 5-8, cependant que Hudson Bay Mining a cédé 3-4.

Fonds Mutuels

	Offre	Dem
All Cdn Com	9.06	9.93
All Cdn Div	6.40	7.01
American Growth Fd	8.21	8.95
Beaubran Corp	33.00	35.83
Cda Growth Fd	4.84	5.31
Cdn Investment Fd	10.31	11.31
Cdn Trusteed Fd	4.61	5.04
Canafund	42.82	44.96
Champion Mutual Fd Cda	5.83	6.41
Commonwealth Intl	8.81	9.65
C. I. Leverage	7.39	8.10
Corporate Investors	10.16	11.10
Div Inc Shr Serv B	4.27	4.70
Div Inc Shr Serv A	20.80	—
Dividend Shares	3.27	3.59
Dominion Equity	18.70	19.10
Dreyfus Fund	15.99	17.38
European Growth Fd	6.83	7.27
Federated Growth	4.73	5.17
First Oil and Gas	4.65	5.08
Fonds Collectif A	6.28	6.82
Fonds Collectif B	5.48	5.83
Fonds Collectif C	6.17	6.71
Group Inc	3.58	3.91
Growth Oil and Gas	9.41	9.87
Investors Growth Fd	6.71	7.29
Investors Intl Mutual	4.32	4.69
Investors Mutual Cda	12.41	13.49
Mutual Accumulating	3.65	3.99
Mutual Income Fd	5.25	5.74
North Amer Fd of Cda	10.81	11.81
One William Street	13.45	14.70
Pret et Revenu Mutuel	6.10	6.67
Provident Mutuel Fd	4.85	5.27
Putnam Growth Fd	8.36	9.09
Radisson	4.63	5.09
Regent Fund	5.91	6.46
Research Investing	10.18	11.13
Savings Investm Cda	6.10	6.67
Securities Fund	12.73	13.91
1962 Exec Fund of Cda	5.30	5.55
Television Electronics	7.28	7.93
Timed Investment	6.30	6.92
United Accumulative	6.06	6.52
— EN MONNAIE AMERICAINE —		
Affil Inc.	7.41	8.45
American Bus Shares	4.00	4.33
Boston	9.37	10.24
Bullock	12.67	13.89
Keystone Cust B-3	16.14	17.61
Keystone Cust B-4	10.04	10.96
Keystone Cust K-1	9.14	9.98
Keystone Cust K-2	5.02	5.49
Mass Inv Growth Stock	7.74	8.46
Wellington	14.25	15.53

L'INDUSTRIELLE

HON. W. EARL ROWE

M. J.-Louis Lévesque, président de l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, siège social Québec, annonce l'élection de l'honorable W. Earl Rowe au poste de directeur de la compagnie. L'élection a eu lieu à une assemblée du bureau de direction tenue le 12 février 1963.

American Stock Exchange

Cours fournis par LA PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Bell Phone	500	49¾	49¾	49¾	— ⅛
Brazil	8500	3⅞	3⅝	3¾	— ⅛
BA Oil	100	27¾	27¾	27¾	
Bunk Hill	2500	11¼	11	11⅜	+ ⅛
CS Pete	3600	3¾	3 9-16	3¾	
Cdn Javelin	13200	10¾	10¼	10⅜	+ ⅛
Cdn Marc	1100	4	4	4	
Creole	4300	37⅛	37⅛	37⅜	+ ⅛
Crown CP	300	13⅛	13½	13½	— ⅛
Dev Pal	2400	¾	11-16	¾	—1-16
Dome Pet	200	11¾	11¾	11¾	
Ford Can	10	169¼	169¼	169¼	— ¾
Goldfield	2500	1¾	1⅝	1½	+ ⅛
Hollinger	700	22¼	22	22¼	+ ⅛
Imp Oil	3500	38⅛	38⅛	38⅛	— ⅛
Imp Tob C	600	13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Ins N A	1000	101¾	100¾	101¼	
Jupiter	700	4⅝	4½	4½	— ⅛
L Shore	1800	2¾	2¾	2¾	+ ⅛
Massey F	2200	11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Mead John	14200	18½	17⅞	18⅛	— ⅛
Min Corp	300	14	14	14	— ⅛
Molyb C	1900	⅝	9-16	9-16	—1-16
Nat Pet	800	2	1 15-16	2	+1-16
Nat Rub	1000	50¼	48¾	49¼	— ⅛
NJ Zinc	800	29¾	29½	29½	— ⅛
Pac Pete	6700	11⅜	11⅛	11⅛	+ ⅛
Pac Pete w	100	6	6	6	
Pantepec	1000	9-16	½	½	—1-16
ow Corp	500	8	8	8	
Preston E	300	7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Scurry R	23600	12⅛	11⅞	11⅞	— ⅛
Sher Wms	700	80	78¼	80	+1¾
So Pen O	1700	35	34⅝	34¾	— ⅛
Technclr	26700	10½	9½	10	+ ⅛
Tr Cont wt	1800	35¼	34½	35	+ ⅛
Wr Harg	3600	13-16	12-16	13-16	

TOTAL DES VENTES : 1,280,000.

Cours de l'or

PARIS (PC) — La napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs cotait hier 40.70 francs au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce de $10 des Etats-Unis, valait 102.80 francs.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	400	83¾	83⅜	83⅜	— ⅛
Address	6200	53½	53	53¼	— ¼
Allegany	3400	11½	11¼	11¼	— ⅛
Allis Ch	13600	17½	16⅜	17⅛	+ ¾
Amerada	6700	118¼	117⅜	117½	+ ½
Am Can	3100	47	46⅞	47	+ ¼
Am Cyan	15100	53⅜	52¼	53¼	+ ⅝
Am Smelt	3800	65¾	65⅛	65½	+ ¼
Am Mot	45900	22¾	22¼	22¼	— ¼
Am Std	7800	13⅞	13¾	13¾	
Am Sugar	3300	50¾	49⅝	50	
Am Tel	23500	124⅞	123¾	124	+ ⅝
Am Tob	21500	29¾	29⅛	29¼	— ⅛
Amstel	7800	22⅜	31¾	32¼	+ ⅛
Ancnda	5400	45⅝	45⅛	45⅜	+ ⅛
Armco Stl	11600	55⅜	54¾	55½	+1
Armstg Ck	1600	72½	72	72⅜	+ ⅛
Babcock	1500	49⅛	48½	48¾	
Balt Ohio	1700	31⅝	31¼	31⅝	+1⅛
Beth Steel	43500	32⅞	32⅛	32¾	+ ⅝
Boeing	5900	39⅛	38⅝	38½	— ⅛
Borden	2200	60½	60¼	60½	
Borg War	2800	44⅜	44⅛	44⅛	— ⅜
Bos Edison	1400	39⅜	38¾	38⅞	— ⅛
Brunswk	24800	18¼	17⅞	17⅞	— ⅛
Bucy Erie	2500	17	16⅝	17	+ ⅛
Budd Co	3300	13⅝	13⅜	13⅜	— ⅛
Burl Ind	57200	30	29	29¾	+ ⅜
Burrghs	95700	34	33⅛	33⅝	+1⅛
Calumet	700	13	13	13	
Can Dry	800	23⅛	23	23	+ ⅛
Can Brew	2500	9⅞	9¾	9¾	— ⅛
CPR	2300	24⅜	24⅛	24⅛	
Cater Tr	9400	36½	35⅝	36	
Celanese	7700	39½	38⅞	39	— ⅛
Ches Ohio	5200	57⅛	56⅝	56⅞	+ ⅛
Chrysler	54100	94⅛	91⅝	92¾	+1⅛
Cities Svc	5400	61⅛	60	60¼	— ⅝
Clevelte	7900	41¼	40¼	40¼	— ⅝
Coca Cola	4600	94⅜	94	94⅛	+ ⅛
CBS	8900	49¾	49¼	49½	+ ⅛
Coml Solv	3800	26¼	25⅝	25⅞	+ ⅛
Con Edis	2400	89½	88¾	88⅞	— ⅜
Con Can xd	4700	45¼	44¾	45⅛	+ ⅜
Con Oil	2900	56⅛	55¾	56¼	+ ⅜
Copw Stl	5400	37	35¾	36⅞	+1⅛
Corn Prod	9300	54⅜	53⅝	54⅛	+ ⅛
Crane Co	700	49½	49¼	49⅜	+ ⅛
Cr oil	2800	49⅜	49¼	49½	+ ⅛
Curt Wr	37500	21⅜	20¾	20⅞	— ⅜
Deere	7400	60¼	59½	60	+ ½
Dist Seag	1200	46	45⅝	46	+ ⅛
Dome M	4100	28⅜	27⅞	28¼	+ ⅛
Douglas	9800	27⅝	26¾	27	— ⅛
Dow Chem	6100	59½	59	59½	+ ⅛
du Pont	6600	245½	244½	244⅞	+ ⅞
East Kod	7500	117¾	115⅝	117⅜	+1⅛
Eaton Mfg	2900	35½	35	35¼	
El Auto L	800	52¼	51¾	52	
El Paso xd	8400	19⅛	18⅞	18⅞	
Firestn	4600	35½	34⅞	35⅛	— ⅝
Ford	27300	44¼	43⅝	44	
Frueh Tra	13200	28½	28⅛	28⅛	
Gen Dyn	11600	27⅛	26¾	27	
Gen Elec	13400	79	78½	78¾	— ⅛
Gen Fds	3100	83⅜	82¾	82⅝	—1⅛
Gen Mills	4600	33¾	32⅞	32⅞	— ⅛
GMC	33500	63⅛	62⅝	62¾	— ⅜
Gen Tire	25000	23⅛	22⅝	23⅛	+ ⅜
Glidden	400	40¼	40	40¼	+ ⅜
Goodrich	6500	48¾	47⅞	48¼	+ ¾
Goodyear	10000	34⅞	34	34	— ⅛
Grand Un	2000	17½	17¼	17½	+ ⅜
Gt A P	8000	45⅛	44¾	45	+ ⅛
Gt Nor R	4870	47⅜	48½	49¼	+ ⅛
Gulf Oil	12600	42	41½	41½	— ⅛
Homstk	1200	50⅜	50⅛	50⅛	— ⅜
Hud B M	300	48¾	48¾	48¾	— ⅜
Interlake	3600	26½	25⅝	26⅜	+ ⅛
Int Bus	6000	419½	417¾	417¾	— ¾
Int Harv	9400	55⅜	54⅝	55⅜	+1⅛
Int Nick	8000	62⅜	61	62	+ ⅛
Int Pap	29500	30¾	30⅛	30¼	+ ⅛
Int Tel	4300	47	46⅜	46⅝	— ⅛
Johns M	6100	47⅞	47⅜	47¾	+ ⅛
Kennecot	14400	70½	69⅜	70¼	+ ⅛
Korvette	16000	30	28¾	29¼	+ ⅝
Kresge	900	23¾	23½	23½	— ⅛
Kroehler	100	14⅛	14⅛	14⅛	
Lib McNl	4900	13	12¾	12⅞	+ ⅛
Litton	38600	62½	61½	61⅞	—1⅛
Loews	49200	20⅛	18⅞	19⅞	+1
Mad S Gar	1900	21⅜	21⅛	21⅜	— ⅛
Marath Oil	6100	46	45½	46	+ ⅜
Marsh Fld	1400	36⅛	35⅞	36	
Martin	15800	21½	21¼	21¼	
McKee	100	14⅝	14⅝	14⅝	
Merck	2200	86	85⅜	85⅝	— ⅜
Mpls Hon	5800	97¾	94⅜	97½	+2¼
Minn MM	7500	60½	59⅜	59⅝	— ⅛
Minn Ont	1400	20⅜	20¼	20¼	— ⅛
Mohasco	2000	10½	10⅜	10⅜	
Monsanto	8600	53⅜	52¾	53	— ⅛
Mont Ward	9100	34¼	33¾	34⅛	+ ⅛
Nat Aviat	600	27¼	26¾	26¾	— ¼
Nat Cash	3900	74½	73½	74	— ⅛
Nat Dis	5000	24⅞	24¾	24¾	— ⅛
Nat Gyps	2100	44½	44⅛	44¼	— ⅛
NY Cent	10400	18¼	17⅞	17⅞	— .
NY NH	400	15⅜	15⅜	15⅜	
Nor Pac	9200	44⅜	44	44	
Outb Mar	4200	15	14⅝	14⅝	— ⅛
Parke Da	15000	26⅞	25⅞	26	— ⅛
Penn RR	17500	16⅜	15⅝	15⅜	— ⅛
Pepsi Cola	4400	49⅛	47⅜	48¾	+1⅛
Pfizer	11300	51¼	50½	50¾	— ⅛
Phelps D	5900	57½	56⅝	57	— ⅛
Philco	5000	31¼	30⅝	31¼	+ ⅛
Philip Mor	2200	75	74⅛	74½	— ⅛
Pit Plate xd	4300	57¼	56½	57	+1⅛
ro Gam	4300	74¾	74⅛	74⅝	+ ⅛
ullman xd	8100	28⅜	28⅛	28⅛	+ ⅛
RCA	16700	65½	64¾	64¾	— ⅛
Ralston	400	36⅞	36⅝	36¾	— ⅛
Repub Stl	21300	39¼	38⅛	39	+ ⅜
Rey Tob	28300	40	39⅛	39⅝	— ⅛
Royal Dut	15200	46⅝	46⅛	46¼	— ⅛
Sears R xd	11700	78¾	77½	78⅛	+ ⅝
Shell Oil	12900	37	36¼	36⅛	— ⅛
Sheraton	2200	12⅛	11⅞	12	
Sinclair	5800	38¾	38⅜	38⅝	+ ⅛
Socony	10400	62½	61¾	62	+ ⅝
South Pac	4500	29⅛	29⅛	29¾	— ⅛
Sperry R	45800	14⅞	14½	14⅝	— ⅛
Std Brand	700	67¼	66½	66⅝	— ⅛
Std Cal	5300	64½	63¾	64	
Std Ind	5600	53	52⅝	52⅞	+ ⅛
Std NJ	34700	60	59⅜	60	+ ⅛
Stud Pack	34800	7⅞	7¾	7¾	
Sun Oil	800	47⅛	46¾	47⅛	
Texaco	14900	62¾	61⅞	62⅜	+ ⅛
Tex G Sul	10100	15⅜	14⅞	15	— ⅛
Textron	6900	32

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	921	$42	41¾	41⅞	+ ⅛
Ackland	300	350	350	350	+10
Agnew-S	z20	$13	13	13	
Alta Dist	700	260	255	255	—10
Alta Dis vt	3750	220	205	215	+10
Alta Dis w	1200	75	75	75	+5
Alta Gas	1980	$28¾	28½	28½	
Alta Gas pr	15	$108	108	108	
Alta Gas w	742	775	760	775	+10
Alta Nat	150	$18¾	18¾	18¾	+ ⅛
Alg Cen	z26	$20½	20½	20½	
Algoma	355	$46¾	46¼	46¼	— ⅜
Alumini	5382	$24⅞	24⅛	24⅜	+ ⅛
Alum 2 pr	345	$47¾	47¾	47¾	
Argus	870	$10¼	10	10¼	— ⅛
Arg B pr	480	$51	50¾	51	+ ⅛
Arg C P pr	785	58¼	8¼	8⅛	— ⅛
Arg 260 pr	30	$51¼	51¼	51¼	— ⅛
Ash Temple	595	$12	12	12	+ ⅛
Ashdown B	150	$7½	7½	7½	— ½
Atl Sugar	850	$18½	18¼	18½	+ ⅛
Atl Sug A	225	$23½	23½	23½	+ ⅛
Atl Sug pr	10	$102	102	102	+ ¼
Atlas Steel	20099	$37¼	37¼	37¼	
Autofab B	7100	150	140	150	
Bank Mont	620	$65¾	65¼	65½	— ⅛
Bank NS	770	$74¼	73¾	74⅛	
Bartaco	600	375	375	375	—15
Bath P	100	$18	18	18	+ ⅛
Bath P A	75	$51½	51½	51½	
Beatty n	600	$10	9⅞	10	+ ⅛
Beatty A	425	$9½	9½	9½	+ ⅛
Beav Lum	50	$35½	35½	35½	
Bell Phone	3402	$53⅞	53½	53⅝	
Biltmore	z70	59	9	9	
Biltmore pr	200	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
Bow Valley	z50	$17	17	17	
Bowater pr	z50	$17	17	17	
Bow Sts pr	100	$53	53	53	— ⅛
Bowater	225	$51¼	51¼	51¼	
Bowat pr	210	$50½	50½	50½	
Brazil	1071	410	400	400	—10
Brazil pr	z5	$72	72	72	
Br Tank	400	285	285	285	
BA Oil	9847	$30	30	30	
BC Forest	2060	$15	14½	14½	— ⅜
BC Pack B	z41	$16⅜	15½	16½	
BC Pow	660	$20¾	20¼	20¾	
BC Phone	210	$53½	53½	53½	— ¼
Brown	z50	$13½	13½	13½	
Bruck B	110	55¾	5¾	5¾	—1¼
Build Prod	320	$22	22	22	+ ½
Burns	350	$9½	9½	9½	+ ⅛
Cabol	1275	62	60	60	+2
Cal Pow	2895	$21¾	21¼	21¼	— ½
C Bread B	50	$72	72	72	
Can Cem	1914	$34¾	34⅜	34½	+ ¼
Can Cem prxd	61	$28½	28⅜	28⅜	— ⅛
CD Sug	320	$27¾	27½	27¾	
Can Foils A	50	$36	36	36	
Cl Fndry	705	$22	21¾	22	+ ⅜
Can Malt	25	71	71	71	
C Pack A	77	$58¼	58¼	58¼	+ ¼
Can Perm	z15	$76½	76½	76½	
CSL	30	$53	53	53	+1
CSL pr	z90	$13⅛	13⅛	13⅛	
Can Wire B	925	$12¾	12¼	12½	
CAE	625	$8⅞	8⅛	8⅞	+ ⅛
Cdn Baks	z50	$8	8	8	
C Brew	6015	$10⅝	10½	10½	— ⅛
C Brew pr	175	$51½	51¼	51½	
CBAL A w	600	200	200	200	
Cdn Can A	845	$12⅜	12¼	12⅜	— ⅛
Cdn Celan	1510	$48¼	48	48	— ¼
C Cel 5.75	60	$37	37	37	
C Chem	2650	$10	9⅞	9⅞	
C Chem w	5550	370	360	365	
C Collieries	100	$7⅞	7⅞	7⅝	+ ⅛
C Curt W	400	85	85	85	+2
C Dredge	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
CF Prd 2 pr	z16	$42	42	42	
C Gas In pr	100	$7¼	7⅛	7⅛	+ ⅛
C Gas In w	4050	280	260	270	—5
Cdn G Inv	400	$42½	42¼	42¼	— ¼
C Husky	810	$6⅛	6¼	6⅛	
C Hydro	300	$16½	16¼	16¼	— ⅛
C Ice M A	100	$12	12	12	
C Im Bk C	1126	$64	63¼	64	+ ½
C Ind Gas	750	$10	10	10	
CIL	905	$14	13¾	14	+ ¼
C Marc	355	445	440	445	+10
CPR	2625	$26¾	26¼	26⅜	
Cdn Tire	45	$39	39	39	+ ⅜
C Tire A	50	$25½	25½	25½	
C Util	150	$30¾	30	30½	+ ½
C Westng	260	$26	26	26	—2½
Cap Bldg	100	360	360	360	+5
Chat-Gai	z35	$15⅝	15⅜	15⅜	
Chrysler	300	$101	101	101	
Col Cell	1600	$5½	5½	5½	
Con Bldg	3225	$9¼	9⅛	9¼	
Con Bldg w	2274	580	575	575	
Con M S	2368	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅜
Con Paper	1770	$37⅞	37¼	37½	— ½
Con Gas	4942	$20¼	19⅞	20⅛	+ ⅛
Con Gas B	25	$106½	106½	106½	
Corby vt	350	$18	17⅞	17⅞	— ⅛
Coron w	120	235	235	235	—5
Cosmos	500	$10	10	10	
Craig Bit	200	190	190	190	
Crain RL	z50	$14½	14½	14½	
Crestbrk	200	150	150	150	
Crestbrk pr	60	$42	42	42	+1
Crown Tr	z15	$60	60	60	
Crush Int	2325	$13⅞	13½	13½	— ⅛
Crush pr	105	$130	128	130	
Dist Seag	1780	$49¼	49⅛	49¼	— ⅛
D Bridge	600	$18⅜	18⅛	18⅜	
D Coal pr	z25	$7⅛	7½	7½	
Dom Elect	600	$13	13	13	— ⅛
Dofasco	1997	$64¾	64½	64⅝	+ ⅛
D Magnes	z100	$8⅜	8⅛	8⅛	
Dom Stores	3610	$13⅜	13¼	13½	
Dom Tar	2555	$18¼	18⅛	18¼	
Dom Tar pr	z100	$22	22	22	
Du Pont	422	$42⅛	42	42	— ⅛
Easy W pr	z50	$20	20	20	
Econ Inv	25	$46	46	46	+1
Emp Life	31	$197	197	197	+3
Exquisite	z50	$8⅛	8⅛	8⅛	
Exquite A w	100	200	200	200	
Falcon	3727	$55⅞	54¾	55⅝	+ ⅞
Fam Play xd	z5	$18	18	18	
Fleet Mfg	1000	75	75	75	
Fleetwood	200	$25	25	25	+½
Ford Cda	210	$183	183	183	
Fndtn	z20	$9⅞	9⅞	9⅞	
Fraser	30	$25¾	25¾	25¾	— ¼
Freiman	700	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Fr Pete pr	450	340	335	335	—15
Fruehauf	400	$7¼	7¼	7¼	
Gatineau	125	$34	33⅞	33⅞	— ⅛
Gat 5½ pr	15	$104⅛	104⅛	104⅛	— ⅛
Gen Bake	500	$11	10⅞	11	+ ⅛
GMC	z33	$67½	67⅛	67½	
GP Drill A	z40	64	64	64	
GP Mfg A	100	$30½	30	30	—2
GS Wares	120	$8⅛	8⅛	8⅛	
GS W pr	z20	$86	86	86	
Goodyear	10	$140	140	140	
Goodyr pr	55	$46	46	46	—2½
G Mack A	225	$6	6	6	
G L Power	725	$20¾	20⅝	20¾	+ ⅛
G L Pow Cw	175	$10	10	10	+ ⅛
GN Cap	400	$10	10	10	— ½
GNCap B w	1060	185	180	185	
Gr Wpg G	238	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Gr Wpg vt	502	$15¼	15¼	15¼	+ ⅛
Greyhnd	z50	$19¾	19¾	19¾	
Guar Tr	390	$61	60½	61	+ ¼
Hardee	7720	360	325	360	+20
Hard Carp	250	$18¾	18¾	18¾	
Hard C pr	180	$25½	25½	25½	
Hawker-S	655	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Hawker pr	45	$87⅛	87⅛	87⅛	+ ⅛
Hayes Stl	1135	$17½	17	17	
Horne Pf	305	195	190	190	—10
Hur Erie xr	z12	$84	84	84	
Hur Erie rts	205	350	310	310	
Imp Life	40	$152	151	151½	+ ½
Imp Oil	2361	$41¾	41½	41¾	
Imp Tob	2055	$15¼	15⅛	15⅛	— ⅛
Imp Tob pr	z30	$61	61	61	
Ind Accep	3249	$26⅛	26	26	— ⅛
Ind Min	370	425	425	425	+60
Inglis	630	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅜
Ingr Bel	100	$16¾	16¾	16¾	+ ⅛
Inland Gas	1500	$5½	5½	5½	
Inland G pr	z100	$18½	18½	18½	
Inland G w	z100	75	75	75	
I Bronze pr	200	$26½	26½	26½	
Int Nickel	2822	$67⅛	65⅞	66⅝	+ ½
Int Util	915	$49	48½	49	+ ½
Int Util pr	460	$50¼	50	50¼	— ¼
Inter PL	821	$80	79½	79½	— ¾
Int Stl P	5100	170	160	170	+5
Inv Syn A	435	$56¾	56	56½	
Jefferson	200	$5¾	5¾	5¾	
Jeff B w	3600	235	245	245	—5
Jockey C	1750	330	325	330	+5
Jock C pr	125	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Jock wts	1800	65	63	63	—4
Kelly D A	400	$5½	5½	5½	— ¼
Kelvinator	800	$10	9¾	10	+ ¼
Labatt	1956	$15⅜	15½	15⅜	+ ⅛
Lakeland	870	285	280	280	+5
LOnt Cem	250	245	245	245	+5
LOnt Cem p	150	$10½	10½	10½	
Laura Sec	225	$18	17½	18	— ¼
Lau Fin A	2277	$16¾	16½	16½	— ¼
Lau Fin 6¼	100	$20⅜	20⅜	20⅜	
Lau F 125	233	$20½	20½	20½	— ¼
Lau F 200	z10	40	40	40	
Leland	1900	$12⅜	12	12¼	
Levy	875	$15⅜	15¼	15⅜	
Levy pr	100	$22⅜	22⅜	22⅞	+ ⅜
Levy 2 pr	610	$11⅜	11⅜	11⅜	
LobCo A	2025	$8¼	8⅛	8¼	
LobCo B	2378	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
LobCo pr	90	$48	48	48	
LobG pr	130	$31⅜	31⅜	31⅜	
LobG B pr	100	$32	32	32	+½
Lob Inc	200	$10	10	10	+ ¼
Loeb M	z25	$17½	17½	17½	
Malaren B	100	$22⅜	22¼	22⅜	— ¼
MB PR	6081	$22¾	22	22⅜	+ ⅜
Maher	100	$25¼	25⅛	25¼	— ¼
M Leaf Mill	450	$12	12	12	
Mass-F	3430	$12½	12⅜	12⅜	— ⅛
Mass-F rts	74758	26	24	24	—1
Mass-F 5½	45	$106¾	106½	106¾	
Maxwell	z50	140	140	140	
Met Stores	150	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Mid West	190	180	180	180	—5
Mill Brick	550	375	375	375	+10
Molson A	745	$29¾	29¼	29¾	
Molson B	90	$20½	29	30½	+ ½
Mon Foods	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Mont Loco	300	$12¼	12¼	12¼	— ⅛
Moore	1000	$52¾	52¼	52¾	+ ⅛
Nat Drug xd	175	$15¾	15¼	15¼	
Nat Trust	550	$27½	26⅞	26⅞	— ⅝
Nia Wire B	z54	$13¼	13¼	13¼	
Noranda	29970	$32⅞	32½	32¾	
NO NGas	1365	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
NQ Pow	z15	$32½	31¾	31¾	
Ogilvie	z30	$13¼	13⅛	13⅛	
Ont Loan	100	$34⅜	34⅜	34⅜	— ⅛
Ont Steel	z90	$15	15	15	
Ont Store	100	400	400	400	
Oshawa A	110	$31½	31⅜	31½	+ ½
Page Hers	2000	$22⅛	21½	21½	— ½
Parker	300	290	290	290	+5
Phina	8500	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
PC Jwl pr	16	$100½	100½	100½	— ½
Pantom	650	490	490	490	+15
Pow Corp	5240	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
remium	100	165	165	165	
QN Gas	2635	$7⅛	7⅛	7⅛	
QN Gas pr	505	$90¼	90	90½	— ½
QN Gas w	z30	75	75	75	
Quinte com	z20	$5	5	5	
Reichhold	100	$9¼	9¼	9¼	
Revelstk	z50	$20	20	20	
Revenue pr	200	$23	22⅞	23	
Robertson	110	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
R Nodwell	150	450	450	450	—25
Rockowr pr	100	400	400	400	
Rothman	525	$8½	8½	8½	+ ⅛
Royal Bnk	1393	$74⅞	74¼	74¾	— ⅛
Royallite	130	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Royallite pr	200	$25½	25¼	25½	
StL Cem A	100	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅜
StL CpA pr	10	$102½	102½	102½	— ½
St Maurice	2900	59	57	57	—1
Salada	2220	$9¾	9⅝	9¾	— ⅛
Salada wts	585	350	350	350	—10
Sayvette	1000	280	253	270	+20
Scot Yk pr	z5	$50	50	50	
Selkirk A	660	$6½	5¼	6½	+18¾
Seven Arts	675	$9⅞	9⅛	9⅜	— ⅛
Shawin	2657	$29¾	29¾	29⅞	— ⅛
Shawin A	60	$30	30	30	
Shaw A pr	550	$44½	44½	44½	
Shell Oil	7191	$14⅜	14⅛	14¼	
Shell I pr	350	$27½	27⅛	27½	— ½
Shell I wts	3500	600	595	600	
Southam	100	$34⅝	34⅜	34⅝	— ⅛
Stafford	150	400	400	400	—10
St Pav	325	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Steel Can	3633	$19¼	19⅛	19¼	
Steinbg A	100	$20	20	20	
Suptest ord	550	$17⅜	17½	17½	— ⅛
Suptest pr	15	$101¼	101¼	101¼	— ⅜
Switson	700	140	140	140	
Tambtyn	z150	$18	18	18	
Tambtyn pr	z20	$40¼	40¼	40¼	
Texaco	2025	$46⅝	46⅜	46⅝	— ⅛
Tor Dm Bk	652	$62½	62	62½	+ ¼
Towers	200	200	200	200	
T Fin A	2975	$4	13¾	13¾	— ¼
Tr Can PL	4950	$25¼	25	25	+¼
Trans Mt	3400	$14½	14⅜	14½	+ ⅛
Trans PPL	175	$6¾	6¼	6¾	— ⅛
Turnbull	120	$13¼	13¼	13¼	
Turnbull pr	z50	$22⅜	22⅜	22⅜	
Union Acc	z25	$7½	7¼	7½	
Un Gas	2449	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
U Corp B	100	$25½	25½	25½	+ ½
Un Steel	z30	$5⅝	5⅝	5⅝	
Vendomat	150	490	490	490	+10
Vic G Tr	50	$66½	66½	66½	— ½
Wainwr	500	61	61	61	—4
Walk GW	1200	$35½	35¼	35½	+ ¼
Wat Equip	550	485	480	480	+15
Webb Knp	550	205	200	205	+5
Westcoast	473	$14	13⅞	14	— ⅛
Wcoast vt	760	$13½	13½	13½	—
Westfair pr	100	$30½	30½	30½	+ ½
W Pacific	140	$17½	17½	17½	— ¼
Weston A	1649	$19¼	19	19	
Weston B	485	$20	20	20	
Wstn 4½ pr	25	$96¼	96¼	96¼	—2¼
Wstn B pr	200	$103	103	103	
West A wts	759	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Wood J	240	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Woodwd A	100	$16	16	16	
Wdwd A w	175	300	300	300	—10
Zenith	5750	450	440	450	+10

MINES

Abacus	6672	20	18	18	— ½
Acad Uran	11000	6	6	6	— ½
Accra	19656	42	40	42	+2
Advocate	800	625	620	620	
Agnico	4300	55	52	54	—1
Akaitcho	7050	49	48	48	
Amal Rare	1000	15	15	15	
Anacon	1700	28½	28½	28½	—1½
Ang Rouyn	2000	10½	10½	10½	
Ansil	8842	11	10½	10½	— ½
Area	700	91	91	91	—2
Arjon	500	9⅛	9¼	9⅛	+ ⅛
A Arcadia	75320	74	71	72	—2
A Arcd Bw	14620	34	31	32	+1
Atl C Cop	1300	101	101	101	—2
Aumag	2000	6	6	6	
Aunor	950	390	375	375	—10
Bankeno	2000	28	28	28	—1
Bankfield	2000	22	21½	21½	+ ½
Barnat	5700	114	110	114	
Barry Expl	500	18	18	18	
Base Mets	4900	6	5½	5½	— ½
Baska	2000	7½	7	7½	+ ½
B-Duq	1100	16	16	16	
Belcher	4000	43	39	34	—5
Bethlm	16175	295	283	293	+13
Bibis	84000	21	18	19	—1
Bidgop	22500	12	10	12	+2
Black Bay	47000	14	13	13½	— ½
Bordulac	20500	7½	6½	7	+ ½
Boutzan	8200	43	42	42	
Bralorne	1520	640	625	640	+20
Buff Ank	4400	230	225	230	
Cadamet	17125	8½	8	8	— ½
Camp Chib	2116	430	425	425	+5
C Tung	1100	125	124	125	+4
C Astoria	47566	17½	16½	16½	— ½
C Malart	8000	48	45	47	—1
Cdn NW	4000	8	7½	8	
Can-Erin	13033	10½	9½	10½	
Captain	2000	8	8	8	
Cariboo	1000	85	85	85	—3
Cassiar	525	$11¾	11¼	11¾	— ⅛
Cent Pat	2500	121	120	120	—1
Cent Porc	8000	7	6	6½	
Cheskirk	415900	16	13½	14	— ½
Chester	5000	15½	15	15	— ½
Chib-Kay	1000	10½	10½	10½	+ ½
Chimo	500	47	47	47	+2
Chrom	320	168	165	165	
Coch Will	900	435	430	435	—5
Comb Met	5666	21	20	20½	+ ½
C Bellek	12000	7	6½	7	+ ½
C Beta G	12500	8½	8	8	
C Callinan	2000	9	9	9	+1
C Discov	6400	85	81	84	+1
Con Gillies	2000	6½	6½	6½	
CG Arrow	11000	55	54	54	
C Halil	1500	28½	28	28	—2
C Marben	1500	30	30	30	
C Marcus	1200	92	91	91	—1
C Mogul	3224	98	94	98	+3
C Merrison	11000	45	40	45	+2
C Mosher	5750	232	220	230	
Con Negus	7000	15	15	15	
C Northld	1800	26	26	26	
C Rambler	600	118	115	115	—3
C Red Pop	8000	8½	8	8	— ½
C Regcourt	23900	11	9½	10½	+1
Con Shaw	6866	50	47	47	—2
C Sanorm	2000	6½	6	6	— ½
Conwest	310	460	460	460	+10
Cop Corp	1000	15½	15½	15½	
Cop-Man	4516	8	7½	7½	— ½
Coulee	2000	35	35	35	+1
Cowich	500	90	90	90	—3
Craigmt	735	$19½	19	19	
Croinor	42000	18½	16½	18	—1
Crowpat	1425	8	8	8	
Cusco	1000	5	4½	5	+ ½
Daering	54500	20½	19½	20½	+ ½
D'Aragon	11000	21½	21	21½	+ ½
De Cour	500	6½	6½	6½	— ½
Deer Horn	300750	71	64	65	—4
D'Eldona	6000	10½	9½	9½	—1
Delnite	1659	57	57	57	
Deniso n	5012	$13½	12¾	13	+ ⅛
Dicknsn	1404	445	430	430	—5
Dome	845	$30¾	30	30	— ¼
Donalda	21300	10	9	9	—1
E Amphi	1000	7½	7½	7½	
East Mal	1900	275	270	270	
East Sull	700	207	205	206	+1
Elder	3500	119	114	114	—5
Eldrich	36500	22	19	22	+1½
El Sol	3900	5½	5⅛	5⅛	
Eureka	8810	23	22½	23	
Faraday	1250	163	160	160	—1
F'west T	2100	12½	12½	12½	
Francoeur	7600	12½	12	12½	— ½
Galtwin	6200	8½	8	8	
Geco Mines	2133	$25¾	25¾	25¾	
Gnt Masct	1500	70	70	70	+1
Giant YK	2607	$12⅞	12¾	12⅞	
Goldale	4000	27	26	26	—1
GF Mining	3000	16½	16	16½	+ ⅛
Goldray	2166	26	26	26	
Grandroy	3000	15½	15	15½	+1
Granduc	3700	365	360	360	—10
Gunnar	780	950	945	950	+10
Gwillim	5500	4	4	4	
Han-Min	74000	18½	16	18	+2½
Hasana	4671	13	13	13	— ½
Hastings	300	100	100	100	+1
H of Lakes	1000	14½	14½	14½	+1½
Headway	9100	23	22	23	—1
Heath	5000	6½	5½	5½	— ½
High-Bell	900	265	261	265	
Hollinger	2140	$24¼	23½	24¼	+ ½
Howey	500	280	280	280	—4
Hud Bay	213	$53	53	53	— ¼
Hydra Ex	8020	30	28	28½	— ½
Irish Cop	3000	37	37	37	+1
Iso	1000	76	75	76	+1
J Walte	1000	22	22	22	
Jacobus	20000	25	24½	25	+ ½
Jave Expl	2000	12	12	12	+1
Joburke	500	16	16	16	+ ½
Jonsmith	4700	18	17	18	+ ¼
Joutel	13400	115	110	110	—5
Keeley-P	47050	93	86	91	+2
Kenville	1000	5	5	5	
Kerr Add	1565	715	700	715	+1
Kilembe	100	310	310	310	+15
Kirk Min	500	32½	32½	32½	+ ½
Kirk Town	4000	20	20	20	
Kopan	1000	12½	12½	12½	
Lab Min	905	$27¾	27½	27½	
L Dufault	4250	665	650	655	—10
Lake Ling	1500	8½	8½	8½	
L Osu	3200	18	17½	17½	+ ½
L Shore	355	298	284	298	+26
La Luz	300	350	350	350	
Lamaque	100	380	380	380	+5
Langis	700	38	38	38	—2
Latin Am	11700	31	30	30	
Leitch	300	140	140	140	+2
Lencourt	23000	14	12½	14	+1
Lexindin	16000	5½	5	5	
Lorado	23400	20	116	117	—2
Louvicr	500	9½	9½	9½	+ ½
Lyndhst	56000	16	14	14½	—1½
Lynx	500	5½	5½	5½	
Macassa	8250	395	360	395	+55
MacLeod	1200	100	100	100	
Madsen	2350	238	230	231	—4
Magnet	8500	4½	4½	4½	— ½
Maitrans	43600	12	10½	11	— ½
Malartic	1000	98	98	98	—2
Man Bar	1360	18½	18½	18½	
Manoka MS	1000	19	18½	19	+1
Maralgo	500	9	9	9	
Marboy	1000	13	13	13	—1
Marcon	18125	10½	9½	10	+1
Maritime	12400	46	45	46	
Martin	9800	54	53	54	+1
Matatch	3000	9½	9½	9½	+ ½
Mattgmi	1540	895	885	885	—10
Maybrun	2000	9	9	9	
McIntyre	975	$50¼	49¾	49¾	— ¼
McKen	8500	31½	31	31½	+ ½
McWat	10000	24	23	23	— ½
Menior	6000	34	33	34	—1
Merrill	2400	58	56	56	—4
Metalu Uran	14100	10	9	9	
Min Corp	250	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Mun-Ore	15450	9	8	9	+1
Monete	10350	84	82	83	
Mt Wright	4758	37	36	36	—2
Multi-M	6441	19	18½	18½	— ½
Murray M	1500	119	119	119	
Nama Cr	10200	16½	15	15	—1
Nat Expl	4000	6	5½	5½	
Nealon	5700	21	18	18	—3
New Ath	5000	32	31½	32	
New Bid	3000	5½	5½	5½	— ½
New Cal	2000	27	26	27	+1
Newconex	700	480	475	480	
Nconex wts	1100	115	105	105	—10
New Hosco	95725	144	126	141	+9
N Keora	5000	10	10	10	
Newlund	22500	7	16	16	
N Mylama	25000	18½	17	17	— ½
Newnor	7500

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Canada-Extrême-Orient

HALIFAX. — Les autorités du port de Halifax ont présenté à la compagnie maritime danoise Maersk une plaque commémorant l'inauguration d'un service reliant Halifax et les ports de l'Extrême-Orient. Le capitaine K. K. Schultz, qui commande le nouveau vaisseau de 13,000 tonneaux "Trein Maersk, a reçu la plaque au nom de la compagnie.

Les incendies en 1962

OTTAWA. — Le ministère des travaux publics révèle que 602 personnes, dont 260 enfants, ont péri dans des incendies au Canada, l'an dernier, une hausse de 10 pour cent sur le chiffre de l'année précédente. Les 83,259 incendies — environ 200 par jour — ont causé des dégats matériels de l'ordre de $122,239,985.

Permis de construire

OTTAWA. — La valeur des permis de construction émis par les municipalités du Canada, au cours de décembre dernier, a été de $144,326,000 comparativement à décembre 1961, soit une diminution de 5.8 p.c. Les permis de construction de maisons résidentielles ont augmenté de 10.2 p.c., mais ceux pour édifices commerciaux, ont baissé de 15.2 p.c.

Au Québec, la valeur des permis a été de $38,515,000 au lieu de $31,014,000 en décembre 1961.

Avion disparu

TRENTON, Ont., — L'Aviation royale canadienne a entrepris des recherches hier afin de retrouver un avion léger porté disparu au cours d'un vol entre North Bay et Montréal.

L'appareil, un Cessna 108 piloté par le Dr J.-B. Michaud, de Drummondville, qui a décollé à North Bay à 9 h. 22 dimanche soir devait se poser à l'aéroport de Dorval à 11 h. 35.

Etude hydrogéologique

OTTAWA — Le ministère des mines et des relevés techniques vient de publier en français une étude hydrogéologique de la moitié Est de la région de Vaudreuil dans laquelle l'auteur, J.J.L. Tremblay, géologue à l'emploi de la Commission géologique du Canada, détermine l'emplacement des nappes aquifères de même que le volume et la qualité de l'eau qu'elles renferment. On peut se procurer l'Etude 61-20 en adressant sa demande, accompagnée de la somme de 75 cents, à la Commission géologique du Canada, à Ottawa, ou encore à l'Imprimeur de la Reine.

Le projet sera étudié

WINNIPEG — Le ministre de la Défense M. Gordon Churchill a déclaré que le projet d'Air-Canada de concentrer ses ateliers de vérification et de réparation à Montréal serait étudié par une agence indépendante d'ingénieurs-conseil. M. Churchill a ajouté que cette déclaration avait été approuvée par le ministre des Transports, M. Léon Balcer.

Droits de l'individu

ST-JEAN, N.-B. — Me Ronald Meriam, secrétaire de l'Association du Barreau canadien, qui adressait la parole au congrès du Barreau du Nouveau-Brunswick, a préconisé l'institution d'une commission royale d'enquête sur le droit administratif, notamment cette partie du droit qui, selon lui, rogne progressivement les droits de l'individu.

Union des Eglises

TORONTO. — Le pasteur John W. Grant, président de la société Ryerson Press et ministre de l'Eglise unie, estime que seul un miracle peut unifier les Eglises catholique et protestante.

"Si l'on examine les obstacles quasi insurmontables qui séparent catholiques et protestants, on doit conclure que seul un miracle peut réaliser cette unité", a déclaré le conférencier qui s'adressait à quelque 300 catholiques.

"Heureusement, ajouta-t-il, les deux groupes croient aux miracles ou, tout au moins, que Dieu est l'instrument des miracles."

La taxation . . .

(Suite de la première page)

spécialistes du gouvernement.

"Ce qui nous a frappé, c'est cette impossibilité d'un franc dialogue avec les intéressés, afin de connaître les normes sur lesquelles ils se basent", a déclaré M. Lavoie.

Le Dr Penfield: biculturalisme et bilinguisme sont nos deux grandes sources de force...

"J'entretiens la ferme conviction que le bilinguisme et le biculturalisme sont au Canada de grandes sources de force qui nous différencient des Etats-Unis et nous procurent des avantages marqués sur nos voisins", a déclaré hier le Dr Wilder Penfield, à l'occasion d'un déjeuner du Canadian Club, à l'hôtel Windsor.

Le célèbre neurologue montréalais, d'origine américaine, maintenant à sa retraite, a entretenu son auditoire de "l'unité et de la désunion au pays et à l'étranger". Il a formulé son grand espoir dans l'avenir du bilinguisme au Canada et dans la solution de problèmes qui, dit-il, ne lui paraît pas trop difficile.

Le bilinguisme au Canada, a poursuivi le Dr Penfield, contribue de beaucoup à la variété de ressources dont dispose la nation; elle ajoute à sa force, à sa diversité; le bilinguisme, de plus, offre de grands avantages dans les conceptions modernes de l'éducation.

"Dans une alliance se révèle de grands avantages, nous devons rechercher l'unité dans la justice à l'endroit de tous les éléments de notre population," a souligné le Dr Penfield.

Il a établi un parallèle entre l'union façonnée par les Américains et l'alliance que les Canadiens ont formée entre les éléments qui composent la nation.

Le Dr Penfield a rappelé le but que sir Wilfrid Laurier a cherché à atteindre et que resume l'inscription sur son épitaphe: "l'unité entre Canadien de langue anglaise et Canadiens de langue française, comme membres d'une famille unie, vivant en harmonie". Le conférencier a proposé cet idéal à tous les Canadiens de bonne volonté.

Si pénibles que puissent être parfois les querelles de famille, ajoutait-il, on peut y apporter remède sans trop de difficultés: il suffit de choisir la voie de tolérance et de compréhension que dicte la sagesse.

Selon le Dr Penfield, les nations du monde donnent de plus en plus l'exemple du bilinguisme, facteur d'unité et de compréhension. A tel point, de dire le conférencier, que les grandes nations devraient devenir bilingues et ce sera plus facile pour nous ici que cela pourrait l'être aux Etats-Unis.

Il a cité l'exemple de la Chine où les langues orientales sont parlées par un grand nombre de Chinois, tandis que la connaissance d'au moins une et de plus souvent deux langues occidentales est exigée dans les universités.

Quant aux conditions qui ont cours au Canada, il a noté que les injonctions et la force ne peuvent amener les Canadiens au bilinguisme; l'occasion et l'avantage pécuniaire détermineront le plus souvent l'usage de la langue que parlent les Canadiens qui doivent gagner leur vie.

Nous pouvons cependant améliorer l'enseignement de la langue seconde dans les écoles et prodiguer aux familles l'encouragement qui incitera leurs membres à étudier l'autre langue.

Le Dr Penfield a fait allusion au début de sa conférence aux propos séparatistes que l'on entend au pays; il n'y a là rien de nouveau, a-t-il commenté.

Le Canada n'est pas l'ombre des Etats-Unis. Sans doute, ne peut-on pas facilement caractériser le Canadien dont le type varie d'une province à l'autre, mais il affiche des traits d'indépendance sur lesquels l'on peut compter.

Le Dr Penfield a mis en garde contre les propos radicaux qui surgissent dans nos milieux de temps en temps et auxquels il faut donner la riposte.

Il a formulé le voeu que les 80 Canadian Clubs dont il préside l'association se fassent encore plus nombreux. Le premier était fondé par M. McCullough, en Ontario, en 1893; il y en a sept au Québec. Le Dr Penfield souhaite qu'il y en ait davantage ici où des conférenciers pourront se faire entendre en français.

Seuls des conférenciers qui s'adressent à leur auditoire en anglais sont invités au Canadian Club de Montréal.

Donald Fleming . . .

(Suite de la première page)

lui a été imposé à cause de la mauvaise direction du parti".

Le chef libéral, M. Pearson, a refusé de commenter sauf pour dire "que c'est la décision de M. Fleming". Mais un des principaux lieutenants libéraux, M. J. W. Pickersgill, a déclaré: "A mesure que les ministres quittent le cabinet, l'un après l'autre, on ne peut que se demander ce qu'il en restera après le 3 avril".

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T.C. Douglas, a déclaré à Vancouver: "Chaque jour plus de ministres cherchent à se mettre à l'abri. Bientôt, M. Diefenbaker se retrouvera seul."

On prévoit que deux autres ministres ne seront pas candidats à la prochaine élection: soit M. Davie Fulton, ministre des travaux publics, qui a été choisi chef progressiste-conservateur en Colombie-Britannique et le secrétaire d'Etat, M. Ernest Halpenny, dont la santé est chancelante.

Ennuis personnels

M. Fleming, député de Toronto-Eglinton depuis 1945, a dit avoir informé ses partisans samedi dernier, de la décision qu'il venait de prendre et que M. Diefenbaker avait été averti "un bon moment plus tôt.

La rumeur veut qu'il soit nommé à la Cour suprême du Canada, mais M. Fleming n'a donné aucun indice que cela se produise.

Récemment, il a connu des ennuis personnels. Le plus jeune de ses trois fils, Watson, âgé de 20 ans, a été blessé à l'abdomen le 2 février dernier, à la résidence de Mme Jayne Perley-Robertson. Son fils se remet à l'hôpital.

M. Fleming était le bras droit de M. Diefenbaker. Il était assis à ses côtés aux Communes depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1957, et au sein du cabinet, il était le second, au point de vue séniorité, après le ministre des affaires étrangères, M. Green.

Lors du débat de 1957 sur le pipe-line, aux Communes, il fut expulsé en tant que député de l'opposition, pour une partie de la journée, après avoir passé outre à une décision du président. Il fut au centre de la controverse de 1961, du gouvernement vs M. James Coyne, président de la Banque du Canada.

Le Brésil . . .

(Suite de la première page)

ton. Le capitaine et la plupart des 35 hommes d'équipage ont été faits pirsonniers.

La marine brésilienne a fait savoir qu'elle a reçu le message suivant les "flibustiers":

"Nous avons jeté l'ancre dans les eaux territoriales du Brésil entre l'embouchure du fleuve Amapa et l'île Maraca. Nous attentons la venue des autorités brésiliennes à bord. Signé, Wilmar Medina Rojas."

Radio-La Havane a rapporté que Rojas avait déclaré dans un deuxième message que tout était en bon état à bord et que la discipline régnait sur le navire.

Medina a déclaré qu'il est le seul membre de l'équipage à avoir participé à l'affaire. Mais on a également rapporté que plusieurs autres membres de l'équipage s'étaient ralliés aux insurgés et qu'ils entendaient demander asile au Brésil.

La marine a rapporté que lorsque le navire sera parvenu à Belem, l'affaire sera remise entre les mains du ministère des affaires étrangères du Brésil. Brasilia a déjà promis l'asile aux rebelles.

Radio La Havane a déclaré que les négociations relatives à l'obtention du droit d'asile sont dirigées par deux membres des forces armées pour la libération nationale, mouvement castriste qui mène une campagne de terrorisme et de sabotage au Venezuela.

Le navire était à environ 3,000 pieds du rivage en eaux si peu profondes qu'il semblait en danger de donner de la bande.

L'appareil qui a repéré le navire fugitif dimanche a aperçu deux petits bateaux qui abordaient le navire. Il semble qu'ils venaient de l'île. Lorsque le soleil s'est levé hier matin sur les Antilles, les petits bateaux étaient disparus sans avoir laissé de trace. La nature de leur mission demeure un mystère.

A Caracas, les autorités vénézuéliennes ont déclaré qu'il appartient au gouvernement brésilien de prendre l'initiative dans la situation mais qu'elles demanderaient au Brésil de retourner le navire et son équipage et d'accorder l'extradition des pirates.

Caracas était encore en proie au terrorisme au moment où M. Bétancourt est parti. Il a assermenté son ministre de l'Intérieur, qui est connu comme un dur, M. Carlos Andres Perez, comme président intérimaire. M. Bétancourt sera absent pendant 10 jours.

Les terroristes ont lancé des bombes à la résidence d'un chef de la police, mais les dommages ont été peu considérables. Les terroristes ont été accusés d'être les auteurs d'une explosion dans une manufacture de pièces pyrotechniques de la ville industrielle de Valencia. Un surveillant a été tué.

L'AELE . . .

(Suite de la première page)

au Marché commun, bien que lord Heath ait indiqué la semaine dernière les conditions pour son pays à une "association" à la CEE.

La Grande-Bretagne, la Suède et la Suisse, sont en faveur de hâter la réduction des tarifs de l'AELE, mais aucune décision n'a été prise. Les membres de l'AELE ont cependant manifesté l'intention de hâter la réduction des tarifs sur une vaste échelle, lors de la prochaine réunion de l'Accord général sur les tarifs et le commerce — GATT —. Le président Kennedy a donné instruction à ses négociateurs d'agir dans le même sens.

en bref

"Visitons le Canada"

NIAGARA FALLS — Dans son allocution prononcée hier au Canadian Club de Niagara Falls, Pierre Delagrave, directeur général des Ventes-voyageurs du Canadien National, et premier vice-président de la Canadian Tourist Association, a dit qu'il était grandement temps que les Canadiens visitent leur propre pays.

"Quand, dit-il, les Canadiens connaîtront mieux leur pays, une véritable et durable nation canadienne se développera peut-être."

En attendant, "c'est un fait assez choquant que celui que les statistiques nous révèlent: 43 pour cent d'entre eux ne connaissent que la province où ils vivent."

Commerce international

On espère que la communauté économique européenne, connu sous le nom de Marché commun, prendra ses responsabilités envers certains pays, ne faisant pas partie du Marché commun mais dont le commerce dépend essentiellement d'elle, a déclaré le Dr Max Leron, attaché commercial d'Israël aux Etats-Unis, conférencier au déjeuner de la Chambre de commerce et d'industrie Canada - Israël, qui eut lieu au Café Martin.

En souhaitant la bienvenue au Dr Max Leron, M. Sam Steinberg, président de la chambre, rappela les progrès étonnants faits par l'exportation israélienne, malgré d'évidentes difficultés, et la contribution prise par Dr Leron pendant sa mission à Cologne, quand l'exportation israélienne vers l'Allemagne fédérale augmenta de $16,000,000 en 1959 à presque $30,000,000 en 1962.

Les leaders du Congrès sont convoqués

WASHINGTON. — Le président Kennedy a convoqué hier soir les chefs des deux groupes politiques représentés au Congrès en vue de s'entretenir de la politique extérieure. La rencontre a débuté à 6h.30.

M. Pierre Salinger, attaché de presse du président, a déclaré que les chefs de la Chambre des représentants et du Sénat ainsi que les membres, démocrates et républicains, des commissions des affaires étrangères avaient été invités à participer à l'entretien.

Gérin-Lajoie: Alma . . .

(Suite de la première page)

a fait une nouvelle concession, acceptant cette fois que le taux soit de $1.35, au lieu du $1.62 prévu au début, ce qui laissait un déficit de $350,000.

"En ce qui concerne le déficit accumulé de votre commission scolaire, souligne M. Gérin-Lajoie, j'ai déjà eu l'occasion de vous informer que mon ministère étudiait actuellement la question des déficits accumulés pour l'ensemble des commissions scolaires de la province, et que le gouvernement serait appelé à prendre, au cours de la présente session, les décisions opportunes pour venir en aide à ces commissions".

Le ministre rappelle également que la commission scolaire d'Alma reçoit régulièrement du gouvernement les subventions statutaires qu'is'élèveront, au cours de la présente année, à une somme de l'ordre de $335,500, et qu'en outre elle a reçu au cours des douze derniers mois des subventions spéciales pour l'aider à faire face à des urgences, au montant de $190,000.

"Dans les circonstances, conclut M. Gérin-Lajoie, je compte que votre commission scolaire prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour régulariser sa situation et faire face à ses obligations, particulièrement en ce qui concerne le paiement des traitements des instituteurs".

Power Corporation réinvestira . . .

(Suite de la première page)

devait admettre que le contrôle n'échappera pas nécessairement à Celanese Corporation, des Etats-Unis. Il a cité l'exemple du Mexique où Celanese Corporation doit se contenter, selon la loi mexicaine, d'un contrôle de 48 p.c. des actions de filiales qu'elle dirige; il en est à peu près de même en Colombie.

Selon M. McKenzie, au Canada la structure fiscale est telle qu'elle encourage les sociétés américaines à garder le contrôle entier des actions de filiales ou de sociétés qui exploitent leurs procédés en notre pays.

M. McKenzie a souligné que par l'investissement de Power Corporation, si la transaction est acceptée des actionnaires des parties en cause, deux importantes sociétés canadiennes seront réunies. Il a laissé entendre que les sociétés américaines sont en général heureuses, maintenant, de détenir des intérêts importants dans des entreprises étrangères, sans y exercer un contrôle absolu. Soulignons que M. Peter N. Thompson fait partie du bureau de direction de Canadian Celanese Ltd.

Canadian Chemical Co. Ltd. a fait l'offre d'échange d'actions ordinaires de Canadian Celanese Ltd. aux actionnaires de cette société, sauf ceux qui habitent aux Etats-Unis, sur la base de six actions ordinaires de Canadian Chemical pour chaque action ordinaire de Canadian Celanese.

Comme alternative de cette offre d'échange, Montreal Trust Co. offre au nom de Power Corporation of Canada Ltd. et de Celanese Corporation of America, qui possèdent ensemble 21.5 p.c. des actions de Canadian Celanese, de conclure l'achat des actions ordinaires de Canadian Celanese, au coût de $50 l'action. Power Corporation investirait ainsi au moins $10,000,000 et Celanese Corporation of America solderait le reste de la transaction. Ces actions seraient ensuite négociées contre des actions de Canadian Chemical. Power Corporation détiendrait 1,250,000 actions au total, de la nouvelle société.

Canadian Chemical réunira ses actionnaires à Montréal, le 18 mars; il leur sera proposé de porter de 10,000,000 à 15,000,000 le nombre d'actions sans valeur au pair de la société.

La production de Canadian Chemical et de Canadian Celanese permettra à la société nouvelle d'offrir des services de grande envergure, des produits pétrochimiques aux fibres synthétiques.

L'UIOVD réclamera le salaire minimum de $1 de l'heure

L'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (CTC) a avisé l'industrie canadienne du vêtement féminin qu'elle entend porter à $1.00 de l'heure le salaire minimum pour tous les apprentis, dont les ouvrières générales, lors des prochaines négociations, annonce M. Bernard Shane, vice-président de l'UIOVD.

L'Union demandera aussi la semaine de travail de 35 heures ainsi qu'une augmentation générale de 15 p.c. Plus de 14,000 parmi les 20,000 membres canadiens de l'Union sont touchés par cette nouvelle entente collective. De ce nombre, 10,000 sont de la région métropolitaine.

M. Shane déclare que le salaire minimum de $1.00 aura comme résultat d'aider les ouvriers aussi bien que les employeurs. Il prédit que cette augmentation "attirera du sang nouveau dans l'industrie" puisque actuellement les salaires minimum très bas ont ajouté à la difficulté du recrutement de jeunes travailleurs.

M. Shane souligna également que le minimum de $1.00 serait en vigueur tant que les salaires minimum décrétés par le Québec et Ontario demeureraient plus bas. Si les minimum légaux étaient augmentés, une clause de l'entente autorisera l'UIOVD à obtenir 14 p.c. de plus que les tarifs établis par le gouvernement.

Conseils du pape aux communautés

"La revision des règles et constitutions religieuses exige une très grande prudence, étant donné que ce qui est substantiel dans la vie religieuse et constitue votre but particulier doit être consciencieusement maintenu. Ce qui, par contre, est soumis aux vicissitudes des temps pourra être revisé suivant les nécessités de notre époque", a déclaré Jean XXIII en recevant les membres du Chapitre général des Rédemptoristes qui se tient actuellement à Rome. Le Pape répondait à la déclaration du supérieur général des Rédemptoristes qui avait indiqué, dans son adresse d'hommages, que le Chapitre allait rédiger les règles et les constitutions en vue de les adapter aux exigences des temps actuels. Le Souverain Pontife a souligné que les modifications ne doivent pas s'inspirer de l'esprit du monde, mais servir à ramener celui-ci à Dieu. Il a ensuite recommandé aux religieux l'amour de la règle: "Parfois, a-t-il dit, le code des lois et des dispositions des communautés peut sembler un peu dur. Mais les religieux, étant les soldats du Christ, doivent se soumettre à la discipline imposée par le fondateur qui, à travers la règle, parle, exhorte et met à l'abri des dangers.

BLENDED GIN—DISTILLÉ À MONTRÉAL LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE
John de Kuyper & Son, Montréal DEPUIS 1695

CANADA. COUR DE L'ECHIQUIER, No 167-491 — DANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET AMENDEMENTS, demanderesse, vs DANS L'AFFAIRE DE: J. A. ROGER AUCLAIR, défendeur. Le 28e jour de février 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du dit défendeur au No 100 Chemin Bedford en la cité de Baie d'Urfé, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision RCA Victor, portatif; 1 sécheuse Norge, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S. UN. 6-5375. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 691-355. — LABRADOR ACCEPTANCE CORPORATION, Demanderesse, vs DIMITRI (JIMMY) ELIOPOULOS Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 4326, rue St-Urbain, en la cité et le district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Philips et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES MALO, H.C.S. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 696-724. — POPULAR AUTO SALES & SERVICE LTD., Demanderesse, vs STEVE MAJOR, Défendeur. Le 28 février 1963, à midi, au domicile du Défendeur, au No 5165, 11e Avenue, app. 4, en la cité et le district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Admiral et meubles de menage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-G. DION, H.C.S. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 695-063. — M. JEROME LEGAULT, Demandeur, vs M. CAMILLE TAPP, Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 5639, rue Orléans, en la cité et le district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 571-341. — CREDIT UNI INC., Demanderesse, vs M. ANDRE VAILLANCOURT, Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 4219, rue Christophe-Colomb, en la cité et le district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV G.E. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-G. DION, H.C.S. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR SUPERIEURE, No 34-319. — MARCEL VEZINA, Demandeur, vs JEAN SCHELER, Défendeur. Le 28 février 1963, à midi, au domicile du Défendeur, au No 2202, rue Barnes, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Electrohome et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES JODOIN, H.C.S. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Joliette, COUR DE MAGISTRAT, No 28-362. — MARCEL GRENIER, Demandeur, vs HENRI PERREAULT, Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 2904, rue Dandurand, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. P.-E. LINTEAU, H.C.S., UN. 1-5473. Montréal, 18 février 1963.

CANADA. COUR DE L'ECHIQUIER, No 162-393 — DANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET AMENDEMENTS, demanderesse, vs DANS L'AFFAIRE DE: VINCENT SICARI (VINCENT SICARI CONSTRUCTION) défendeur. Le 28e jour de février 1963 à 12 heures de l'avant-midi au domicile du dit défendeur au No 9168 rue Broadway en la cité de Montréal-Est, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision Fleetwood, 1 set de salonc, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. E. DESROCHES, H.C.S. UN. 6-5375. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 579-141. — SUBURBAN AGENTS INC., Demanderesse, vs GERARD PEPIN, Défendeur, vs GASTON GIRARD, DELOURDES GIRARD & GERARD PEPIN (GASTON GIRARD ASSSOCIE), Tiers-saisies. Le 28 février 1963, à 2 hres de l'après-midi, à la place d'entreposage Guardian, au No 420, boul. Laurentien, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Tiers-saisi GASTON GIRARD saisis en cette cause, consistant en: un camion de marque Mercury portant licence No FE-3088 P.Q. 1962. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. GOLDBERG, H.C.S., VI. 2-9192. Montréal, 18 février 1963.

CANADA. COUR DE L'ECHIQUIER, No IT-441-62. DANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET AMENDEMENTS, demanderesse, vs DANS L'AFFAIRE DE: HECTOR MACKENZIE, défendeur. Le 28e jour de février 1963 à 1 heure de l'après-midi au domicile du dit défendeur au No 183 rue Marina Circle en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon, 1 radio de table, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S. UN. 6-5375. Montréal, 18 février 1963.

CANADA. COUR DE L'ECHIQUIER, No IT-276-62. DANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET AMENDEMENTS, demanderesse, vs DANS L'AFFAIRE DE: GAETAN DUBE, défendeur. Le 28e jour de février 1963 à 2 heures de l'après-midi au domicile du dit défendeur, au No 673 rue Charron en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision General Electric; 1 set de salon, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS PICHE, H.C.S. UN. 6-5375. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 685-427. — LA LIBRAIRIE PARENT & BEAUPRE INC., Demanderesse, vs GERARD DORE, Défendeur. Le 28 février 1963, à 10 hres de l'avant-midi, à la place d'affaires du Défendeur, au No 112, 65e Avenue, en la cité de LaSalle, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: un réfrigérateur et accessoires, 2 portes et moteur; 3 tables; 10 chaises, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S., VI. 2-9192. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 577-058. — EQUITY ACCOUNTS BUYERS LTD., Demanderesse, vs D. MARTIN, Défendeur. Le 28 février 1963, à 10 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 6, 36e Avenue, app. 301, en la cité de Lachine, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: un téléviseur et accessoires, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. GURALNICK, H.C.S., VI. 2-9192. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 573-260. — WARNER WEATHERMASTER SALES CORP., Demanderesse, vs PHILIPPE BORIS, Défendeur. — Le 28 février 1963, à midi, au domicile du Défendeur, au No 10140, 52e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: un téléviseur de 21" modèle console et accessoires, un téléviseur de 17" modèle de table et accessoires, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S., VI. 2-9192. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 687-671. — LOWELL DOW, Demandeur, vs ROGER PLANTE, Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 4329, rue de La-Roche, en la cité et l. district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: un téléviseur de marque Zenith et accessoires, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S., VI. 2-9192. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 561-053. — JEAN ALLAIRE, Demandeur, vs J.-YVON GINGRAS, Défendeur. Le 1er mars 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 4437, rue Chapleau, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. G. ROSE, H.C.S., UN. 1-5473. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 569-307. — JEAN GROULX, Demandeur, vs R. PERRON, Défendeur. Le 1er mars 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 2365, rue Monsabré, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. POITEVIN, H.C.S., UN. 1-5473. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de St-Francois, COUR SUPERIEURE, No 22693. — THERRIEN FURNITURE LTD., Demanderesse, vs BOB ROBERTOS, Défendeur. Le 28 février 1963, à 10 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 2808, rue Chapleau, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. V. DIODATI, H.C.S., VI. 9-7842. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 698-340. — NATIONAL THREAD LTD., Demanderesse, vs GERARD GAUVREAU, Défendeur. Le 28 février 1963, à 12h.30 de l'après-midi, au domicile du Défendeur, au No 7638, rue Casgrain, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-G. DION, H.C.S., UN. 1-5473. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 687-902. — GEORGES PAPPAS, Demandeur, vs JEAN-L. LEQUERRIER, Défendeur. Le 28 février 1963, à 10 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 6865, rue Wildeston, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S., UN. 1-9873. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 560-114. — TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LTD., Demanderesse, vs STEVE MOUSSA (ALIAS STEVE BAES), Défendeur. Le 28 février 1963, à midi, au domicile du Défendeur, au No 3333, rue Maplewood, app. 44, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Pontiac licence No 246-536 P.Q. 1962 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S., UN. 1-6943. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 663-889. — CHAMPLAIN OIL PRODUCTS LTD., Demanderesse, vs ALBERT BREAULT, Défendeur. Le 1er mars 1963, à 11h.30 de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 5485, place Chenier, en la cité de Ville d'Anjou, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. POITEVIN, H.C.S., UN. 1-5473. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 476-876. — LEO ROY "HEBERT PAINT REG'D," Demandeur, vs SYLVIO CARPINI, Défendeur. Le 1er mars 1963, à 10 hres de l'avant-midi, au lieu d'entrenôt du téléviseur du Défendeur, au No 4 est, rue Notre-Dame, ch. 401, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, au No 1965, rue Villeray, à Montréal, dit district, consistant en: téléviseur. Conditions: ARGENT COMPTANT. G. Rose, H.C.S., UN. 1-5473. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 539-127. — SOCRATES KATOPODIS, Demandeur, vs BASIL (BILL) KANTARES, Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 7823, rue Champagneur, app. 1, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. R. LACHANCE, H.C.S., UN. 1-9873. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 589-867. — DONALD FRENCH, Demandeur, vs HARRY ADAMS, Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 11, rue Parkland, en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S., UN. 1-6945. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de St-François, COUR DE MAGISTRAT, No 70-540. — LIONEL BILODEAU "POUR VOUS MESSIEURS." Demandeur, vs GEORGES BALLARD, Défendeur. Le 28 février 1963, à midi, au domicile du Défendeur, au No 4372, rue Bourbonnière, app. 3, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S., UN. 1-6945. Montréal, 18 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 693-390. — ROBERT FAVREAU, Demandeur, vs ANDRE ST-GEORGES, Défendeur. Le 28 février 1963, à 11 hres de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, au No 2690, rue Baker, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, téléviseur, etc. Conditions: ARG

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Les verbes "Avoir" et "Etre" . . .

Il a reçu des punitions, assez pour établir un nouveau record dans la ligue de hockey Nationale! il en est bien récompensé du prestige que ça lui donne. Il a menacé l'arbitre d'un grand moulinet de coup de poing . . . il est passé maitre dans l'art détestable de se signaler à rebours! Il a reçu une dernière chance, récemment, de la part de son instructeur, qui ne l'a pas réprimandé lors d'une de ses fugues coutumières; son instructeur est certes fier de lui aujourd'hui! Il a assené un coup de bâton sur la tête de J.C. Tremblay dimanche soir à Détroit; il est donc nécessaire de le classer dans la division des insensés, catégorie Fleming. Il a écopé de plusieurs amendes pour son haut fait d'armes de punitions records dimanche soir à Détroit; il est à souhaiter qu'il en attrape un nombre incalculable d'autres: le moins longtemps sur la glace, le mieux, pour le plus grand bien-être des amateurs de hockey et celui des autres joueurs de la ligue. Il est à la veille de récolter ce qui lui est dû depuis longtemps, une "permanence" dans un asile. *Il a cinglé, il est cinglé*, ce Howie des Red Wings de Détroit!

Dennis Ralston . . . ou le Howie Young assagi!

Le tournoi de tennis pour le championnat des Etats-Unis vient de se dérouler au "Seventh Regiment Armoury"; il s'agit du championnat disputé sur courts intérieurs. Le nouveau champion, Ralston, s'affirme de nouveau comme devant être le digne successeur du Jack Kramer des beaux jours. Il possède tous les atouts pour devenir un réel champion de grande classe. Le seul prospect d'envergure sur qui les professionnels devront jeter un oeil très bientôt. Le seul défaut qu'il a — et à un degré majeur aussi — c'est de se laisser trop souvent aller à ses accès de mauvaise humeur. De fait, il y a deux ans l'Association de tennis des Etats-Unis l'avait suspendu pour six mois à la suite de sa conduite répréhensible sur les courts aux Etats-Unis et en Australie. Mais — contrairement à Howie Young, joueur de hockey de Détroit — la leçon chez lui a porté. Il s'est assagi de 90%. Rien n'empêche que de temps à autre, lors d'une mauvaise décision des juges de ligne, la "vapeur" lui sort par les narines! mais il met un frein aussitôt à ce débordement d'humeur intempestif . . . et tout le monde respire mieux. Dans son cas il y a de l'avenir! Young? . . . du néant!

Une comparaison à notre avantage . . .

Parlant toujours de ce tournoi pour le championnat de tennis des Etats-Unis, tenu sur courts intérieurs, avouons qu'on y gagnerait énormément à changer d'endroit pour cette compétition internationale. Actuellement joué au "Seventh Regiment Armoury", c'est une vraie honte que de présenter un aussi bon spectacle dans des conditions aussi mauvaises. Du système d'éclairage disons que les joueurs doivent repérer la balle "au radar" tellement il fait sombre dans cette salle. On en est encore à se servir d'ampoules de 200 watts! Incroyable . . . et vrai! De plus le plancher est tellement malpropre qu'au bout de deux parties au maximum, les balles ne sont plus utilisables tellement elles sont noires! C'est là et dans ces conditions qu'on couronne un champion National des Etats-Unis! Aucune comparaison avec leur tournoi de Forest Hills tenu l'été dans un endroit de millionnaire. AUCUNE COMPARAISON NON PLUS AVEC LES RENCONTRES PRESENTEES ICI A MONTREAL, L'HIVER PAR LUCIEN LAVERDURE, AU GYMNASE DU COLLEGE ST-LAURENT, où les conditions sont idéales et où les Américains peuvent prendre une leçon d'organisation pour une fois!

Avec les Mets, Tim Harkness jouera plus régulièrement

LACHINE. — Par suite d'un échange entre les puissants Dodgers de Los Angeles de la Ligue nationale de baseball et les Mets de New-York, qui étaient au bas du classement des clubs de cette ligue à la fin de la dernière saison, le premier but Tim Harkness, de Lachine, passe des Dodgers aux Mets.

Pourtant, Tim ne s'en fait pas et dit qu'au contraire il voit là sa chance d'arriver à quelque chose.

"Franchement, j'espère que cela veut dire que je pourrai jouer tous les jours au cours de la prochoine saison," dit Harkness.

Ce dernier, qui mesure six pieds et deux pouces et qui pèse 185 livres, a été envoyé au club de Casey Stengel avec le second but Larry Burright, en novembre dernier, ces deux joueurs étant échangés pour le lanceur Bob Miller.

Harkness a signé un contrat pour "quelque chose d'un peu plus de $10,000" et se rapportera au camp d'entrainement des Mets de New-York, à St-Peterburg, Floride, le 24 février prochain.

Pour se qualifier comme régulier au premier but, Harkness devra se montrer meilleur que Marv Throneberry, que le vétéran Gil Hodges et surpasser Ed Kranepool, un joueur qui a reçu un boni de $100,000 pour signer son engagement.

"Mais, dedire Harkness, tout ce que je demande, c'est la chance de démontrer que je puis jouer régulièrement au premier but".

Condition physique

Entre les saisons de baseball, Harkness ne néglige rien pour se maintenir en bonne condition physique. Il a pris un emploi comme livreur sur un camion de brasserie et, quand son ouvrage est terminé, il s'entraine dans le sous-sol de sa maison à lever des poids ou à faire pirouetter une masse de fer de 12 livres.

"Le marteau est une technique d'entrainement de ma conception. Vous vous élancez comme avec un bâton de baseball avec la masse et cela renforcit les muscles des mains, des avant-bras et des épaules".

Tim veut améliorer sa moyenne au bâton au cours de la prochaine saison. Il est reconnu pour être bon au champ intérieur, mais son jeu au marbre laisse quelque peu à désirer.

Avec les Dodgers, la saison dernière, il a frappé pour une moyenne de .259 en 91 joutes. Il a commencé la saison comme joueur régulier au premier but, mais a terminé comme joueur au champ ou comme joueur de relève.

"Ce fut un peu une affaire de politique de la part du club, dit Harkness. On m'a dit qu'il fallait faire jouer les joueurs les mieux payés d'abord."

Joueurs canadiens

C'est à Wally Moon que fut donné le poste et plus tard à Ron Fairly.

En 1961, Tim n'a joué que dans une couple de parties avec Los Angeles et a frappé six coups sûrs en douze apparitions au bâton pour une moyenne de .500.

Tim est entré dans le baseball professionnel, en 1956, avec l'organisation des Phillies de Philadelphie. Il passa à celle des Dodgers l'année suivante et réussit à grimper jusque dans les ligues majeures.

Dans les mineures, Harkness a porté l'uniforme des défunts Royaux de Montréal, de la Ligue Internationale, classe AAA en 1957 et 1959.

Harkness est au nombre de neuf joueurs canadiens inscrits sur les listes des joueurs des clubs majeurs. Les huit autres sont des lanceurs.

Ray Daviault, de Montréal, Ken MacKenzie, de Gore Bay, Ont., et John Bukowski, de Toronto, doivent se joindre à Harkness avec les Mets.

Bob Baillargeon, de Montréal est sur la liste des Phillies; Claude Raymond, de St-Jean, Qué., et Ron Piché, de Montréal, sont avec les Braves de Milwaukee et Ron Taylor, de Toronto, a été échangé aux Cardinaux de Saint-Louis par les Indiens de Cleveland.

Ted Bowdfield, de Penticton, C.-B., est avec les Angels de Los Angeles.

BIG FOUR

Tout est bien qui finit bien

HAMILTON PC — Une des assemblées annuelles les plus charivariques de la ligue Canadienne de football en sept ans a pris fin samedi lorsque le commissaire Sydney Halter a fait des reproches aux dirigeants et leur a dit d'agir comme des hommes d'affaires raisonnables.

Il y avait eu un conflit aigu entre l'Est et l'Ouest au sujet du calendrier mixte et les deux camps étaient encore à couteaux tirés, samedi après-midi, après plus de 24 heures de négociations.

La Conférence de l'Ouest avait demandé 25 pour cent des revenus de la TV en circuit fermé lors des joutes mixtes dans l'Est, surtout à Toronto, où les Argos récoltent $10,000 par partie.

A la suite des reproches de Halter, la CFO ap roposé que toutes les équipes visiteuses aux joutes du calendrier mixte reçoivent cinq pour cent des revenus bruts des assistances, plus une somme indéterminée sur le revenu de la TV en circuit fermé et une part des gains obtenus du réseau américain de TV.

L'Est a refusé carrément de partager les revenus de la TV en circuit fermé et a proposé en lieu de donner six pour cent des recettes brutes. Par contre, l'Est a accepté de partager les revenus de TV américaine.

Dans les deux années où le calendrier mixte a été en pratique, le seul arrangement financier en vigueur fut celui où lese quipes locales versaient à la Conférence de l'équipe visiteuse 75 cents pour chaque billet vendu entre les lignes des buts. L'Ouest s'est plaint que ses équipes possédaient plus de sièges que l'Est entre les buts.

Parker

On sait que les Eskimos d'Edmonton ont entamé des négociations avec Toronto, Montréal et Calgary en vue d'échanger leur étoile Jackie Parker.

On s'attend à ce que les Argos en fassent l'acquisition même si le pilote Eagle Key a révélé, samedi soir, que le président Ted Workman, des Alouettes, avait offert huit joueurs en retour, dont deux de fort calibre.

D'autre part, la ville de Hamilton a failli dans sa tentative d'obtenir la joute de la coupe Grey en 1964 par un vote de 6-4 en raison de son manque de sièges dans le stade et de son manque de logement dans les hôtels.

Au cours du repêchage de collégiens canadiens, les Alouettes ont récolté 19 des 72 joueurs repêchés. Pour sa part, Ottawa a suggéré un repêchage de joueurs juniors et de joueurs canadiens actuellement dans les collèges américains en lieu des présents droits territoriaux. La CEE a exigé que Ottawa présente un plan plus détaillé à l'assemblée semi-annuelle de juin.

Elections

Le commissaire Halter s'est vu renouveler son contrat au même salaire en 1964, tandis que Hec Duggan, de Calgary, succédait à Jake Gaudaur, de Hamilton, comme président de la LCF.

Frank Gibson, de Hamilton, remplace Workman en tant que président de la CFE et Barry Manning, de Winnipeg, devient le nouveau président de la CFO, à la place de George McMahon de Calgary.

Enfin, Sam Berger, d'Ottawa, est le nouveau vice-président de la CFE.

A 99 ans, William Rowles joue encore aux quilles

VICTORIA. — Si William Rowles n'est pas le plus vieux joueur de quilles au Canada, il aimerait bien que quelqu'un le luifasse savoir.

William Rowles est âgé de 99 ans et, même si son âge dépasse en chiffres sa moyenne, il est plutôt fier de démontrer qu'il peut encore évoluer sur une allée de quilles.

Une fois par semaine, il se rend à la salle de quilles et joue dans une ligue dans laquelle il y a une quarantaine d'hommes et de femmes dont la moyenne d'âge est de 71 ans. Rowles joue pour une modeste moyenne de 77 aux cinq quilles.

Ce n'est pas féroce, mais c'est beau de le voir jouer à son âge. On le voit aller chercher sa boule et ensuite se tenir droit regardant les quilles à l'autre bout de l'allée, puis il avance avec précaution et lance sa boule sans trop de vigueur. Ce jeune vieillard a commencé à jouer aux quilles, il y a cinq ans, seulement, lorsqu'il s'est aperçu que le jardinage était un peu fatigant pour lui.

Rowles célébrait son 99e anniversaire de naissance le 21 janvier dernier. Deux jours plus tard, il participait à un festival de quilles dans l'espoir de gagner un voyage de 12 joueurs en Jamaïque. Il n'a pas gagné, mais il dit qu'il a e ule plaisir d'essayer.

Rowles attribue sa santé en bonne partie à la vie au grand air.

"Je suis né à Castlebomb, Wiltshire, Angleterre, en 1864, raconte-t-il. J'ai commencé jeune à travailler sur une ferme, puis j'ai livré le lait à Londres avant de venir au Canada, en 1888, pour m'établir à Hamiota, localité située à l'ouest de Brandon, au Manitoba, où je me suis occupé de l'élevage des bestiaux.

"Ensuite je suis allé en Saskatchewan avec ma famille m'établir sur une ferme. Quand je pris ma retraite, je décidai de venir à Victoria. Ma femme est morte ici, il y a huit ans, à l'âge de 92 ans."

M. Rowles demeure aujourd'hui avec sa fille, Mme A. J. Chapman, pas d'Esquimalt. Il a douze petits-enfants et vingt arrière-petits-enfants.

Cléroux est détrôné Létourneau bâillonné

MONCTON. — La Fédération canadienne de la boxe a déclaré le titre des boxeurs poids lourds vacant et a détrôné Bob Cléroux, de Montréal, parce qu'il n'a pas défendu sa couronne contre George Chuvalo, de Toronto.

De plus, la Fédération a réduit les pouvoirs du commissaire Gene Létourneau, de Québec, qu ine pourra plus sanctionner les matches désormais, ni d'imposer des suspensions.

Une série de combats éliminatoires auront lieu pour déterminer le nouveau champion.

Létourneau a été le sujet de critiques acerbes lors de l'assemblée, surtout pour avoir annuler la suspension de Cléroux, qui n'avait pas rempli ses engagements envers Chuvalo.

De plus, l'assemblée a élu un nouveau comité en vue d'approuver tous les matches au Canada.

En plus du président Sam Ermen, de Moncton, les autres membres sont Merv MacKenzie, de Toronto; Olivier Routheirer, de Sherbrooke; Duncan Mines, de Sydney; et Richard Pearson, de Saint-Jean, N.-B.

Enfin, l'assemblée s'est prononcée contre le retour d'Yvon Durelle dans l'arène, lequel doit combattre à Montréal, à la fin du mois courant.

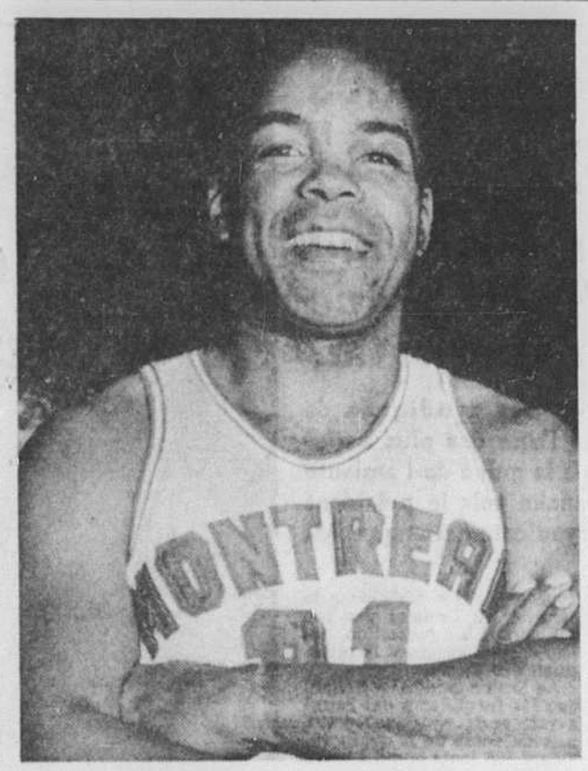

Au cours d'une tournée de trois jours au Nouveau-Brunswick, le Montréal-Coutu, champion de ballon-panier de la province de Québec, a remporté les honneurs du tournoi "round robin" tenu au Mount Allison University, à Sackville. Les Montréalais ont d'abord vaincu le Memorial University, par 125 à 32. Puis ils l'ont emporté, 91-61, sur l'université St-François-Xavier. En finale contre l'autre club invaincu, le Montréal-Coutu a battu le club américain Ricker par 81-64. A la suite du banquet de clôture, le Montréal-Coutu s'est vu offrir le trophée international Mount Allison University et Barry Hawson a été choisi le meilleur joueur du tournoi. Vincent Drake, ci-haut, instructeur du club, conduira le Montréal-Coutu en élimination contre Ottawa Valley en semi-finale de l'Est du Canada. La première partie aura lieu dimanche au centre Notre-Dame, à 2.40 p.m. Le reste de la série sera disputé à Ottawa, les 1er et 2 mars.

Bill McCreary rappelé par les Canadiens

MONTREAL — Les Canadiens de Montréal ont roppelé hier, Bill McCreary des Canadiens de Hull-Ottawa, de la LPE, afin de remplacer Gilles Tremblay, blessé lors de la victoire de 6-1 sur Détroit, dimanche soir.

A la suite d'une mise en échec de Pete Goegan, Tremblay a subi une fracture à la machoire supérieure et sera absent pendant une période indéfinie.

Un médecin de Détroit est d'avis que Tremblay pourra revenir au jeu dans deux semaines en autant qu'il porte un protecteur spécial.

McCreary a une fiche de 14 buts et 31 aides en 43 parties cette saison. Il a déjà participé à 13 parties dans la LNH avec Détroit et New-York.

McCreary sera avec les Canadiens lors de leur joute contre Toronto mercredi soir et évoluera probablement aux côtés de Jean Béliveau et Bernard Geoffrion, selon un porte-parole de l'équipe.

HOCKEY

CLASSEMENT

CE SOIR

Ligue Nationale
Aucune parti
Ligue Américaine
Baltimore à Québec

LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hershey	28	18	6	197	154	62
Providence	28	24	4	176	161	60
Québec	24	23	10	157	165	58
Springfield	23	24	8	204	193	54
Baltimore	22	26	7	159	197	51

DIVISION OUEST

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Buffalo	32	18	5	179	132	69
Cleveland	23	24	6	181	182	51
Rochester	18	29	7	182	201	43
Pittsburgh	19	31	3	149	197	41

LIGUE DE L'EST

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hull	30	14	6	207	148	66
Kingston	27	13	8	196	149	62
Sudbury	19	19	11	206	203	49
St-Louis	14	30	8	179	228	36

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du code civil, que Adolf Leiner-Berglas qui transige affaires sous la raison sociale Leiner-Berglas Trading Co., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du douzième jour de février 1963, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le treizième jour de février 1963, sous le numéro 1653355.
Ce treizième jour de février 1963.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 593 476

GWENNETH ELIZABETH GLEDHILL, opératrice de machine à adresser, des cité et district de Montréal, épouse de Robert Roger Fauteux, assistant contremaitre des cité et district de Montréal, et présentement de lieux inconnus,

demanderesse,
vs
ROBERT ROGER FAUTEUX, assistant-contremaitre, des cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,

défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur ROBERT ROGER FAUTEUX, de comparaitre d'ici un mois.
Montréal, le 15 février 1963.
Raoul CREVIER,
député-protonotaire.
Mes HYDE & AHERN,
214, rue St-Jacques Est,
Montréal, P. Q.
Procureurs de la demanderesse.

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par WHEEL ALIGNMENT & BRAKE SERVICE REG'D, No 2026, rue Minto, pour permission d'établir un atelier de réparation d'autos sur les lots de subdivision Nos 117 et 118 du lot No 179 de la division cadastrale "Municipalité de la Paroisse de Montréal," quartier Notre-Dame-de-Grâce, situé au No 2026, rue Minto, entre les voies du C.P.R. et le chemin Upper Lachine.
Toute opposition à cette demande doit être communiquée au soussigné dans les quinze (15) jours, en se servant de l'avis qui a été transmis conformément au règlement 2217.
Hôtel de ville,
Montréal, le 19 février 1963.
Le greffier de la Cité,
GABRIEL MORIN.

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 594 263

BRITISH TRADERS INSURANCE COMPANY LIMITED, corps politique et incorporé, ayant son bureau chef à Hong Kong, son bureau chef pour le Canada à Toronto, province d'Ontario et sa principale place d'affaires pour la province de Québec dans les cité et district de Montréal, et Al,

demanderesses,
vs
BAZAAR'S LIMITED, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à Brantford dans la province d'Ontario,

et
CONKLIN'S & GARRETT LIMITED, corps politique et incorporé ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la cité de Brantford, province d'Ontario, et JOHN MacDONALD, de Ville St-Laurent, district de Montréal,

défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur JOHN MacDONALD de comparaitre d'ici un mois.
Montréal, 15 février 1963.
André NOEL,
député-protonotaire.
Mes TANSEY, DeGRANPRE, DeGRANPRE, BERGERON & MONET, Avocats,
276 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P. Q.
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No 594 922

GAETAN ROBERT, avocat, domicilié dans les cité et district de Montréal,

Demandeur
vs
DAME ROSANA CHARTRAND DITE CHARTRAIN, veuve non remariée de feu François-Xavier Desrivières, autrefois domiciliée au no. 338, rue Emery, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse DAME ROSANA CHARTRAND dite CHARTRAIN de comparaitre d'ici un mois.
Montréal, 13ème jour de février 1963
RAYMOND PILON
Député-Protonotaire
GAETAN ROBERT, avocat,
839 est, rue Sherbrooke,
Montréal.
Procureur du demandeur

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par WHEEL ALIGNMENT & BRAKE SERVICE REG'D, No 2026, rue Minto, pour permission d'établir un atelier de réparation d'autos sur les lots de subdivision Nos 117 et 118 du lot No 179 de la division cadastrale "Municipalité de la Paroisse de Montréal," quartier Notre-Dame-de-Grâce, situé au No 2026, rue Minto, entre les voies du C.P.R. et le chemin Upper Lachine.
Toute opposition à cette demande doit être communiquée au soussigné dans les quinze (15) jours, en se servant de l'avis qui a été transmis conformément au règlement 2217.
Hôtel de ville,
Montréal, le 19 février 1963.
Le greffier de la Cité,
GABRIEL MORIN.

les compteurs de la L.H.N.

	B.	A.	P.
Bucyk, Boston	24	35	59
Mahovlich, Toronto	30	28	58
Howe, Détroit	28	30	58
Béliveau, Canadien	14	44	58
Oliver, Boston	21	37	57
Hull, Chicago	28	28	56
Mikita, Chicago	22	33	55
Bathgate, N.-York	24	30	54
Richard, Canadien	20	33	53
Delvecchio, Détroit	14	36	50
McDonald, Chicago	20	29	49
Kelly, Toronto	16	33	49
MacDonald, Détroit	26	21	47
Keon, Toronto	21	25	46
G. Tremblay, Can.	23	21	44
Prentice, Boston	16	28	44
Henry, N.1York	23	19	42
Geoffrion, Canadien	23	16	39
McKenney, N.-York	17	22	39
Hay, Chicago	10	29	39
Provost, Canadien	17	21	38
Provost, Canadien	17	20	37
G. Armstrong, Tor.	17	20	37
Gendron, Boston	17	19	36
Moore, Canadien	15	20	35
Ullman, Détroit	15	20	35
Ingarfield, N.-York	15	20	35
Toppazzini, Boston	16	17	33
Hebenton, N.-York	14	18	32
Harris, Toronto	8	24	32
Duff, Toronto	14	17	31
Rousseau, Canadien	14	16	30
Pulford, Toronto	12	17	29
Hicke, Canadien	12	16	28
Murphy, Chicago	15	12	27
Mohns, Boston	6	21	27
Harvey, Rangers	4	23	27
Wharram, Chicago	12	14	26
Gilbert, N.-York	9	17	26
Horvath, Toronto	7	19	26
Talbot, Canadien	3	22	25
Backstrom, Can.	16	8	24
Marshall, Canadien	10	14	24
Lunde, Chicago	5	19	24
Stewart, Toronto	10	13	23
Nevin, Toronto	10	13	23
Boivin, Boston	2	21	23
Nesterenko, Chicago	9	13	22

Ligue de hockey Nationale

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Chicago	56	27	15	14	160	131	68
Montréal	56	23	15	18	179	140	64
Toronto	56	27	20	9	177	150	63
Détroit	54	24	17	13	140	145	59
New-York	55	16	29	10	160	187	42
Boston	57	12	31	14	169	232	38

LE CLIMAT SPORTIF CE MATIN :
Calme avant la tempête

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION
MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

ELECTRICIEN
Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
P.A. 1-9636
6305, 25e ave. Rosemont

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montre spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

MEDECIN
Dr C. MELILLO
Gradué d'Europe
Génito-urinaire, peau, sang, glandes, désordres psycnosomatiques sexuels, nerveux, Impotence, infériorité, anxiété timides, dépression, bégaiement, alcoolisme bésité, rhumatismes, circoncision.
134 ouest Sherbrooke. — VI. 8-8354

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES
ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES
Horace Labrecque & Fils Ltée
1411 rue CRESCENT
MONTRÉAL — VI. 9-2371
Expérience de 50 années

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Sauvegarde
MONTREAL

Transmissions automatiques
Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION
Travail fait par des experts
Jusqu'à 24 MOIS pour payer
GARANTIE 100% — Estimation et remorquage gratuits
SERVICE DE TÉLÉPHONE 24 HEURES PAR JOUR
Notre nouvelle succursale à l'ouest sera ouverte, en février prochain 6320 Chemin Upper Lachine — Tél. 527-3441
TRANSMISSION SPECIALTY LTD.
5529, rue Papineau Mtl 34 527-3641

Qui utilise nos services ou voyage à bord de nos avions?
C'est l'ère du QUÉBEC . . . et tous ceux qui par plaisir et par affaires doivent communiquer rapidement avec les principales régions de notre province utilisent nos services de voyageurs, de courrier et de messageries. Nous sommes fiers de contribuer ainsi au développement de toutes ces régions.
QUEBECAIR
Téléphonez à l'un de nos bureaux
Montréal — Québec — Saguenay — Baie-Comeau — Forestville
Gagnon — Manicouagan — Sept-Iles — Wabush — Schefferville
Rivière-du-Loup — Rimouski — Mont-Joli

"L'une des plus belles victoires syndicales"

déclare Jean Marchand au terme de la grève de la Shawinigan Ch.

SHAWINIGAN. — Les syndiqués de Shawinigan ont remporté l'une des plus belles victoires syndicales depuis la grève de l'amiante en 1949, a déclaré dimanche soir le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Jean Marchand.

Ce dernier, qui s'adressait aux quelque 1,400 employés de la Shawinigan Chemicals qui étaient en grève depuis le 17 août 1962, commentait le résultat des négociations et l'entente finalement conclue entre les parties au cours des derniers jours.

Les syndiqués ont endossé les recommandations de leur comité de négociation à propos des causes les plus litigieuses qui se trouvaient à l'origine du conflit.

Il ne s'agissait pas d'une grève pour des piastres ou pour des cents mais pour la sécurité de l'emploi des travailleurs, la protection de leurs droits acquis et la répartition des tâches.

Le leader syndical a déclaré que les travailleurs ont réussi à vaincre la résistance patronale au cours de la grève qui a duré 185 jours et qui a coûté à la CSN environ $900,000 en secours aux grévistes.

Elle aura coûté aux travailleurs quelque $3,000,000 en perte de salaire tandis que la compagnie estime ses pertes à quelque $16 millions.

La conclusion de l'entente permet au syndicat d'avoir un droit de regard sur les changements technologiques afin que ces derniers ne viennent pas mettre fin brusquement à l'emploi de centaines de travailleurs.

Le conseiller technique du syndicat, Me Pierre Vadboncoeur, a déclaré que les clauses de cette convention sont appelées à être inscrites dans de nombreuses conventions de travail dans la province.

Les employés obtiennent une hausse moyenne de 10 cents l'heure au cours de la première année de la convention qui durera trois ans. Ils recevront également la somme de $75 en guise de rétroactivité.

Le salaire horaire de base variera de $2.14 à $2.27 et celui des hommes de métier de $2.70 à $2.96.

Les travailleurs qui ont repris graduellement le travail au cours de la journée d'hier, ont également obtenu gain de cause sur les clauses les plus disputées de la convention: l'ancienneté, la détermination des tâches, la classification des hommes de métier et l'arbitrage sur l'interprétation de la convention.

Le Dr Armand Dufresne est élu président de la Société Richelieu

OTTAWA — Le Dr Armand Dufresne, d'Ottawa, a été élu hier président de la Société Richelieu à l'occasion du congrès qui s'est déroulé à Ottawa en fin de semaine. Il succède à M. Eric Cormier, de Moncton.

Les 500 délégués qui ont participé aux réunions ont élu MM. Raymond Dufresne, de Montréal; Roland Desjardins, de Fall River, Mass.; Armand Beaupré, de Québec aux postes de vice-présidents régionaux. M. Robert Cusson, d'Ottawa et M. Albert Dumont, de Hull, ont été respectivement élus aux postes de secrétaire et de trésorier.

Les directeurs de la Société sont MM. Léandre Chiasson, Edmunston, N.-B.; Paul-André Gagnon, Trois-Rivières; Patrick Laughrea, Thetford Mines; Loyola Lemelin, Welland; Léon Lalonde, Timmins; Edgard Chartrand, Ottawa; Pierre Mercier et Gaetan Schingh, d'Eastview.

SOCIALISME ET CRÉDITISME

M. Manning prévoit un retour à deux formations politiques

EDMONTON. — Le premier ministre de l'Alberta, M. E.C. Manning, est d'avis que le Canada traverse une difficile période de transition et de regroupement politique dont l'aboutissement sera un retour au bipartisme.

Il a déclaré au cours d'une causerie prononcée à la télévision et diffusée par six stations de l'Alberta, que les partis nationaux traditionnels ne sont plus animés par leurs anciennes convictions.

"Les hommes et femmes des différentes affiliations politiques que nous connaissions se réuniront dans un parti pour défendre et maintenir notre système de libre entreprise et notre conception libérale, a déclaré le premier ministre créditiste.

"Dans l'autre camp afflueront tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, se font les avocats de cette forme insidieuse de socialisme qui transforme de plus en plus le Canada..."

M. Manning a déclaré que le Crédit social dirige la croisade en vue de la protection de la liberté individuelle et de notre société de libre entreprise.

Il a affirmé que le gouvernement conservateur fédéral s'est montré lamentablement inférieur à la situation urgente dans laquelle le Canada se trouve placé par suite des nombreux problèmes qui demandent à être résolus.

DANS LE QUÉBEC

Le Crédit social a choisi 50 de ses 75 candidats

L'organisation du parti du Crédit social annonce que 50 candidats ont été choisis durant la fin de semaine en prévision des élections du 8 avril. Les 26 députés sortant de charge ont été confirmés comme candidats tandis que 24 autres candidats ont été choisis dans la province et sur l'île de Montréal.

Outre MM. Réal Caouette, leader conjoint du Crédit social qui sera de nouveau candidat dans Villeneuve, et le Dr Guy Marcoux, whip du parti qui est de nouveau candidat créditiste dans Québec-Montmorency, les 24 autres députés créditistes du Québec seront de nouveau sur les rangs.

Le Crédit social a déjà choisi les candidats suivants:

Richelieu-Verchères: Yvan Ménard, instituteur;

St-Hyacinthe-Bagot, François Even, avocat;

St-Jean-Iberville: Dollard Richard, industriel;

Stanstead: Roméo Custaud, cultivateur;

Terrebonne: Albert Murray, ingénieur civil;

Trois-Rivières: Lucien Richard;

Vaudreuil-Soulanges: Marcel Lessard, cultivateur;

Laurier: Gilles Caouette, dessinateur;

Mercier: Maurice Lajeunesse;

Hochelaga: Raymond Boily.

Outremont-St-Jean: Léopold Savard, journaliste;

Notre-Dame de Grâce: Jean-Baptiste Clermont;

Argenteuil-Deux-Montagnes Maurice Gougeon, voyageur de commerce;

Berthier-Maskinongé: René-Paul Gaboury, voyageur de commerce;

Chambly-Rouville: Camille Lussier, architecte;

Châteauguay - Huntingdon-Laprairie: Gaston Boileau, courtier en assurances;

Gatineau: Conrad Beaudoin;

Hull: Marcel Clément;

Iles de la Madeleine: Fernand Thurbide;

Joliette-l'Assomption-Montcalm: Victor Paget;

Labelle: Gérard Girouard, avocat;

Longueuil: Bruno Camirand;

Nicolet-Yamaska: Gérard Lupien, pro-maire de Nicolet;

Champlain: Origène Arvisais.

Dans les 25 autres comtés de la province, les conventions doivent se continuer aujourd'hui et demain. Mercredi soir, le Crédit social aura complété le choix de ses 75 candidats dans la province.

AVIS DE DÉCÈS

DUGAS — A Joliette, le 15 février 1963, à l'âge de 88 ans, est décédé Monseigneur Eustache Dugas, prélat domestique, P.D.S., ancien vicaire général du diocèse de Joliette, curé-fondateur de la paroisse St-Pierre de Joliette et ancien curé de St-Lin. Les funérailles auront lieu ce matin à la cathédrale, à 10h. L'inhumation dans la crypte de la cathédrale. Sous la direction de Perrault, Garceau & Garceau, de Joliette.

M. Gérard Filion, maire de St-Bruno, tient le trophée octroyé annuellement par l'Association des commissaires industriels de la province de Québec, pour la publication de la meilleure brochure industrielle de l'année. Il s'agit d'un concours ouvert à toutes les municipalités. La ville de St-Bruno est l'une des rares municipalités, une vingtaine en tout au Québec, à posséder un plan d'urbanisme complet et c'est au titre de détenteur du meilleur plan qu'elle a reçu le trophée, don de M. Pierre DesMarais.

141,210 Canadiens sont inscrits dans les bureaux provisoires

OTTAWA — Au moins 141,210 Canadiens, pour la majorité des cas des membres des forces armées canadiennes cantonnées tant en Europe qu'au pays, seront aptes à voter au scrutin spécial organisé en marge des élections générales du 8 avril. Les membres des trois armes auront une semaine pour se prévaloir de leur droit de suffrage, soit du 1er au 6 avril.

Le président général des élections, M. Nelson Castonguay, a annoncé aujourd'hui les noms des présidents d'élection spéciaux et de leurs adjoints qui surveilleront le vote parmi les membres des forces armées.

Au nombre des adjoints, on relève le nom de M. Roger Parizeau, ex-député conservateur du Lac-St-Jean, qui a été nommé assistant spécial auprès du ministre des transports après sa défaite aux mains du candidat créditiste.

M. Parizeau agira comme principal adjoint de M. John Farnan, de Londres, un colonel à sa retraite qui a été nommé président d'élection spécial pour le vote militaire en Europe et au Moyen-Orient.

Les autres présidents d'élections spéciaux sont: M. Harry Secord, d'Ottawa, pour l'Ontario et le Québec; M. Walter F. Blair, d'Halifax, pour les Maritimes; et M. Alex Cairns, d'Edmonton, pour les provinces de l'Ouest.

M. Maurice Besner, de Dorion, a été nommé adjoint de M. Secord.

Projet retardé

HALIFAX. — Le premier ministre Stanfield, de la Nouvelle-Ecosse, et la Dominion Steel and Coal Corporation ont annoncé conjointement hier que le projet de construction d'une usine de fabrication de barres de fer ne sera pas réalisé "pour le moment présent".

Cette nouvelle a été annoncée dans des déclarations publiées ici et à Toronto par M. Stanfield et par M. T.J. Emmert, président de Hawker Siddley Canada, Limited, compagnie qui détient les intérêts majoritaires de Dosco.

M. Emmert a déclaré que lorsque la construction de l'usine sera décidée, celle-ci le sera soit dans ou à proximité des principaux centres industriels du Canada, ce qui veut dire soit au Québec ou en Ontario où "la compagnie a déjà plusieurs usines de cette nature," a dit M. Emmert.

AVIS
REGIE des ALCOOLS du QUEBEC

Avis est par la présente donné que les personnes ci-après mentionnées ont fait une demande de permis à la Régie des alcools du Qué :

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
CYR, René	2570 est, Jean-Talon Ville St-Michel	Taverne
LAVOIE, Normand	9480 boul. Lalande Pierrefonds	Salle à manger, bars
RABY, Aimé	1373 est, Beaubien Montréal	Taverne
VIVIER, Gérard "Le Cercle Jeanne-Mance Inc."	2600 boul. Rosemont Montréal	Club
KOTLER, Issie "Le Chabanel Restaurant & Lounge Inc."	9250 ave du Parc Montréal	Salle à manger, bar
LORTIE, Mme Jeanne	380 est, Crémazie Montréal	Taverne
PESCE, Domenico	8342 Hochelaga Montréal	Taverne
THEOHARAPOULOS, Chris "Food Fair Inc."	750 ouest, Jean-Talon Montréal	Epicerie
THEOHAROPOULOS, Chris	752 ouest, Jean-Talon Montréal	Salle à manger, bar
TOUMPAROFF, Boris K.	1219 Phillips Square Montréal	Restaurant
DUCROS, François	429 Viger Montréal	Salle à manger bars
PARACHRISTOU, Bill	1463 boul. St-Laurent Montréal	Salle à manger,
CUBELLO, Americo	1301 est, Ontario Montréal	Restaurant
LE BRETON, Mme Rina "Marché Delorme Enrg."	2420 est, Ste-Catherine Montréal	Epicerie
LEONARD, Vincent	1329 est, Ste-Catherine Montréal	Salle à manger, bars

Quiconque désire formuler des objections à l'émission de ces permis doit le faire par écrit, dans les quinze jours de la publication du présent avis.

L'écrit contenant les raisons de l'objection à l'octroi d'un permis doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus ,par poste recommandée à :

REGIE des ALCOOLS du QUEBEC
BUREAU DU GREFFIER
CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES
MONTREAL, P.Q.

Uniformiser les salaires des maîtres coûterait plus de $54,000,000 par an

Par Jules LeBLANC

Environ $54,000,000 de plus par année: voilà ce que coûterait l'uniformisation complète des salaires versés au personnel enseignant à travers le Québec. Cette somme représente une augmentation de 35.7 p.c. par rapport au total des salaires qui ont été effectivement payés aux maîtres québécois en 1960-61.

Cette somme est établie en fonction de la situation qui existait en 1960-61, — en particulier, le nombre des maîtres et leurs salaires, — en prenant pour base l'échelle de traitements qui est actuellement en vigueur à la commission des écoles catholiques de Montréal. Elle couvre tous les enseignants réguliers qui étaient alors à l'emploi des commissions scolaires catholiques du Québec, qu'ils soient clercs ou laïcs, de sexe féminin ou masculin.

Si l'on se contentait d'uniformiser seulement de façon partielle les traitements des maîtres — c'est-à-dire en maintenant l'écart actuel entre les salaires des instituteurs et ceux des institutrices, — le déboursé additionnel s'élèverait à $39,000,000 par année: tous les instituteurs (clercs et laïcs) recevraient alors le même salaire tandis que, de leur côté, toutes les institutrices (religieuses et laïques) toucheraient un traitement identique.

Mais si on reconnaissait le principe: "A travail égal, salaire égal" et si on accordait de plus la parité de traitements aux instituteurs et aux institutrices, il en coûterait un autre $15,000,000 de plus par année.

En réalité, c'est ce que cela aurait coûté en 1960-61. Les salaires qui ont été payés cette année-là au personnel enseignant s'élevaient à quelque $150,000,000. L'augmentation d'environ $54,000,000 qu'aurait entraînée l'uniformisation complète des traitements aurait donc représenté une augmentation de 35.7 p.c. Il est à noter que plus le Québec tardera à effectuer cette uniformisation, plus cette mesure coûtera cher.

Procéder par étapes

Tels sont les résultats d'une étude que la Chambre de commerce de la province de Québec vient de faire. Ces chiffres sont contenus dans le mémoire que la Chambre provinciale a remis, il y a quelques semaines, à la commission royale d'enquête sur l'enseignement (la commission Parent).

Bien que l'uniformisation des salaires versés au personnel enseignant soit une initiative très coûteuse, il faut quand même la réaliser, affirme la Chambre. Cette réalisation, cependant, doit être effectuée progressivement, par étapes.

Elle indique deux façons de procéder par étapes.

On pourrait appliquer deux échelles de salaires seulement à travers la province: une pour les milieux urbains et une autre (moins élevée) pour les milieux ruraux. Au début la distinction de traitement d'après le sexe subsisterait. La deuxième étape consisterait précisément à éliminer cette distinction et à accorder la parité de traitements. Enfin, on ramènerait l'échelle des milieux ruraux au niveau de celle qui est appliquée dans les villes: alors, tous les écarts de traitements seraient abolis.

Dans un programme à plus long terme, on pourrait, pour chaque sexe et pour chaque milieu, uniformiser à tour de rôle chacun des trois paliers ou paraissent des écarts de traitements, soit: le salaire minimum, l'augmentation annuelle et le salaire maximum. Par la suite, on pourrait éliminer successivement les différences de salaires entre les hommes et les femmes, puis entre les milieux urbains et ruraux.

Un écart de $2,000

Le mémoire établit qu'il existe des différences marquées entre les échelles de traitements des instituteurs et celles des institutrices. Pour l'ensemble de la province, le salaire maximal moyen des instituteurs est de $5,392 par année, tandis que celui des institutrices est de $3,420: d'où un écart de $1,972.

La plus grande partie de cette différence se situe au niveau du salaire minimal moyen: dès le départ, un homme gagne en moyenne $1,425 de plus qu'une femme ($3,397 au regard de $1,962). Par la suite, le jeu des augmentations annuelles vient accentuer l'écart initial.

Mais les traitements du personnel enseignant ne varient pas seulement en fonction du sexe; il varie aussi en fonction des endroits. En comparant le diocèse où le salaire moyen est le plus bas et celui où il est le plus élevé, on constate des différences marquées.

Ainsi, dans le cas des institutrices, l'écart entre Rimouski et Montréal est de $3,048 au niveau du salaire maximal et de $1,210 au niveau du salaire minimal. Le principal facteur d'inégalité ici réside non pas dans le salaire minimal, mais dans l'augmentation annuelle où l'écart est de $111.75.

De même, dans le cas des instituteurs, l'écart entre Amos et Montréal est de $1,752 au niveau du salaire maximal, et de $361 au niveau du salaire minimal. L'augmentation annuelle est le principal facteur de distinction: l'écart à ce niveau est de $109.54.

A noter que les comparaisons se font entre les diocèses: les écarts seraient beaucoup plus considérables si les commissions scolaires locales avaient servi de base pour les comparaisons.

Au détriment des écoliers

Les traitements du personnel enseignant, surtout ceux des institutrices, varient beaucoup aussi en fonction de l'importance des systèmes scolaires locaux, c'est-à-dire en fonction du nombre d'enseignants qu'ils engagent.

En moyenne, les conditions offertes par les petits systèmes locaux sont nettement inférieures à celles des grands systèmes tant sur le plan du salaire minimal et du salaire maximal que sur le plan de l'augmentation annuelle et de la longueur de l'échelle.

Il en résulte fatalement que la qualité du personnel enseignant ne peut être que très mal distribuée dans la province: le personnel qualifié et compétent se concentre dans les systèmes qui rémunèrent le mieux, et ce, au détriment des écoliers qui n'ont pas la chance d'appartenir à ces systèmes.

De plus, si l'on compare les traitements que reçoivent les instituteurs québécois en fonction de leur qualification et ceux que reçoivent, pour des qualifications semblables, les maîtres des neuf autres provinces canadiennes, "il semble en découler très nettement que dans le Québec on paie moins qu'ailleurs les gens les plus qualifiés, alors qu'au contraire, on y paie plus qu'ailleurs ceux dont les qualifications sont moindres".

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.

Le nouveau Dupuis

Le plus grand **spectacle** *de l'élégance au Canada*

MODES printemps - été

présenté par DUPUIS au THÉÂTRE SAINT-DENIS

DÉFILÉS LES 19 - 20 - 21 FÉVRIER
EN MATINÉE À 2 H. 30 EN SOIRÉE À 8 H. 30

Commentaires PIERRETTE CHAMPOUX, journaliste
Artiste invité ROBERT DeMONTIGNY
A l'orgue PAUL CHARTRAND

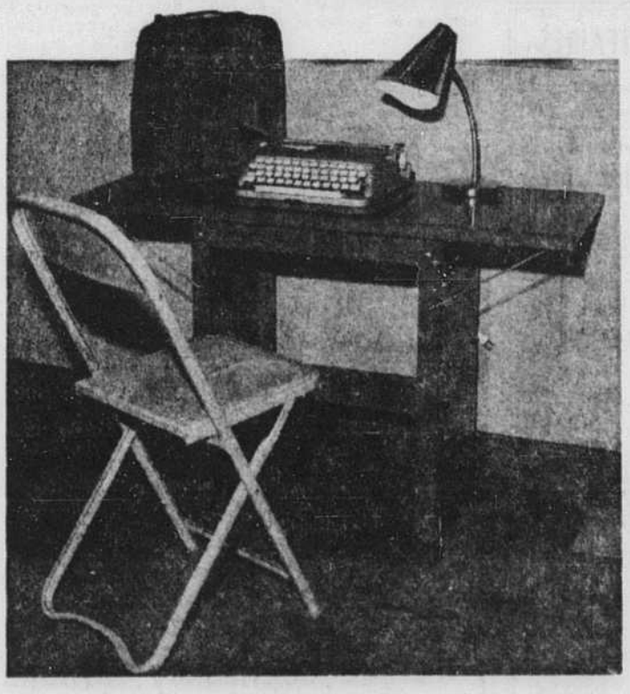

Les pièces illustrées

L'ensemble complet "Cole"

- *la table* • *la chaise*
- *la lampe*
- *la machine à écrire*

Prix ord. 123.99 VEDETTE MARDI 92.50

Paiements faciles Dupuis

LA TABLE ROBUSTE peut recevoir la machine à écrire ou bien servir ensuite de secrétaire. Tout métal fini gris. Marque COLE.

Lampe de travail à tige flexible.

LA CHAISE PLIANTE est à dossier confortable et se range sans encombrer. LA MACHINE A ECRIRE "COLE" est d'opération facile, complète avec ruban rouge/noir.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 280

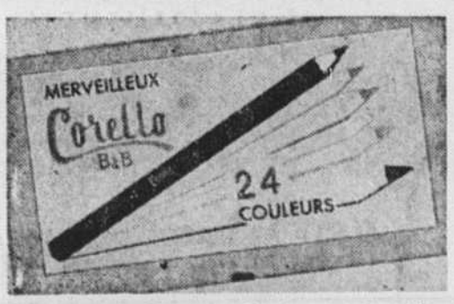

Crayons de couleur 'Corello'
Prid ord. 2.25 — les 24 à prix vedette
Cette qualité est préférée de la plupart des artistes et dessinateurs. Profiter du bas prix pour faire provision. 1.99

Globes terrestres de 12"
Ord. 12.95 Vedette
Inscriptions en français et couleurs contrastantes avec le bleu des océans. Méridien complet. Pied métal solide. 9.87

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 280

865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL